

relations

MONTREAL

JUILLET-AOÛT 1973

NUMÉRO 384

PRIX 75¢

LES DROITS DE L'HOMME

un projet de charte québécoise

DOSSIER TV — QUÉBEC

le Québécois de la télévision: portraits

MORALE ET PUBLICITÉ

vers une morale de la publicité ?

DOSSIER VIETNAM

les prisonniers politiques sud-vietnamiens — document

L'AVENIR DE L'ACADIE

les francophones dans les maritimes — statistiques

relations

revue du mois
publiée par un groupe de membres de la Compagnie de Jésus

COMITÉ DE RÉDACTION :

Irénée DESROCHERS, directeur
Guy BOURGÉAULT, secrétaire
Richard ARÈS, Albert BEAUDRY, René CHAMPAGNE,
Jacques CHÈNEVERT, Gabriel DUSSAULT, Michel DUS-
SAULT, Julien HARVEY, Marcel MARCOTTE, Yves VAIL-
LANCOURT.

ADMINISTRATION : Albert PLANTE

RÉDACTION, ADMINISTRATION et ABONNEMENTS :

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal 351 —
tél.: 387-2541.

PUBLICITÉ et RELATIONS PUBLIQUES : Pauline HOULE, C.P. 565,
Station « H », Montréal 107. Tél.: 387-2541.

numéro 384
juillet-août 1973

SOMMAIRE

Les droits de l'homme	
Les droits de l'homme et le Québec . . .	Guy BOURGÉAULT 195
Le Québécois de la télévision — dossier	
Information: les « nouvelles »	
Hélène ROBILLARD-FRAYNE, Christian BERGERON et André CARON	198
Les jeunes adultes bien tranquilles de nos téléromans	Noël DUBÉ 201
Le rôle de la femme dans les téléromans	Ginette DESLONGCHAMPS 203
Préposés aux choses vagues: les prêtres de la T.V.	Yves LEVER 205
La publicité et la morale	
Vers une morale de la publicité ?	Julien HARVEY 207
Sud-Vietnam — document	
Les prisonniers politiques au Sud-Vietnam	210
Hommage à Jacques Maritain	
Jacques et Raïssa Maritain au Québec (II): éléments de bibliographie critique	Roland HOUDE 214
L'Acadie: quel avenir ?	
Les francophones dans les maritimes	Richard ARÈS 218
Chroniques	
Cinéma: Un festival qui n'a dérangé personne . . .	Yves LEVER 221
Théâtre: Des siècles et des heures . . .	Georges-Henri D'AUTEUIL 222

Relations est une publication des Éditions Bellarmin.
Prix de l'abonnement: \$7 par année. Le numéro: 75¢.
M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des
abonnements pour la revue.



Relations est membre de l'Audit Bureau of Cir-
culations. Ses articles sont répertoriés dans le
Canadian Periodical Index, publication de l'As-
sociation canadienne des Bibliothèques, et dans
le Répertoire canadien sur l'éducation. Dépôt
légal, Bibliothèque nationale du Québec.

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0143.

Nouveautés

**HAUTS FAITS
DU CANADA FRANÇAIS**
relevés et commentés
par des Anglophones

par SÉRAPHIN MARION
de la Société royale

ISBN-0-7766-1301-4

15 x 22 cm., 208 pages — Prix: \$4.80

DU LANGAGE

A. Martinet et M. Merleau-Ponty

par GHYSLAIN CHARRON

ISBN-0-7766-1011-2

15,5 x 23,5 cm., 200 pages — Prix: \$4.50

**ANTOINE DU PERIER
LES AMOURS DE PISTION
ET DE FORTUNIE**

Texte critique avec Introduction et Notes

par ROMÉO ARBOUR

ISBN-0-7766-4152-2

15 x 22 cm., 152 pages — Prix: \$3.75

En vente chez votre libraire et aux :

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Ottawa, Ontario, Canada,
K1N 6N5

Livres récents

L'avortement libre ?

par Marcel Marcotte, S.J.

\$1.50

La femme dans la vie et dans l'Église,

par Hélène Fruchet

\$2.40

Les Jongleurs du billochet,

par Germain Lemieux, S.J.

\$3.00

Les longs chemins de l'homme.

Poèmes: Gilles Cusson. Photos: Paul Hamel

\$3.00

Monseigneur Bourget et son temps,

Tome III, l'Évêque de Montréal, deu-
xième partie: la marche en avant du
diocèse (1846-1876),

par Léon Pouliot, S.J.

\$5.00

**La première mission des Jésuites en
Nouvelle-France (1611-1613) et Les
commencements du Collège de Qué-
bec (1626-1670),**

par Lucien Campeau, S.J.

\$3.00

Vraies et fausses apparitions dans l'Église,

par Bernard Billet, Joaquin-Maria Alonso,

Boris Brobrinskoy, Marc Oraison et

René Laurentin

\$5.70

LES ÉDITIONS BELLARMIN

8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal 351, Tél.: (514) 387-2541

LES DROITS DE L'HOMME ET LE QUÉBEC

par Guy Bourgeault

Le 24 mai dernier, la Ligue des droits de l'homme rendait public, lors d'une conférence de presse tenue à Montréal, un *projet de charte québécoise des droits de l'homme*. Ce projet, élaboré « à partir d'une vaste consultation à l'intérieur de la Ligue et auprès de personnes de divers milieux » depuis septembre 1972, était diffusé dès le lendemain, sous la forme d'un dossier-journal distribué à travers le Québec à des centaines de milliers d'exemplaires. Le but de cette diffusion: lancer la discussion sur le projet dans divers groupes et organismes, mettre vraiment la population du Québec « dans le coup », pour pouvoir finalement déposer à l'Assemblée nationale du Québec, le 10 décembre 1973, un projet révisé. Tous les citoyens sont directement concernés par une éventuelle charte des droits de l'homme chez nous; il importe donc qu'ils soient consultés à son sujet, qu'ils participent vraiment à sa préparation.

L'échéance du 10 décembre 1973 a été retenue par la Ligue parce qu'elle

coïncide avec le 25^e anniversaire de l'adoption de la Charte universelle des droits de l'homme par l'ONU. L'événement qui sera alors commémoré est important; il vaut d'être célébré mieux que par des discours « politiques ». RELATIONS compte bien s'associer, au cours de l'automne prochain, aux travaux de recherches et d'études qui prépareront la célébration de cet anniversaire. En participant, notamment, aux débats que suscitera vraisemblablement le projet de charte québécoise présenté par la Ligue des droits de l'homme. Pour le moment, je voudrais présenter ici quelques premières réflexions sur ce projet, réflexions concernant plus précisément: 1) la préparation d'une *charte* plutôt que d'un code des droits de l'homme, 2) la *discussion du projet* par les citoyens du Québec appelés à participer à l'élaboration d'une charte québécoise des droits de l'homme, 3) l'*intégration des droits collectifs* dans le projet de charte soumis à la discussion, 4) la création proposée d'une *commission des droits de l'homme* au Québec.

Charte ou code ?

La vie en société exige que les membres d'une collectivité se donnent à eux-mêmes — implicitement ou formellement — une *charte* qui exprime, dans une sorte de « contrat social », les aspirations du groupe et les valeurs qu'il entend poursuivre et dont le respect et la promotion doivent être assurés pour la survie même du groupe et son progrès. Constitution ou charte ou loi fondamentale, ce « contrat social » a pris, au cours des siècles, diverses formes. Le décalogue, sous la forme d'un code peut-être plus que d'une charte, mais en tant que loi fondamentale d'un peuple, en est un exemple particulièrement net et bien connu; son esprit, tout autant que sa lettre, a régi la vie collective d'Israël durant des siècles.

Mais semblable charte, si elle peut exprimer assez bien les aspirations fondamentales d'une collectivité et expliciter les valeurs qui constituent les

assises de sa vie, est pratiquement condamnée à la généralité des déclarations de principes qui n'ont guère d'emprise directe sur la vie concrète, sur son évolution, sur ses contradictions. Aussi plusieurs collectivités préfèrent-elles laisser dans l'implicite d'un « contrat social » non écrit et nullement officiel le consensus établi autour de certaines valeurs communément reconnues comme telles, pour élaborer plutôt certains *codes* des droits de l'homme, moins généraux (et souvent moins généreux) et plus nettement circonscrits, qui seront d'usage plus facile, par exemple, devant les tribunaux: le code a plus de prise sur la vie concrète que la charte. On peut évoquer ici, à titre d'exemples, *The Ontario Human Rights Code* (Revised Statutes of Ontario, 1970, Chapter 318, as amended by 1971, Chapter 50, s. 63 and 1972, Chapter 119 — Toronto, The Queen's Printer and Publisher, August 1972) et le *Code des Droits de l'homme du Nou-*

veau-Brunswick (La Commission des droits de l'homme du Nouveau-Brunswick, Ministère du Travail, Frédéricton, N.-B., 1971). Ces codes tentent, par diverses stipulations qu'on a cherché à rendre les plus précises possibles, d'empêcher la discrimination (raciale, sexuelle, de classe, etc.) dans les domaines, notamment, du travail et de l'emploi, du commerce, de l'habitation.

La Ligue québécoise des droits de l'homme a opté pour la formule « charte ». On peut critiquer et même contester cette option de base. Mais, avant de passer à semblable critique ou contestation, il importe de reconnaître l'aspiration proprement québécoise à l'auto-définition (et à l'auto-détermination): une aspiration en quelque sorte spontanée et qui manifeste, parmi bien d'autres indices, le caractère propre et le « statut particulier » du Québec en Amérique du Nord. Cette tendance québécoise n'est pas sans risque; elle s'enracine d'ailleurs vraisemblablement dans la rencontre des exigences spontanées du « génie français » et de son atavisme rationaliste avec une situation de « minoritaires colonisés » qui ont besoin de voir à tout le moins reconnus dans des textes officiels des aspirations et des droits qui sont constamment bafoués dans la pratique. Dans un tel contexte, l'« auto-proclamation » à saveur nationaliste peut donner le change et faire oublier les exigences d'une réelle auto-détermination. Le risque consiste alors à induire une fois encore les citoyens du Québec à lutter pour des principes et à se contenter de leur reconnaissance formelle. Plus les chartes sont longues et « généreuses » (en mots!), a-t-on fait remarquer, moins elles sont observées. Le Brésil et certains autres pays d'Amérique latine ont des chartes vraiment admirables !

Mais peut-être le Québec, après tout, au moment où il prend conscience — de façon nouvelle, je crois, — de son existence comme nation particulière, a-t-il besoin de se donner une telle charte: sa constitution, sa « loi fondamentale » ou, pour reprendre une expression de la Ligue, son « Code de liberté et de dignité »: « N'y a-t-il pas un besoin urgent au Québec de nous rassembler et de nous exprimer autour d'un tel code de liberté, qui soit lisible au reste du Canada et du continent nord-américain, ainsi qu'à tous les autres peuples qui aspirent comme nous à une dignité humaine et sociale de fait. »

Pour la Ligue, la charte québécoise des droits de l'homme devrait être la *première des lois* du Québec, celle qui informerait en quelque sorte les autres lois et que des règlements divers viendraient expliciter en fonction de problèmes précis et plus particuliers, qu'une charte ne peut considérer directement; elle devrait être le *contrat social* liant les Québécois « les uns aux autres, tous, sans exception, sans discrimination d'aucune sorte, pour que chacun puisse acquérir les moyens de développer une dignité humaine et so-

ciale de fait par rapport aux autres » — et il appartiendrait aux lois particulières et aux divers règlements de refléter constamment ce contrat social global; elle devrait être une *inspiration* tout autant qu'une *garantie* du respect, au Québec, des droits humains fondamentaux, tant individuels que collectifs. Mais peut-être est-ce trop miser sur le droit et, de façon irréaliste, ne pas tenir suffisamment compte des autres instances — économiques, par exemple — de la vie collective...

précédent: des modalités semblables de participation pourraient être utilisées, dans une démocratie dynamique, pour l'élaboration de bien d'autres projets de loi concernant, notamment, l'éducation, le travail, le logement, la protection du consommateur, etc. — Mais la matière soumise à la discussion est abondante; et l'été, comme toujours, sera court! Aussi faudrait-il, à mon avis, que l'échéance de l'automne soit retardée de quelques mois, l'anniversaire du 10 décembre devenant une occasion privilégiée d'animation plutôt que l'aboutissement de tout le processus.

De la « rue »... à l'Assemblée nationale

Pour que semblable charte ne soit pas qu'un pieux recueil de beaux principes, il faudra donc que son esprit informe peu à peu l'ensemble de la législation dans tous les secteurs de la vie collective. A cela, ainsi qu'au respect des droits des individus et des groupes, devra veiller la Commission québécoise des droits de l'homme: nous y reviendrons. Mais il importe, au préalable, que s'établisse un *consensus* véritable autour des objectifs fondamentaux de la vie collective au Québec. C'est pourquoi il importe que cette loi fondamentale soit faite, pour reprendre l'expression utilisée par la Ligue, « à partir des citoyens ». « Pour la Ligue, le procédé suivi en vue de faire adopter la Charte est presque aussi important que le contenu même de la loi. Ce qui est recherché, c'est une opération réelle de participation des citoyens à la préparation de la loi. Il dépendra finalement de l'Etat et de la volonté collective que cette opération garde son caractère démocratique jusqu'à la fin. »

La « démocratie de participation », à laquelle réfère ici le projet, relève peut-être de l'utopie. Il reste que la participation réelle des citoyens à l'orientation de la vie de leur collectivité est une exigence fondamentale de la survie même de notre collectivité et de son régime démocratique¹. Il m'apparaît que la Ligue des droits de l'homme donne à tous les citoyens du Québec une occasion inédite de participer vraiment à la définition du Québec. *Cette occasion, il ne faut pas la laisser passer!* Du côté de la Ligue, il faut qu'un échéancier réaliste permette cette participation.

On a abondamment parlé, ces dernières années (et avant même le célèbre « mai » parisien), de « démocratie directe »; on a même parlé, avec enthousiasme ou avec hargne et anxiété, de « démocratie dans la rue » opposée

à la « démocratie parlementaire ». Le projet de charte proposé par la Ligue des droits de l'homme, parce qu'il est soumis par la Ligue à la discussion des citoyens — individus et groupes — du Québec avant d'être déposé à l'Assemblée nationale, peut faire l'objet d'une démarche démocratique neuve et particulièrement intéressante. Chacun pourra se faire entendre; et chacun, à cette fin, pourra unir sa voix à celles d'autres citoyens dans les discussions éventuellement organisées par les groupes et organismes les plus divers. Il importe que les comités de citoyens, les syndicats (à la base et non seulement au sommet), les écoles et les universités, etc. se mettent résolument à l'œuvre pour donner suite à l'invitation de la Ligue et aider tous les citoyens du Québec à participer à l'élaboration d'une charte qui les intéresse tous. Et j'aimerais compléter l'énumération faite ci-dessus en mentionnant les églises et le Groupe de travail (œcuménique) des Eglises de Montréal: ces organismes ont une tradition commune, enracinée dans l'évangile, qui leur fait un devoir de participer activement et avec audace à l'élaboration d'une charte québécoise des droits de l'homme. S'ils n'interviennent pas dans le débat au cours des prochains mois, ils auront été gravement infidèles, me semble-t-il, à leur mission propre.

La Ligue prévoit clôturer cette vaste « consultation » populaire ou ce vaste débat par la tenue, à l'automne 1973, d'un *congrès provincial* qui permettrait, grâce à la collaboration « du plus grand nombre possible d'individus et d'organismes », de présenter un projet « finalisé », qui soit vraiment collectif et qui refléterait alors véritablement les aspirations du Québec, à l'Assemblée nationale. Il dépend de la participation effective des citoyens du Québec, individus et organismes, que l'opération soit un succès. Et éventuellement un

Droits individuels et collectifs

La liste des droits individuels et collectifs dont la charte proposée par la Ligue des droits de l'homme veut assurer le respect (et la promotion) constitue une *litanie* dont la force incantatoire est assez impressionnante. **Droits et libertés fondamentales:** droit à la vie, à la sécurité, à la liberté des personnes, droit à l'égalité entre les citoyens (hommes et femmes, enfants, adultes et personnes âgées, citoyens défavorisés ou handicapés, etc.), droit à la liberté de pensée, de conscience, d'opinion et d'expression, de réunion, d'association et de circulation, droit au pluralisme de l'information. **Droits civils** découlant de la reconnaissance et de la protection de la personnalité juridique de chaque citoyen: droits des conjoints et des parents et enfants dans la famille, droit à la réputation et à la protection de la vie privée, etc. **Droits politiques:** droit à l'autodétermination, droit aux élections et à la participation aux affaires publiques, etc. **Droits à l'éducation, au bien-être et au travail** (accessibilité, non-discrimination, etc.), droit à la protection de l'environnement, etc. **Droits devant l'administration de la justice:** accessibilité, protection, réhabilitation, etc. **Droits linguistiques et culturels** pour la majorité et pour les minorités. Finalement, **droit de tous les citoyens aux services gratuits de la Commission québécoise des droits de l'homme**, en matière d'enquêtes, de recherches, d'information, d'éducation et de recours judiciaires.

1. Cf. *Relations*, 353, octobre 1970, pp. 272-273; cf. aussi André Manaranche, « Efficacité et participation: deux éthiques? » dans *Relations*, 348, avril 1970, pp. 108-109; et j'ai déjà dénoncé la pseudo-efficacité de l'autoritarisme technocratique qui définit « implicitement » chez nous les valeurs et les projets collectifs: cf. *Relations*, 382, mai 1973, pp. 149-152.

Peut-être en a-t-on trop mis. Ou pas assez. A vouloir trop en mettre, en effet, on risque d'entrer dans des domaines où les déclarations de principes ne signifient plus rien si elles ne sont pas étayées par des dispositions juridiques plus précises. C'est là, peut-être, la source d'un certain malaise à la lecture du projet. Mais il faut tenir compte d'un des objectifs majeurs du projet: susciter la réflexion et la discussion. Dans cette perspective, il importait sans doute, en référant à des droits de l'homme en des domaines divers, de rejoindre les citoyens et leurs divers intérêts.

On a aussi critiqué le projet de charte en signalant que, par delà les droits humains, individuels et collectifs, qu'il rappelle, il impose à l'Etat une série impressionnante de devoirs. Mais cela, me semble-t-il, devenait fatal dès que l'on optait pour intégrer les droits collectifs, avec les droits individuels, dans le projet de charte des droits de l'homme. Ce faisant, le projet rompt avec une jeune tradition; ou plutôt il tente une intégration que les rédacteurs d'autres chartes ont préféré assurer par la rédaction ultérieure d'autres « ententes » ou d'autres lois. L'option prise ici par les rédacteurs du projet de la Ligue des droits de l'homme réjouira les uns pour déplaire aux autres; ces derniers prétendront que la charte proposée nous plonge alors en pleine confusion. Avec raison? En fait, notre tradition démocratique d'inspiration libérale a toujours eu tendance à prêcher le respect des droits individuels. Le projet soumis à la discussion rompt partiellement avec cette tradition. Mais faut-il déplorer l'option peut-être davantage socialiste — et en tout cas plus socialisante — de ce projet par rapport à d'autres chartes? Je compte revenir, au cours des prochains mois, sur cette importante question des rapports entre les droits individuels et les droits collectifs dans notre société².

Pour le moment, je me contenterai de signaler qu'il est illusoire de chercher à assurer le respect des droits individuels sans tenir compte de façon réelle et réaliste des droits collectifs. Que signifie le « droit au travail » en période de chômage généralisé? Et le

2. Question que j'ai déjà indirectement abordée, d'un point de vue éthique, dans certains textes publiés dans *Relations*: cf. « Au delà du personnalisme », dans *Relations*, 377, décembre 1972, p. 326; « L'avortement: éthique et politique », dans *Relations*, 380, p. 92; la critique des politiques « implicites » d'Ottawa en matière de population, dans *Relations*, 382, p. 151.

« droit de choisir son lieu de résidence » lorsque les changements technologiques dans l'industrie imposent la migration des travailleurs? Et le « droit de parler sa langue maternelle » ou celle de son choix lorsque cette langue est devenue langue morte dans une société donnée? Etc. De sorte qu'il me paraît heureux qu'on ait osé aborder, dans le projet de charte, ce domaine des droits collectifs qu'une « collectivité » (!) doit savoir reconnaître lorsqu'elle entend se donner une charte ou une loi fondamentale. Me plaît particulièrement l'attention spéciale accordée aux droits collectifs des pauvres, de ceux que l'on appelle les assistés sociaux (et qui sont moins bien « assis-

tés » par l'Etat que les médecins, les juristes, les professeurs, les fonctionnaires!), les malades mentaux, les détenus et ex-détenus, les handicapés, les personnes âgées, les ouvriers non syndiqués, les femmes, etc. — de ceux, en somme, que nos législations actuelles ne protègent pas, ou peu, et mal.

L'articulation des droits individuels et des droits collectifs dans une charte des droits de l'homme qui devra être à la fois équitable et « efficace » demandera un effort de créativité bien particulier: l'entreprise sera certes difficile. Mais je ne crois pas que la difficulté de la tâche doive nous amener à y renoncer.

La Commission des droits de l'homme

Nous n'avons pas encore notre charte québécoise des droits de l'homme. L'intérêt suscité jusqu'ici par la présentation du projet de charte élaboré par la Ligue des droits de l'homme semble n'avoir guère gagné que les cercles restreints des personnes déjà gagnées à la cause. C'est dire que le travail d'animation, que la Ligue se propose d'entreprendre dès maintenant pour le poursuivre au cours de l'automne prochain, est de grande importance.

Supposant parcouru ce difficile chemin, et adoptée par l'Assemblée nationale une charte qui aura gagné l'adhésion d'une large portion de la population québécoise, qu'advient-il de cette loi fondamentale dans la pratique? C'est ici qu'intervient le rôle très important de la Commission québécoise des droits de l'homme, dont la création est proposée par la Ligue. Il appartiendra à cet organisme de voir à ce que la charte soit respectée dans les faits, à ce que son esprit informe, par delà les textes des diverses législations qui devront s'y conformer, la vie collective concrète au Québec. Pour les promoteurs du projet, « la Commission québécoise des droits de l'homme est l'organisme chargé d'appliquer et de faire appliquer la Charte, et, d'une façon plus générale, de promouvoir et de défendre les droits de l'homme au Québec, par tous les moyens appropriés d'information, de formation, de recherche, d'éducation, d'enquêtes et de pressions ». C'est pourquoi sa création est « aussi importante que la Charte, davantage peut-être ». Sans quoi la Charte, avec ses beaux principes, pourrait rester lettre morte.

En proposant la création de cet organisme, la Ligue n'innove pas; elle puise

à des traditions déjà assez bien établies et dont l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, par exemple, ont su tenir compte. La Commission des droits de l'homme, en effet, apparaît partout comme l'organisme nécessaire à « l'efficacité » d'une charte ou d'un code des droits de l'homme. Parce que l'Etat lui-même est soumis à une telle charte, il importe que celle-ci soit interprétée et « gérée » par « un organisme libre d'attaches politiques ou technocratiques », dépendant directement de l'Assemblée nationale et non d'un ministère ou d'un conseil des ministres. L'option prise par la Ligue, à cet égard, me paraît judicieuse et réaliste. Pour que la Commission puisse exercer vraiment son rôle, il importe qu'elle dispose des moyens — légaux et financiers, entre autres, — requis. A cet égard également, les dispositions prévues dans le projet de la Ligue me paraissent judicieuses et réalistes. La Commission des droits de l'homme, c'est, pour la Ligue, « une institution de liberté que doit se donner le Québec et qui se situe entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir politique, au seul service des citoyens ». C'est un organisme dont le prestige moral, tout autant que les pouvoirs légaux et les possibilités financières, permettra aux dispositions fondamentales de la Charte québécoise des droits de l'homme d'avoir son « poids » chez nous pour « modifier l'articulation des rapports sociaux » et « améliorer les conditions d'exercice des droits de tous et de chacun ».

Le présent article a surtout cherché à présenter le projet de charte québécoise des droits de l'homme. Je réserve pour un article ultérieur les apports d'une analyse plus critique.

2.6.73.

LE QUÉBÉCOIS DE LA TÉLÉVISION

— dossier du mois

Information: les "nouvelles"

par Hélène Robillard-Frayne, Christian Bergeron et André Caron

QUELQUES IMAGES

Les *mass media* exercent une influence considérable sur la culture. Renforcement des idées établies, lancée dans le public de nouvelles opinions ou valeurs, fabrication d'images et de rôles sociaux, propagande en faveur de tel régime ou telles options politiques... Très tôt, au début de l'extension des *mass media*, on a voulu mesurer le degré de réponse des spectateurs à cette propagande officielle ou « clandestine ». Vinrent d'abord des études sur les effets de la propagande de guerre et sur les comportements électoraux. La publicité commença ensuite à fournir un champ privilégié d'études de motivations. Depuis quelques années, des thèmes généraux comme la violence et la pornographie ont fourni les plus importantes analyses.

Cependant, malgré de brillants efforts d'imagination et de multiples tentatives, on n'a pas encore pu raffiner suffisamment les techniques de recherche pour obtenir des réponses satisfaisantes sur l'influence réelle d'un médium. On n'a encore jamais pu prouver, par exemple, que la violence télévisée ait amené des enfants normaux à commettre des actes de violence, ni que les représentations sexuelles, pornographiques ou pas, aient déséquilibré la clientèle.

Il est plus facile toutefois d'analyser les messages eux-mêmes à leur source et tels que transformés par cette source (analyse de contenu et du contenant). On peut alors dégager objectivement, systématiquement et quantitativement les contenus manifestes d'un médium, lesquels contenus peuvent ensuite être interprétés en termes d'univers symbolique et de système culturel. De telles études demandent un échantillonnage très précis et de longues compilations, de sorte que, généralement, on doit se contenter d'un objet très limité. Nous n'avons encore que des études partielles en ce domaine.

Nous présentons aujourd'hui des résumés de quatre analyses de contenus T.V. Comme les grilles d'analyse et leur codage, de même que les tableaux statistiques, prenaient trop d'espace, nous les avons amputés pour ne donner que les pointes de l'observation et leur interprétation. Nous avons réalisé ces études au cours d'un séminaire de recherche sous la direction du professeur André Caron, de la Section de Communications de l'Université de Montréal.

Y.L.

L'homme moderne est envahi par une quantité incroyable d'information: journaux, radio, télévision... sans compter les retransmissions d'information par des membres de son entourage. D'une part, chacun effectue donc une sélection inter et intra media, à laquelle s'ajoute la sélection inconsciente. D'autre part, les média ont des budgets différents, font un choix parmi les agences de presse, font face à des problèmes de traduction... ils effectuent donc, eux aussi, une sélection à partir de tous les événements qui se déroulent localement et un peu partout dans le monde.

Notre étude vise à préciser quel type de nouvelles les différents postes de télévision montréalais présentent à leurs téléspectateurs, et quelle importance ils accordent à chaque type de nouvelles. Notre but, pour le moment, n'est pas de déterminer à quel point les bulletins de nouvelles reflètent leur milieu et à quel point ils l'influencent. Nous voulons simplement, dans un premier temps, faire une étude exploratoire nous permettant de déceler les similitudes et les différences dans les nouvelles présentées à la télévision montréalaise par les différents postes.

Nous avons donc fait un relevé de tous les bulletins de nouvelles, — sauf les courts bulletins qui passent tard dans la nuit après le dernier film, — des quatre postes de télévision montréalais pendant trois journées d'une même semaine choisie au hasard. D'une part, il nous intéressait de voir les différences entre les nouvelles présentées aux postes francophones, soit CBFT (canal 2) et CFTM (canal 10), et celles présentées aux postes anglophones, soit CBMT (canal 6) et CFCF (canal 12). D'autre part, nous voulions aussi vérifier les différences entre les nouvelles présentées aux postes privés, soit CFTM et CFCF, et celles présentées à la télévision d'Etat, soit CBFT et CBMT.

Après avoir conceptualisé notre étude et avoir « prétesté » notre grille, nous avons enregistré sur bande magnéto-scopique tous les bulletins de nouvelles passés aux quatre postes de télévision montréalais lors de trois journées d'une semaine choisie au hasard, soit le lundi 26 février, le mercredi 28 février et le vendredi 2 mars 1973. Chaque nouvelle fut analysée quatre fois: lors de l'écoute initiale, lors de la retranscription sur des fiches individuelles, lors de deux vérifications des fiches.

Quelques données statistiques

Les tableaux ci-contre font état des résultats majeurs de l'enquête faite. Avant de présenter ces résultats, il ne sera pas inutile de donner quelques précisions quant à leur codification.

- *Pour ce qui est du contenu* (tableau 2) nous avons distingué les nouvelles politiques, économiques, syndicales, socio-culturelles, judiciaires, et les tragédies; nous avons réservé la catégorie « autres » pour les nouvelles qui n'appartenaient à aucune des catégories précédentes. Le compte rendu de toute politique ou décision émanant d'un niveau de gouvernement est considéré comme nouvelle de contenu majeur politique. Les informations concernant les vols, les meurtres, etc. sont classées dans la catégorie des nouvelles judiciaires. Nous avons distingué, lorsque c'était approprié, le contenu majeur d'une nouvelle et la présence d'autres connotations dans la même information.
- *Pour ce qui est du niveau* des informations (tableau 3), une nouvelle est considérée comme de *niveau international* lorsqu'elle réfère à d'autres pays ou lorsqu'elle implique le Canada dans sa relation avec

d'autres pays, de *niveau national* lorsqu'elle concerne ce qui se passe dans les provinces canadiennes autres que le Québec et lorsqu'elle concerne le gouvernement fédéral ou qu'elle traite d'un sujet qui touche tout le Canada, de *niveau provincial* lorsqu'elle concerne le gouvernement du Québec ou le Québec dans son ensemble, de *niveau régional* lorsqu'elle traite d'une région ou ville du Québec autre que Montréal et sa banlieue, de *niveau municipal* lorsqu'elle traite de Montréal et sa banlieue. Lorsqu'il y avait interaction de différents paliers, nous avons tenu compte et de la source de la nouvelle ou du principal niveau concerné et des autres niveaux concernés.

• *Pour ce qui est des groupes ethniques* (tableau 4), nous avons distingué les Québécois francophones, les Québécois anglophones, les Canadiens français, les Canadiens anglais et les Néo-Canadiens. Une nouvelle implique un ou des Québécois francophones lorsqu'elle mentionne spécifiquement un ou des francophones, lorsqu'il y a interview d'un francophone, ou lorsqu'elle réfère à une institution ou endroit reconnu comme francophone. Il en est de même pour les autres groupes ethniques. Les Canadiens français sont les francophones des provinces autres que le Québec; cette catégorie n'inclut pas les ministres et députés québécois qui sont présentement à Ottawa. Les Néo-Canadiens doivent être identifiés spécifique-

ment comme tels. Un grand nombre de nouvelles ne réfèrent pas spécifiquement à un groupe ethnique; par contre, certaines nouvelles peuvent entraîner une double codification à cet égard.

• *Une nouvelle est considérée comme impliquant une ou des femmes* lorsqu'elle mentionne spécifiquement une ou des femmes, ou un groupement féminin, ou lorsqu'il y a interview d'une femme.

Tableau 1: les nouvelles — nombre et durée

	CBFT	CBMT	CFTM	CFCF
Nombre moyen de nouvelles par jour	36	44	66	93
Durée moyenne des nouvelles par jour	43 min.	40 min.	55 min.	82 min.

Tableau 2: les nouvelles — contenus

CONTENUS ¹	CBFT		CBMT		CFTM		CFCF	
	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée
Politique	63%	65%	47%	44%	47%	54%	48%	50%
Socio-culturel	15%	15%	11%	13%	7%	13%	10%	16%
Economique	7%	6%	8%	4%	5%	4%	4%	2%
Judiciaire	7%	6%	16%	18%	20%	18%	18%	15%
Syndical	1%	—	8%	7%	11%	3%	5%	3%
Tragédies	3%	2%	6%	7%	4%	2%	8%	7%
Autre	4%	6%	4%	7%	6%	6%	7%	7%

Tableau 3: les nouvelles — niveaux

NIVEAU ²	CBFT		CBMT		CFTM		CFCF	
	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée
International	33%	34%	32%	26%	19%	19%	32%	46%
National	21%	21%	26%	30%	16%	15%	29%	24%
Provincial	24%	22%	16%	17%	33%	38%	16%	13%
Régional	8%	7%	6%	7%	5%	3%	3%	2%
Municipal	14%	16%	20%	20%	27%	25%	20%	18%

Tableau 4: les nouvelles — groupes ethniques

GROUPES ETHNIQUES ³	CBFT		CBMT		CFTM		CFCF	
	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée
Québécois francophones	40%	51%	21%	22%	42%	55%	22%	23%
Québécois anglophones	4%	7%	7%	8%	4%	5%	6%	7%
Canadiens anglais	10%	11%	20%	23%	8%	8%	15%	15%

Convergences et divergences

Ces résultats indiquent que, s'il existe des différences entre les postes francophones et les postes anglophones, d'une part, et entre les postes privés et les postes d'état, d'autre part, ces différences ne se retrouvent pas à tous les plans.

1° *Constantes*. — Il existe, en effet, des constantes entre tous les postes: importance des nouvelles politiques; peu de nouvelles régionales; peu de nouvelles impliquant spécifiquement des femmes et des Québécois anglophones. Ce que montre le tableau suivant:

Tableau 5: quelques constantes

Nouvelles	CBFT	CBMT	CFTM	CFCF
• politiques	63%	47%	47%	48%
• de niveau régional	8%	6%	5%	3%
• impliquant spécifiquement des femmes	9%	6%	5%	6%
• impliquant spécifiquement des Québécois anglophones	4%	7%	4%	6%

2° *Spécificité de CBFT*. — De plus, les combinaisons ne sont pas toujours CBFT et CFTM vs CBMT et CFCF (i.e. postes francophones vs postes anglophones) ou CBFT et CBMT vs CFTM et CFCF (i.e. postes d'Etat vs postes privés). Ainsi, le poste d'Etat francophone se distingue souvent des trois autres: accent peu marqué sur les nouvelles politiques; importance moindre accordée aux nouvelles judiciaires; moins de nouvelles impliquant des Québécois francophones sont de contenu judiciaire; moins de nouvelles sportives et de météo.

Tableau 6: spécificité de CBFT

Nouvelles	CBFT	CBMT	CFTM	CFCF
• politiques	63%	47%	47%	48%
• judiciaires	7%	16%	20%	18%
• judiciaires impliquant spécifiquement des Québécois francophones ⁴	4%	18%	20%	18%
• sportives et météo	14%	32%	33%	26%

1. Les résultats n'indiquent que le contenu majeur.
2. Les résultats n'indiquent que le principal niveau concerné.
3. Ces résultats ne donnent pas 100%, parce que toutes les nouvelles ne réfèrent pas spécifiquement à un groupe ethnique. A noter qu'il peut aussi y avoir double codification.
4. Ne pas oublier que les bases de l'enquête sont réduites.

3° *Divergences.* — Les postes privés consacrent plus de temps que les postes d'Etat aux nouvelles en général, et particulièrement aux nouvelles sportives et à la météo:

Tableau 7: divergences — sport et météo

Durée moyenne par jour	CBFT	CBMT	CFTM	CFCF
• nouvelles dans leur ensemble	43 min.	40 min.	55 min.	82 min.
• nouvelles sportives	6 min.	16 min.	23 min.	18 min.
• météo	1 min.	3 min.	4 min.	9 min.

Les postes anglophones s'intéressent moins au niveau provincial que les postes francophones ne le font:

Tableau 8: divergences — nouvelles provinciales

Durée des nouvelles de niveau provincial	CBFT	CBMT	CFTM	CFCF
	22%	17%	38%	13%

Ceci peut être interprété comme une des causes et/ou effets de l'identification première des Québécois anglophones comme Canadiens plutôt que comme Québécois et de leur perception du gouvernement fédéral comme étant leur principal gouvernement.

Il y a plus de mentions spécifiques de Québécois francophones aux postes francophones et plus de mentions spécifiques de Canadiens anglais aux postes anglophones:

Tableau 9: divergences — Québécois et Canadiens

Durée des nouvelles	CBFT	CBMT	CFTM	CFCF
• impliquant spécifiquement des Québécois francophones	51%	22%	55%	23%
• impliquant spécifiquement des Canadiens anglais	11%	23%	8%	15%

Même si nos résultats ne peuvent permettre d'affirmation catégorique, ils vont dans le sens de la conclusion de Monique Mousseau dans le document sur les nouvelles télévisées qu'elle a présenté à la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme: « l'intérêt pour le groupe ethnique autre que le leur est pour tous les quatre émetteurs moindre que leur intérêt envers leur propre groupe ethnique ». « Si l'on en croit les nouvelles télévisées, poursuit l'auteur du document, les Canadiens français et les Canadiens anglais seraient portés à se voir comme vivant dans des mondes parallèles plutôt qu'intégrés. N'est-ce pas là une autre manifestation du phénomène des deux solitudes, déjà exprimé maintes fois de plus d'une manière ? »

Lorsqu'il y a des nouvelles impliquant spécifiquement des Canadiens anglais aux postes francophones, c'est surtout par rapport à la politique internationale ou nationale; mais aux postes anglophones, c'est aussi par rapport aux tragédies et à la justice:

Tableau 10: divergences — politique et administration de la justice

Nouvelles impliquant spécifiquement des Canadiens anglais ⁴	CBFT	CBMT	CFTM	CFCF
• Politique internationale et nationale	83%	46%	81%	57%
• Tragédies nationales	—	17%	—	19%
• Justice nationale	—	17%	6%	7%

Les postes anglophones tendent à consacrer un plus grand nombre de leurs nouvelles et une plus grande proportion de leur temps à des nouvelles impliquant spécifiquement des membres de l'autre groupe ethnique:

Tableau 11: divergences — groupes ethniques

	CBFT	CBMT	CFTM	CFCF
Nombre de nouvelles consacrées à des membres de l'autre groupe ethnique	14%	21%	12%	22%
Durée des nouvelles consacrées à des membres de l'autre groupe ethnique	18%	22%	13%	23%

La présentation de la météo est plus élaborée aux postes anglophones.

Comme Monique Mousseau, nous considérons que l'étude du contenu du produit final que constituent les nouvelles télévisées convainc de la nécessité de prêter attention au processus d'élaboration des nouvelles et d'étudier les liens, d'une part, entre les perceptions des journalistes, la philosophie des postes, les politiques des équipes de direction et la rédaction des nouvelles, et, d'autre part, entre la présentation des nouvelles et les perceptions du grand public. C'est en partie ce que nous aimerions faire lors d'une prochaine étude basée sur la présente analyse de contenu.

Conclusion

Cette analyse comporte évidemment certaines limites. Nous espérons néanmoins que les trois jours de notre échantillon sont suffisamment représentatifs pour permettre certaines hypothèses, mais nous ne pouvons conclure de façon définitive. Il est évident que certaines nouvelles ou certains domaines de l'information peuvent avoir eu plus d'importance cette semaine-là qu'ils n'en ont habituellement. Ceci indique la nécessité d'étendre l'étude sur une plus longue période de temps ou de faire plusieurs études du genre avant d'avancer des hypothèses de façon plus définitive. L'analyse, en outre, n'est que quantitative. Des aspects tels que les nuances dans les termes utilisés, etc., n'ont pas été étudiés. A ce stade-ci, notre étude constate ce qu'est le contenu des bulletins de nouvelles plus qu'elle n'insiste sur les explications de ces constatations ou leurs effets.

Cette étude nous a permis de voir la quantité et le type de nouvelles que les postes de télévision montréalais transmettent, l'importance qu'ils accordent à chaque type, et donc de déceler les similitudes et différences qui peuvent exister entre eux à ce niveau. Nous sommes bien conscients, toutefois, qu'une étude du genre ne nous renseigne pas sur les choix effectués par la population montréalaise pour ce qui est de la sélection délibérée de postes et de bulletins de nouvelles, et de la sélection inconsciente à l'intérieur d'un bulletin de nouvelles; en effet, étant donné la quantité de nouvelles et la rapidité avec laquelle les postes privés, entre autres, passent certaines nouvelles, le téléspectateur ne peut qu'effectuer une sélection délibérée pour ce qui est des bulletins de nouvelles qu'il regarde et une sélection inconsciente pour ce qui est des nouvelles auxquelles il prête attention et des nouvelles qu'il retient, donc qui peuvent avoir une certaine influence sur lui. Toutefois, il est évident que plus un poste met l'accent sur une nouvelle, plus il y a de chances que le téléspectateur la remarque. La quantité brute de nouvelles transmises

à tous les postes n'est évidemment pas équivalente à la quantité nette de nouvelles que reçoit un téléspectateur, car il y a conflits d'horaires entre les postes et répétitions de nouvelles à la fois à l'intérieur d'un poste, lors des différents bulletins de nouvelles, et d'un poste à l'autre.

Nous sommes également conscients que la similitude entre le profil du téléspectateur moyen d'un poste et les nouvelles présentées à ce poste ne nous permettrait pas à elle seule de déterminer dans quelle mesure les nouvelles reflètent les attitudes de la population concernée et dans quelle mesure elles les influencent, c'est-à-dire dans quelle mesure les téléspectateurs des postes francophones diffèrent des téléspectateurs des postes anglophones, et les téléspectateurs des postes privés des téléspectateurs des postes d'Etat. On ne pourrait pas, non plus, ainsi déter-

miner à quel point les postes de télévision, par leurs bulletins de nouvelles, entre autres, amènent leurs téléspectateurs à différer entre eux. Il pourrait tout de même être intéressant d'essayer de relier une étude d'auditoire assez sérieuse à une telle analyse de contenu.

On voit donc que, même si notre recherche est exploratoire et même si les bulletins de nouvelles télévisées ne sont qu'un des facteurs à considérer, la présente analyse pourrait servir de base à une étude plus approfondie qui pourrait nous fournir des renseignements intéressants, d'une part, sur la société dans laquelle nous vivons et les attitudes qui y prévalent et, d'autre part, sur le rôle qu'y joue la télévision dans la formation de l'intérêt porté à la chose publique et de l'optique sous laquelle cette chose publique est abordée.

Les jeunes adultes bien tranquilles de nos téléromans — par Noël Dubé

Les auteurs des téléromans cherchent-ils à peindre la réalité d'aujourd'hui, à donner des modèles de comportement, à édifier les spectateurs? Est-il plus important pour eux de les prendre par les sentiments, de les émouvoir à l'aide d'intrigues sentimentales?

Pour ma part, je me suis arrêté à regarder l'image donnée des jeunes adultes (15-25 ans). J'ai considéré surtout la vie du jeune adulte dans ses

but, les moyens pour atteindre ceux-ci, les contraintes qu'il rencontre, ses valeurs importantes.

Les quelques conclusions qui suivent ont été dégagées à la suite du visionnement et de l'analyse de quatre épisodes de chacun des téléromans projetés en mars 1973. Il s'agit précisément des émissions suivantes: *Les Berger*, *Mont-Joye*, *Rue des Pignons* et *La Petite Semaine*.

Valeurs et buts — famille et tradition

Le nœud de ces quatre séries d'émissions semble être *la famille*. Par conséquent, c'est surtout dans un contexte familial qu'on voit évoluer le jeune adulte. La plus grande partie des actions se passent à la maison ou autour de la maison; si c'est dans le milieu de travail, on retrouve alors la compagnie d'un père, d'une mère, d'un beau-père, d'un frère ou d'une sœur. Des relations à caractère intra ou inter-familial constituent les intrigues. Ainsi, dans *Les Berger*, Ginette, Christian ou Patricia agissent en fonction de Monsieur Beaulieu, le père, et Johanne, Valentin, Jean-Claude et Shirley gravitent autour de M. et Mme Berger avec qui ils échangent. Dans *Mont-Joye*, c'est un canevas semblable tout autour de Théo Joyal et de sa femme; si bien que toute action à laquelle participent Gaétan, Colette, Henriette, Paul ou Cageot est commandée ou renouvelée par les réactions de ces deux parents. *La Petite Semaine* développe des thèmes suscitant souvent de vifs échanges entre le

couple d'enfants, Nicole et Christian, et le couple de parents, M. et Mme Lajoie. Enfin, *Rue des Pignons* est tissé par la vie juxtaposée de quatre groupes de familles, les Millot, Marsouin, Jarry et Lafeuille, où des jeunes vivent leurs problèmes autour des parents.

Ainsi donc, la maison, le mariage, la famille regroupent les préoccupations les plus importantes de ces héros télévisés. Il est vrai que le contexte familial se prête bien à un échange d'émotions et de sentiments, mais sans lui, les jeunes adultes n'existent pas. Aucune identification n'est possible hors de la relation (accord ou parfois désaccord) avec le reste de la famille.

L'amour, l'amitié, le compagnonnage, l'affection constituent les autres valeurs prédominantes pour la génération des 15 à 25 ans. Tous se trouvent mêlés dans des intrigues ou problèmes amoureux. Toutefois, pas d'amour sain, clair, limpide à cent pour cent; il sem-

ble qu'on ne pourrait pas alors présenter d'histoire. Chaque émission, si courte pourtant, apporte une *vie à deux*, amis qui se fréquentent ou jeune couple marié, avec fortes discussions, heurts ou petits accroc: quelque chose manque toujours au bonheur.

Signalons aussi le souci individualiste de la préservation de soi et de la satisfaction personnelle. Yoyo, par exemple, veut connaître une vie normale, confortable, sécurisante, alors elle a pour ambition de se faire épouser par Momo (*Mont-Joye*).

Le jeune aime-t-il étudier, travailler? a-t-il de l'ambition? Les téléromans ne le signifient pas précisément. On le voit rarement dans son milieu de travail proprement dit. Si on l'y voit, ce n'est jamais en vue d'une réflexion sur le travail, mais uniquement pour trouver le cadre, nécessaire ou aléatoire, destiné à créer une ambiance ou un contexte spécial (Valentin dans ses cuisines, Ginette au bureau, Gaétan à

la conserverie...). Ginette Beaulieu aime-t-elle être secrétaire? Que fait Gaétan Joyal à la conserverie? Détails inutiles, semblent dire les auteurs. Il en est de même pour les lieux de loisirs.

Socialement, le jeune s'intègre tout bonnement dans les rouages du système et de la société de consommation. Contestation? connais pas! *Mont-Joye* a bien présenté une petite scène de

contestation: une dizaine de personnes brandissant pancartes ont manifesté devant la maison du maire. Mais c'était pour protester contre la pollution des montagnes (centre de ski)!

La religion ne fait pas question non plus. Ou bien on n'en parle pas du tout, ou bien on perpétue les traditions familiales sans rien contester ni approfondir.

Moyens et contraintes — pour un « bonheur tranquille »

Chacune des émissions nous présente le jeune adulte à la poursuite d'un but précis (souvent le même, qu'on mettra des semaines, voire des années — en termes d'émissions — à atteindre). En quête de celui-ci, le personnage usera tantôt d'astuces intelligentes: Gaétan Joyal, Henriette ou Colette, les secrétaires, Nicole Lajoie ou Christian Beaulieu sont des personnes très intelligentes qui n'hésitent pas à utiliser la ruse pour déjouer l'autre, le faire parler et lui arracher ses secrets. Tantôt, ces mêmes personnes, conscientes de leur personnalité ou de leur pouvoir de séduction, se serviront de leurs charmes personnels pour embobiner l'interlocuteur: les doux propos de Ginette Beaulieu pour inviter son voisin ou encore, son amabilité à le recevoir; Gaétan Joyal faisant de beaux yeux à Colette pour la faire chanter sur l'histoire du bébé ou de sa sœur Nicole.

Mais ces mêmes actes calculés, prémédités, astucieux, qui favorisent certains, constituent par contre, pour d'autres, des contraintes à leurs buts. C'est

d'ailleurs, dans les téléromans, l'élément majeur qui fait que des personnages n'arrivent pas à leurs fins: l'intervention intelligente ou astucieuse d'un autre partenaire. Ainsi, parce que Christian n'apprécie aucunement la visite du voisin, il fait en sorte que ce dernier s'enrage et claque la porte, causant ainsi beaucoup de désagrément à sa femme Ginette (*Les Berger*).

Et, à nouveau ici, si on se penche attentivement sur les moyens utilisés par les 15-25 ans pour arriver à leurs buts tels que définis par les téléromans (et que l'on pourrait résumer sous l'idée de « bonheur tranquille »), on remarque que les plus fréquents sont d'ordre sentimental: l'amour à tout prix, l'amitié, la séduction, la confiance. Même la vie des êtres un peu marginaux ou originaux, tels Doudou, Valentin, Yoyo et Momo, est tissée de relations amicales, de confidences. Est-ce que Yoyo et Momo se seraient enfin demandé en mariage, n'eût été de l'intervention amicale de Denise et Jacques Meunier (*Mont-Joye*)?

Classe sociale et rôle — ordre et répétition

Dans les téléromans, on fait évoluer côte à côte, et sans poser de réels problèmes, des jeunes de classe ouvrière et d'autres de classe bourgeoise. Forcément, puisque toutes les intrigues se jouent à l'intérieur de la famille comme cellule de base et que le modèle familial n'est ni contesté ni mis en relations avec les autres institutions sociales. Empêtrés dans leurs problèmes sentimentaux, les jeunes adultes n'accèdent pas plus que leurs parents à une conscience sociale articulée. Copies conformes, ils répètent l'ordre et la stabilité.

Quantitativement, ils occupent une place importante dans chacune des émissions visionnées. Etant donné que

les téléromans sont assez morcelés, en fait de présentation de situations, à l'intérieur d'une courte période de temps, le personnage intervenant davantage dans le problème du jour tient le premier rôle. C'est ainsi que, très souvent, un jeune adulte tient le rôle principal de l'émission, soit en vivant lui-même la situation principale, soit en y intervenant de façon décisive. Dans un cas comme dans l'autre, son rôle consiste le plus souvent à faire valoir les personnalités parentales ou encore à répéter des morales usées ou des clichés tels que « Les apparences sont trompeuses » — « Chercher la liberté, ça ne donne rien » — « On a toujours besoin des autres » — « Le bonheur est éphémère » — « Le bon-

heur est pour demain » — « On veut découvrir la vérité » — « Papa a toujours raison » — « Notre passé nous suit toujours » — etc.

Le portrait est-il fidèle ?

Quand on travaille en milieu scolaire avec des adolescents et des jeunes adultes, on trouve le portrait très conservateur et très réactionnaire. On constate vite que les valeurs habituellement vécues par les jeunes ne sont aucunement développées par les personnages de ces émissions télévisées.

Ainsi, on ne retrouve pas une jeunesse axant sa vie sur une recherche de liberté et de lutte. On n'y retrouve pas non plus l'esprit d'aventure de l'adolescent, son goût du sensationnel ou du plaisir. Il est peu probable que beaucoup se « rangent » si vite en atteignant la vingtaine! On remarque surtout l'absence de sa grande indépendance à l'égard de la famille. Une émission de *La P'tite Semaine* a exploité le thème du conflit des générations, de l'aventure, de l'indépendance (Nicole Lajoie part de chez elle pour chercher plus de liberté). Mais l'histoire veut qu'elle ait eu tort de croire en d'autres jeunes et qu'elle revienne bien au chaud au foyer paternel... Son esprit d'aventure, son goût de liberté, de jeunesse, l'auteur les tourne en ridicule. Emission tout à fait irréaliste et qui atteignait sans doute un nouveau sommet dans la supercherie.

Les téléromans conservent toujours une cote d'écoute assez élevée. Les jeunes les regardent-ils autant que leurs parents? Selon un sondage auprès de deux cents étudiants du secondaire, seul *Rue des Pignons* bénéficie de la faveur populaire. C'est lui qui offre le plus de crédibilité, disent-ils; ils aiment voir les personnages jouer dans des scènes d'amour, de drogue: « C'est un peu notre vie. » En général, ils avouent regarder de telles émissions pour se détendre. Ils n'y cherchent pas de conseils, ou de messages; ils n'ont même pas à penser devant ces programmes, disent-ils.

Mais n'est-ce pas un peu dangereux quand la jeunesse donne sa faveur à des émissions qui ne font pas penser, qui apportent des représentations tout à fait irréalistes, qui surexploitent les sentiments et les émotions superficielles, qui charrient une série de morales usées et de clichés?

Le rôle de la femme dans les téléromans — par Ginette Deslongchamps

On entend dire « les temps ont changé », que « tout a évolué si vite », qu'« à ce rythme-là on ne sait où on va aller », et puis, juste à côté, on entend parler du Mouvement de libération de la femme. Mais qu'est-il donc arrivé à la femme au cours des trois dernières décennies où on semble avoir sauté les étapes ? Quel sort lui a réservé cette évolution peu tranquille ?

Peu à peu, les progrès techniques, l'urbanisation, l'industrialisation, les recherches médicales et scientifiques ont modifié la manière de vivre de la femme. Les universités lui ont ouvert leurs portes; elle s'est imposée sur le marché du travail et réclame aujourd'hui le droit à un épanouissement personnel. Elle n'accepte plus les généralisations simplistes et, au cours des dernières années, de nombreux livres ont été publiés par des femmes, dénonçant les mythes traditionnels ou contemporains qui contribuent à la garder dans un état de soumission et de dépendance. Maintenant, une nouvelle prise de conscience se dessine au sujet de la femme.

Cependant, dans toute cette évolution on ne saurait oublier l'importance des nouveaux moyens de communication, et principalement de la télévision, qui a fait apparaître les Canadiens eux-mêmes (ou Québécois) et les autres

peuples dans de nouvelles perspectives. Mais quelle image de la femme nous donne donc cette télévision ? En est-elle le reflet véritable ? Y retrouve-t-on LA femme québécoise, sa vie, ses préoccupations, ses joies, ses peines, ses aspirations ? En d'autres mots, est-ce que l'image de la femme donnée dans des émissions aussi populaires que les téléromans est le miroir de sa propre image ?

Les émissions choisies pour procéder à l'analyse du portrait et du rôle de la femme dans les téléromans sont les suivants: *Les Berger* (CFTM-TV, lundi, 7.30 p.m.), *Mont-Joye* (Radio-Canada, lundi, 8.30 p.m.), *La Petite Semaine* (Radio-Canada, lundi, 9.00 p.m.) et *Rue des Pignons* (Radio-Canada, mardi, 9.00 p.m.). — Il y a eu enregistrement de ces quatre émissions durant une période de quatre semaines, soit du 5 au 27 mars 1973. Ces enregistrements avaient pour but de permettre le visionnement des émissions choisies afin de pouvoir compléter les grilles utilisées pour l'analyse du sujet.

La première de ces grilles était une formule d'analyse d'émission nécessaire pour chacune des émissions à chaque semaine (total de 16). La seconde consistait en une formule d'analyse de profil à l'intention de chacun des personnages féminins âgés de plus de 20 ans (total de 56), et ceci également pour chacune des émissions et à chaque semaine. La dernière étape consistait en une compilation statistique des résultats dont je vous ferai grâce, et à partir desquels, ainsi que de considérations globales, ont été tirés les commentaires qui suivent.

La force non violente du matriarcat

Appeler les femmes « le sexe faible » est une diffamation; c'est l'injustice de l'homme envers la femme. Si l'on appelle force la force brutale, alors, certes, la femme est bien supérieure à l'homme. Si la non violence est la loi de l'humanité l'avenir appartient aux femmes. Qui peut faire appel au cœur des hommes avec plus d'efficacité que la femme ? (Cité dans *Tous les hommes sont frères*).
Gandhi

Telle est l'image de la femme que nous donne Gandhi mais, telle est aussi l'image que semblent nous en donner nos téléromans. En effet, la femme se trouve partout et est au cœur de toute action. C'est le matriarcat. On retrouve d'ailleurs plus de personnages féminins que masculins dans les téléromans, et souvent les hommes y jouent un rôle plus ou moins effacé, sauf M. Beaulieu (*Les Berger*), M. Joyal (*Mont-Joye*) et M. Lajoie (*La petite Semaine*), mais

chacun est entouré de femmes qui permettent la continuité de l'histoire, l'alimentent. Ainsi, M. Beaulieu est maintenant secondé par la rusée Rachel Bonin, M. Joyal est entouré de sa femme, mais poursuivi par Henriette et Colette, ses ancienne et nouvelle secrétaires; quant à M. Lajoie, il partage la vedette avec sa femme.

Mais il serait bon de préciser ici le genre des émissions analysées.

1° Dans *Rue des Pignons*, on retrouve l'image de la famille-type québécoise: grosse famille, revenus moyens, chaleur et tendresse familiale, parents sans reproche et bonheur conjugal presque héréditaire. La mère influence par le rayonnement de son amour et c'est toujours vers elle que les enfants se retournent. Dans cette émission la pré-

sence de l'homme n'est presque pas manifeste. M. Jarry ne fait que de très rares apparitions, et encore a-t-il une santé défaillante: tout le fardeau des responsabilités retombe sur les épaules de Madame Jarry. Fait à remarquer, sur neuf enfants, ils n'ont qu'un seul garçon, qu'on ne voit que très rarement. Cependant, l'action a déjà été centrée sur Jeannine, mariée, divorcée et maintenant remariée; sur Colette dont le patron est l'amant; enfin, sur Nicole, 16 ans, qui vient d'avoir un enfant. Philippe, le dernier mari de Jeannine, qui pourtant est médecin, a beaucoup de difficultés à prendre ses responsabilités de père, de même que le père de l'enfant de la jeune Nicole. Manius est également un être faible qui, même marié, a besoin de « sa maman » pour régler ses problèmes. Flagosse, lui qui pourtant a une taille imposante, est manchot; et Maurice lui-même, l'ex-boxeur qui a fini par monter les échelons grâce à sa ténacité, semble le plus fort de tous, mais encore fait-il des crises occasionnelles d'épilepsie.

2° Dans *Mont-Joye* on rencontre un monde tout à fait différent et rempli d'intrigues. Il y a bien Madame Joyal plutôt « mère-poule » et qui ouvre tout grands les bras à un mari infidèle, mais repentant. Cependant, on retrouve surtout l'opposition de deux classes sociales au centre de l'intrigue et un monde assez disparate. Concernant la femme, c'est peut-être l'émission qui nous la montre le plus sous différents aspects et dans divers rôles.

3° L'émission *Les Berger*, pour sa part, reflète encore l'image de la famille traditionnelle, celle des Berger, où l'on retrouve l'image dominante de la mère, de la fille et de la brue; mais l'intrigue se situe dans la famille Beaulieu, plus particulièrement autour du personnage de M. Beaulieu. Cette intrigue est cependant dirigée par les femmes qui évoluent dans son entourage.

4° La nouvelle émission *La Petite Semaine* se distingue d'abord des trois autres par le fait qu'elle présente un thème différent à chaque semaine. Les caractères y sont donc moins développés, sauf pour Mme Lajoie et sa fille Nicole, qui se trouvent toutefois dans des situations bien différentes à chaque semaine.

Qu'advient-il alors du rôle de la femme dans ces téléromans ? De façon générale, sauf pour Mme Lajoie (*La Petite Semaine*), on peut dire qu'aucun des personnages des différentes émis-

sions ne remplit le rôle principal pour une émission. Ce phénomène s'explique par le fait que chacune des émissions comporte plusieurs séquences se rap-

portant à divers personnages. Un personnage peut remplir le rôle principal d'une séquence, mais généralement pas d'une émission.

Hélène Joyal, image de la femme qui se retrouve seule, sans métier, sans diplôme, devant gagner sa vie et toujours incertaine du lendemain. Mais, à tout cela, on n'a pas encore de réponse. Seule Denise semble heureuse avec son mari. Pour les autres, l'avenir nous le dira.

Sois belle et...? — l'image traditionnelle de la femme

Concernant les âges, le groupe 20 à 30 ans a le plus grand nombre de représentantes et ceci correspond à un facteur de réalité non seulement de notre société, mais du monde entier. Physiquement, on retrouve le même phénomène: les jeunes femmes sont plus grandes que celles de la génération précédente; et toutes suivent la mode tant par leur coiffure que par leur habillement, d'où la popularité des cheveux longs chez les jeunes, des teintes pâles chez les plus âgées et le port du pantalon maintenant très fréquent dans ces téléromans ainsi que la popularité des robes d'intérieur. Les accessoires sont les accessoires habituels: bagues, montres, boucles d'oreille et sacs à main. Les colliers, chaînes et pendentifs remportent la faveur du groupe des 20 à 40 ans.

On peut donc dire que, physiquement ou extérieurement, l'image de la femme donnée dans les téléromans correspond à une certaine réalité. A une certaine réalité seulement, car on pourrait reprocher à Mia Riddez de nous présenter une Madame Jarry trop bien coiffée et des filles beaucoup trop jolies pour que tout cela puisse être vraisemblable dans le milieu décrit. Mais il semble que la population qui écoute régulièrement ces émissions vit une réalité qui, souvent, n'est pas facile; elle a besoin non pas de revoir sa propre image, mais une image peut-être idéalisée qui ne montre pas la nullité de la lutte quotidienne, mais la possibilité de vaincre.

Qu'elles aient 20, 30, 40 ou 50 ans, les téléromans nous livrent l'image traditionnelle de la femme, d'abord mère et épouse. Et, même si le rapport sur les conditions de la femme au Canada révèle que « le mariage et la famille persistent en tant qu'institutions d'une particulière importance pour les femmes » (p. 11), on pourrait reprocher aux téléromans de ne pas montrer la femme dans son évolution: celle qui retourne sur les bancs d'école, celle qui se politilise, celle qui décide de vivre un peu pour elle-même, celle qui cherche à se réintégrer dans le milieu du travail, celle aussi qui est insatisfaite de son sort et qui veut se libérer.

Certes, on nous a montré une séparation (Hélène Joyal — *Mont-Joye*), un avortement involontaire (Sherley Berger — *Les Berger*), un divorce (Jeannine Jarry — *Rue des Pignons*), les fréquentations de Colette Jarry avec son patron déjà marié (*Rue des Pignons*). On nous fait voir des jeunes qui essaient de goûter la vie, mais s'il leur arrive de commettre une erreur quelconque, on sait que tout finira par bien s'arranger: Jeannine Jarry a marié « son » Philippe; Sylvette a retrouvé « son » Maurice, Sherley attend un autre bébé et la vie de famille recommence...

Le niveau d'instruction de la femme dans les téléromans est de façon générale assez peu élevé. La plupart des femmes de plus de 30 ans ont eu le strict minimum d'instruction. Les 20-30 ans ont eu un peu plus, soit habituellement la possibilité de s'initier au secrétariat. Cependant, on ne rencontre qu'une seule étudiante encore à l'âge de 20 ans, même si l'on compte un plus grand nombre de secrétaires. Les deux seules femmes qui ont un niveau d'instruction plus élevé évoluent toutes deux dans le domaine médical et dans le même téléroman. (*Mont-Joye*); ce sont une infirmière et une psychiatre, seule femme professionnelle rencontrée à travers les quatre émissions étudiées.

Mont-Joye s'avère en fait la seule émission où l'on présente la femme sous de nombreuses facettes, et surtout ayant des rôles ou tout au moins des caractères différents. En effet, on y retrouve les deux femmes les plus instruites de tous les téléromans (sauf Nicole encore aux études dans *La Petite Semaine*), mais encore ces deux femmes sont-elles seules dans la vie; pourtant, l'une est âgée et l'autre jeune. Images de la femme instruite qui ne peut trouver à se marier? Il est à espérer que non, car ce temps est passé (du moins espérons-le)! Puis, il y a déjà eu Denise Joyal aux prises avec le problème d'écart d'instruction dans une relation de couple lorsque la femme est la plus instruite. Il y a également

Sauf pour la psychiatre dans *Mont-Joye*, lorsqu'on nous présente la femme dans son milieu de travail, c'est rarement afin de nous faire voir comment elle se comporte dans ce même milieu. C'est habituellement parce que quelque chose de personnel s'y rattache. Ainsi, nous n'avons jamais vu Colette Jarry à son travail avant qu'elle ne devienne la maîtresse de son nouveau patron. De même, depuis que Sylvette « file le grand amour » avec Maurice, elle a réintégré la maison familiale et on nous la présente beaucoup moins souvent à l'épicerie. Même phénomène pour Ginette Berger-Beaulieu (*Les Berger*): elle entretient beaucoup plus avec M. Beaulieu, maintenant qu'elle est mariée, des rapports belle-fille/beau-père que des rapports « d'affaires ».

En ce qui concerne les lieux, la femme est sortie des cuisines de Roger Lemelin pour passer au salon. En effet, le salon est devenu la pièce la plus fréquentée, même si la cuisine remporte toujours la palme pour *Rue des Pignons* (mais il ne faut pas oublier que ce téléroman transmet l'image de ce que Mia Riddez appelle « le peuple », alors que les trois autres émissions se situent dans des milieux plus « bourgeois »). Un autre facteur propice à ce déménagement est le nombre d'appartements habités par les jeunes: comme les cuisines y sont généralement petites, les gens ne peuvent plus s'y réunir et l'on reste au salon.

Mais, les lieux ont beau changer, lorsqu'il s'agit des traits de caractère, on retrouve le vieux cliché de la femme ange ou démon. En effet, si la femme, dans les téléromans, ne cherche pas, ne donne pas ou ne vit pas l'amour, sa vie sera la ruse, la haine et la vengeance (Colette et Henriette — *Mont-Joye*; Rachele Bonin et Brigitte — *Les Berger*; Mme Benoît — *Rue des Pignons*). Serait-il que Lope de Vega avait raison d'écrire que « le caractère de la femme, sans exception, se meut sur deux pôles, qui sont l'amour et la vengeance » (*Mudarra le bâtard*)?

« L'amour toujours l'amour » et puis les enfants, « source de joie ». On voit maintenant apparaître dans nos téléromans la troisième et même la quatrième génération. Une fois mariée, la femme vit pour ses enfants et en fonction de ses enfants et de ses petits enfants; quelle joie d'être grand-mère: déjà Jeannine (*Rue des Pignons*) attend un deuxième enfant; Sherley aura enfin l'enfant qu'elle a perdu; et Ginette, de son côté, se désespère de n'en pas avoir. Eh bien! Mia Riddez n'avait peut-être pas tort de dire que le Québec est un des endroits au monde où la famille garde le plus d'importance; tout au moins elle, elle lui en donne!

On ne sera donc pas surpris de constater que, jeune ou plus âgée, la femme consacre chez les hommes la plus grande partie de son temps à « l'objet de son amour », qu'il soit ami ou mari. N'est-ce pas également ce qui se passe en réalité, l'univers de la femme étant souvent réduit à la maison? Dans ses relations avec les personnes de sexe féminin, le même phénomène de réalité se reproduit: entre 20 et 30 ans, on a encore la relation amicale qui est très forte; entre 30 et 50 ans, la femme prise par ses obligations familiales a négligé ses amies et ses contacts se font surtout avec des connaissances; à partir de 50 ans, la mère renoue connaissance avec sa fille, à son tour devenue femme...

L'épouse, c'est pour le bon conseil; la belle-mère, c'est pour le bon accueil; mais rien ne vaut une douce maman.
L. Tolstoï (*Anna Karenine*).

Amour, tendresse, douceur, tels sont les éléments principaux dont Dieu a formé l'âme et la femme; aimer, guérir, consoler, telle est sa destination sur terre.
H. Conscience (*Les Drames Flamands*),

Préposés aux choses vagues: les prêtres de la T.V. — par Yves Lever

Une programmation régulière de télévision présente de nombreux visages de prêtres: invités à la discussion d'affaires publiques et/ou religieuses ou encore aux divertissements, personnages de téléromans ou de films, participants à l'actualité, animateurs d'émissions. Analyser tous ces profils dépassait largement les possibilités de cette étude. Il apparut aussi très tôt

Telle est sa destination sur terre, telle est sa destinée dans les téléromans, et telle est encore sa destinée dans la réalité, malgré l'évolution des dernières années. Il semble donc que l'image de la femme donnée dans les téléromans corresponde assez bien à la réalité moyenne de notre société québécoise. Certes, les femmes politisées en sont absentes, mais on ne peut en blâmer les auteurs, puisqu'une loi défend toute politique dans les téléromans (du moins ouvertement). Ils sont également limités par des problèmes d'ordre technique et financier, ce qui fait qu'ils sont obligés de ne faire jouer qu'un certain nombre de comédiens par semaine (10), d'éviter les déplacements à l'extérieur des studios, de restreindre les lieux, etc. On pourrait également reprocher aux téléromans de négliger les problèmes de la femme de plus de 40 ans, mais ceci correspond encore une fois à la réalité qui est celle de notre société axée quasi exclusivement sur la jeunesse depuis les années '60. Ce qui ressort donc de cette étude, c'est qu'on ne dissocie pas encore l'image de la femme de celle de mère et épouse fidèle et modèle.

Il y aurait certes eu de nombreuses autres remarques à faire sur la lente évolution de la femme dans les téléromans, mais les personnages féminins qui y évoluent se meuvent tout simplement au rythme de la société en général. Voilà pourquoi nous n'y voyons pas encore des Jane Fonda, mais plutôt une Madame Jarry ou Berger au lieu d'une « maman Plouffe »...

que les émissions religieuses (incluant *Rencontre* de Radio Canada) constituent une catégorie à part, tant par le grand nombre de présences cléricales que par le niveau explicitement religieux de représentation ou d'analyse où elles se situent. Je les ai exclues en partant. Disons tout de suite que l'analyse de ces émissions forcerait sans doute à nuancer les conclusions de cet article.

Toutes les autres émissions furent l'objet de l'enquête pendant deux mois. Les présences de prêtres étaient notées sur deux grilles, une d'émission et une de profil, élaborées à la suite d'une exploration sauvage. Une série de données objectives furent recueillies. La plus grande partie (17 cas sur 21) concernaient des prêtres réels, presque tous québécois, invités aux émissions *Appelez-moi Lise*, *Madame est servie*, *Le Téléjournal*, *Au masculin*, *Les Beaux Dimanches*. Des quatre autres, trois sont des personnages réguliers des téléromans *Rue des Pignons* et *Mont-Joye* (avec plusieurs apparitions pour chacun); le dernier fut le « patient » principal d'une émission de la série *Marcus Welby, m.d.* J'ai d'abord cru qu'il faudrait séparer les personnes réelles des personnages fictifs, mais l'analyse des deux séries de cas aboutissait aux mêmes conclusions. Tout simplement, les personnages fictifs, représentant déjà une réflexion sur le profil, dégageaient plus clairement les contours du profil global. Dans la tête des téléspectateurs, l'idée du prêtre vient d'ailleurs du mélange des deux séries d'images.

Des données recueillies, je choisis les plus significatives pour dessiner les gros traits du prêtre en tant que *personne*, *travailleur* et *personnage social*.

Le prêtre comme personne

Une première chose à signaler est que nous savons peu de choses sur les prêtres comme personnes. Toujours réticents à parler d'eux-mêmes (même lorsque Lise Payette essaie de percer leurs petits secrets), ils préfèrent parler d'une œuvre ou d'autres personnes.

Il s'ensuit que le prêtre demeure une personne assez mystérieuse. Un mot étrange (Jésuite, Sainte-Croix, etc.) ou des lettres mystérieuses s'ajoutent à son nom. On ne sait pas où il habite, ni quels sont ses loisirs. On ne lui connaît pas, ou presque, de problèmes aux niveaux financier, familial et relationnel; s'il en a, comme ce fut le cas pour l'abbé Duguay de *Mont-Joye* (tomber amoureux), ils se règlent merveilleusement vite.

Nous avons vu presque uniquement des prêtres âgés entre 40 et 60 ans. Faut-il en déduire qu'on ne retrouve plus de jeunes dans la « profession » ou bien que les plus jeunes (s'il y en a) ne présentent pas d'intérêt spécial pour la représentation télévisée? Impossible de faire un choix ici. Ceux que nous avons vus présentaient pres-

que tous des personnalités fortes, sûres d'elles-mêmes, compréhensives, pacifiques, conformistes, ayant le sens des traditions et dotées d'un certain sens de l'humour.

Le prêtre comme travailleur

G. B. Shaw disait du prêtre qu'il est « un préposé aux choses vagues ». Cette définition s'ajuste fort bien à mon échantillonnage. L'enquête révélait qu'environ la moitié des prêtres présentés ne remplissaient que des fonctions sacerdotales, alors que l'autre moitié allie des ministères à l'exercice d'une profession « profane ». Considérons les deux cas.

Au niveau du travail sacerdotal d'abord. Nous les avons vus surtout donner des conseils spirituels très généraux, tenter d'apaiser des conflits de toutes sortes, mettre des gens en relation, se prononcer sur des problèmes de relations pré-maritales, d'adultère, d'alcoolisme, d'honnêteté, de loisirs, etc. Un peu de tout, mais rien de précis. Tout au plus pouvons-nous dire qu'un faible pourcentage de prêtres seraient des « professionnels » de l'évangélisation (catéchèse, sacrements, prédication), alors que les autres parlaient de morale ou de choses vagues. Nous avons été surpris de voir combien peu se référaient à Jésus-Christ ou simplement l'évoquaient.

Au niveau des autres professions exercées par les prêtres, nous retrouvons aussi la connotation de « choses vagues ». En effet, que ce soit dans le journalisme, l'animation sociale, les loisirs, le théâtre ou la politique, nous retrouvons un manque de précision de l'objet et des méthodes. Il y a quand même une certaine professionnalisation dans ces domaines, mais les prêtres qu'on y a vus y sont plus en amateurs de bonne volonté qu'en tant que professionnels.

Par ailleurs, le manque de précision dans ces deux niveaux de travail pourrait fournir le lieu d'une créativité et d'un esprit d'invention spécial. Mais, par manque de liberté, par conformisme, les prêtres vus ne semblent pas y créer du neuf. Ils suivent plutôt qu'ils ne devancent les courants.

Le personnage social

Le manque de précision du travail du prêtre rend son rôle social difficile à cerner. « Si vous ne savez pas où vous allez, vous arriverez ailleurs » (Une vérité de Peter).

Nous avons déjà dit qu'il ne porte pas de problèmes personnels, mais qu'il est presque toujours là à cause des problèmes des autres ou d'une institution. Il est socialement ce qu'on pourrait appeler un « signifiant zéro » à multiples variables ne portant aucune signification précise, mais fournissant l'occasion et permettant l'émergence des significations pour les autres personnages sociaux. Il veut, comme dit un bon jésuite, « être fourré partout, mais ne fourrer personne ».

A quels autres personnages sociaux le prêtre permet-il l'émergence des significations ? Socialement, les prêtres que nous avons vus ne s'identifient explicitement eux-mêmes à aucune classe ou groupe particulier. Tout au contraire, la première valeur affirmée est la disponibilité envers tous les autres. Mais qui sont compris dans ce « tous les autres » ?

L'enquête montre d'abord que les gens les plus fréquentés par les prêtres se situent surtout dans la petite bourgeoisie, les professionnels et les cadres. Parmi ces notables anciens et nouveaux, il se sent parmi des pairs. Les gens les moins fréquentés sont les ouvriers. De plus, leur langage (français de comédien ou d'homme instruit), leurs vêtements (complet-veston et sobriété), la façon dont on les interpelle révérentieusement, leur rattachement à l'Eglise-institution (presque toujours affirmé explicitement), le fait même d'être invités à participer aux émissions de télé les situent carrément en dehors de la classe ouvrière. Finalement, au niveau des valeurs, c'est la « solidarité

avec les plus démunis » qui se trouve le moins souvent affirmée. Sans être nécessairement bourgeois, ils trouvent leurs affinités et leurs connivences surtout du côté de la petite bourgeoisie. Dans ce milieu, ils viennent expliciter les valeurs de paix, d'absence de conflits, de sécurité, de respect pour les traditions. Ils prennent donc un rôle de stabilisateurs des valeurs sociales.

Nous avons aussi un prêtre-ouvrier auquel nous devons accorder une importance spéciale puisqu'il joue dans un téléroman depuis plusieurs années (l'abbé Dorval de *Rue des Pignons*, personnage fictif, mais composé selon le modèle de deux prêtres réels, selon l'auteur). Dorval apparaît plutôt rangé du côté des ouvriers et des plus défavorisés. Mais dans le quartier, il fait surtout du dépannage au moment des problèmes aigus et pour cela, il met à contribution ses amis et anciens confrères de collège devenus professionnels ou propriétaires d'entreprises. Il a des fréquentations dans tous les milieux, comme beaucoup de prêtres veulent en avoir, mais ce faisant, il devient un agent d'intégration des classes: aux plus riches, il donne bonne conscience en leur fournissant l'occasion de « faire la charité »; aux pauvres, il montre comment les riches sont « du bon monde ». Jamais il ne laisse éclater ouvertement les conflits ni n'essaie d'animer le milieu pour que disparaissent les causes de la pauvreté et l'exploitation. Sans s'en rendre compte, il joue à fond le rôle de supporteur de l'idéologie dominante; il est le conciliateur par excellence entre toutes les tendances et ne fait bouger personne.

Des prêtres selon quels modèles ?

Les bibliothèques de théologie renferment toutes de très nombreux ouvrages sur les prêtres. Tous ces bouquins disent à peu près la même chose: le prêtre doit être un témoin de l'évangile de Jésus-Christ, un animateur spirituel. Selon l'évangile, il doit s'intéresser spécialement aux plus démunis, car le Christ affirme que c'est pour eux qu'il est venu; il devrait aussi incarner la contestation du matérialisme au nom de valeurs spirituelles.

Les prêtres vus à la télévision (dans les émissions autres que les émissions religieuses, rappelons-le) ne correspondent pas beaucoup à ce modèle. Crise d'identité liée à la crise sociale ambiante ? peut-être. Refus du cléricisme québécois traditionnel ? peut-être aussi. Manques au niveau de

la professionnalisation ? sans doute. Difficultés à voir et à dire les vecteurs spirituels de notre époque ? probablement.

Par ailleurs, si un prêtre est invité à la télévision, c'est parce qu'il correspond bien à l'idéologie (pas toujours explicite) du système de télévision qui l'invite. « On a les politiciens, les curés et les pornographes qu'on mérite », faisait dire Jean-Pierre Lefebvre à l'un de ses personnages filmiques. Sur le petit écran, les prêtres sont des modèles, s'ajoutant à une foule d'autres, des pouvoirs régissant notre société. Reflètent-ils le monde cléricale que la vie quotidienne ou dominicale permet de rencontrer ? Au lecteur de reprendre l'analyse.

VERS UNE MORALE DE LA PUBLICITÉ?

par Julien Harvey

En mai 1971, M. Robert McAlear, vice-président d'une agence de publicité connue, proposait à l'Association canadienne des annonceurs de demander à un comité de théologiens un mémoire sur la moralité de la publicité au Canada. Préparé par quatre théologiens de la Toronto School of Theology, il vient de paraître en traduction française sous le titre de *Publicité et Vérité* (Publicité-Club de Montréal, 1010 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 912, Montréal 110. Prix: \$2.50).

Du troc au marketing

Depuis le jour où les hommes ont commencé d'échanger un pot de terre cuite pour un quartier de mouton, la publicité existe. Elle est le lien nécessaire entre le producteur et le consommateur. Et on n'a qu'à relire le prophète Amos ou le Deutéronome pour constater que, dès ce moment, elle a posé des problèmes de conduite juste ou injuste, des problèmes moraux. Ce sont toujours les mêmes aujourd'hui, mais ils ont pris une telle envergure et ont atteint une telle complexité qu'il faut les regarder de plus près.

Pendant très longtemps, jusqu'à la fin du Moyen Âge, la publicité s'est faite sous la forme plutôt discrète de l'information sur le produit par l'étalage et l'enseigne. A partir du 13^e siècle, nous voyons un élément de *pression* s'ajouter, par l'introduction de la publicité orale. Et les corporations commencent à réglementer la publicité en interdisant de dénigrer le produit du compétiteur ou d'appeler le client qui examine l'étalage du voisin. Ensuite, les « crieurs » ambulants sont apparus dans les grandes villes, ajoutant un nouvel élément significatif: l'attraction du *client éloigné*. Les trois données fondamentales sont dès lors en place; on n'aura plus que des escalades, à mesure de la création de nouveaux moyens de communication. Lorsque Théophraste Renaudot introduit pour la première fois dans sa *Gazette de France*, en 1631, une annonce commerciale, il crée la grande publicité au niveau national, telle que nous la connaissons.

A partir surtout de 1950, naît la science du *marketing*. Elle devient matière d'études universitaires; elle se donne sa psychologie et produit ses instruments scientifiques de recherche

(éligoscope, tachyscope, diaphanomètre, eye camera, etc.); elle établit des plans qui permettent de préparer pendant une longue durée, de trois à six ans en général, le lancement d'un nouveau produit. Et elle réussit. On cite le cas du français Jean-Noël Bongrain qui a su utiliser tout le savoir du marketing pour lancer un nouveau fromage dans un pays qui en produit déjà plus de 360 marques et qui, déjà en 1968, avait vendu pour 40 millions de dollars de « Caprice des dieux »!

Quels sont les nouveaux facteurs qui ont joué? On les ramène généralement à quatre¹:

1. La révolution industrielle, amenant à la fois une multiplication des découvertes techniques et une nouvelle philosophie, plus matérialiste, de la vie; la notion de standard de vie se crée à sa suite, et des besoins ou désirs nouveaux et de plus en plus complexes naissent.

2. Les nouveaux mécanismes du marché, qui dépendent surtout de trois facteurs: a) l'acceptation comme un fait d'une *économie d'abondance* au lieu d'une économie de pénurie (loi de Gervasi); b) l'acceptation de la quasi-nécessité de la *production en grande série* (loi de Adam Smith); c) la nécessité croissante de l'*innovation*, qui fait que la durée d'un produit sur le marché diminue de plus en plus (loi de Schumpeter): on a pu montrer que, en Europe, 80% des produits sur le marché ont moins de dix ans d'existence.

3. La croissance du risque de l'industriel, en raison des faits cités précédemment: la réponse à ces faits exige des mises de fonds de plus en plus considérables (machines permettant la

grande série, nouveaux équipements requis pour renouveler l'apparence du produit), dont le rendement doit être rapide et assuré.

4. La multiplication des moyens de communication de masse, qui permettent de rejoindre instantanément des populations entières et de rendre de plus en plus pluraliste la communication (effets divers de la radio et de la télévision, de l'emballage attirant, de l'échantillon, de la réclame écrite ou photographiée).

Les retombées morales : le point de vue du rapport

Abordons maintenant le travail de nos collègues torontois. Ils commencent, comme il sied, par définir la publicité: « l'emploi de messages diffusés moyennant paiement et ouvertement destinés à informer ou à influencer les usagers réels ou possibles de biens ou de services nommément désignés ». Puis, ils nous donnent leurs présupposés, qui sont les suivants: a) l'homme à qui s'adresse la publicité doit être considéré comme un « homme raisonnable » et non pas comme un « homme crédule » (contrairement à Barnum, le grand industriel du cirque, qui basait son action publicitaire sur le principe: « A sucker is born every minute! »); b) l'idée d'une conspiration publicitaire est un mythe, étant donné que les publicitaires sont en compétition; c) un certain conditionnement est inévitable dans la vie sociale, au point qu'il serait plus nocif qu'utile de tenter de le supprimer.

En conséquence, ils considèrent la publicité comme *bonne en soi* et s'efforcent ensuite de la purifier de ce qui la rendrait nocive accidentellement. Pour ce faire, ils adoptent comme principe de base que la publicité doit être *vraie* (aurait-il été mieux, dans la traduction, d'employer de façon constante le mot *véridique*?). Et ils abordent ce qui constitue la section la plus amusante, la plus habile, la plus bienveillante et la plus... universitaire de ce mémoire: l'analyse de la véracité ana-

logique qui se retrouve dans l'hyperbole (« Nos confitures sont les meilleures au monde »), dans les affirmations universelles (« Tout le monde porte des pantalons éléphant »), dans les symboles (la beauté en bikini qui accompagne le meuble à vendre), dans les omissions délibérées (« Payez en trente versements », sans rien dire du montant ni de la fréquence de ces versements) et même dans les jeux de mots (« Vous pouvez visiter la Patagonie en avion sans payer aujourd'hui », où le mot *aujourd'hui* a deux sens).

On aborde dans ce contexte plusieurs problèmes difficiles, comme celui de l'emploi de personnalités connues dans la publicité (Jean Béliveau et la Nouvelle Banque de Nouvelle-Ecosse), de comédiens professionnels jouant les médecins, les hommes de science ou les économistes, ou celui de l'usage de lentilles déformantes qui grossissent le jouet ou transforment une voiture compacte en limousine.

En général, comme on s'adresse à l'« homme raisonnable » et non à l'« homme crédule », on finit par admettre, avec un certain sourire, que la morale n'a guère à redire à ces phénomènes linguistiques; on fait quelques réserves, par exemple, en rappelant que, lorsqu'un symbole distrait totalement de la qualité du produit annoncé (la jeune beauté accompagnant le tourne-disque!), il peut être illégitime.

Au terme, on peut tenter de recueillir les indications morales dispersées dans le rapport, en plus de celles qui concernent le langage publicitaire. On peut les résumer ainsi: pour être véridique, tout en tenant compte des divers contextes cités précédemment, la publicité doit éviter de pousser à des actes ou à des conduites qui iraient à l'encontre de la loi, qui seraient moralement ou physiquement nuisibles au destinataire, qui heurteraient les convictions morales même de minorités, qui promettaient un résultat assuré alors qu'il est incertain. Elle doit éviter de rattacher son message à une conception extravagante de la vie (« Si vous êtes une maîtresse de maison ordinaire, ne lisez pas cette annonce »), éviter d'insister exagérément sur le statut social (« Comment pourrez-vous recevoir sans notre piscine de jardin ? », éviter les conditionnements moraux ou sociaux inadmissibles (« Un jeune homme vraiment viril boit notre whisky »), se soucier de ne pas dégrader le goût artistique du public auquel

elle s'adresse (on ne se risque pas à donner d'exemples) et, enfin, éviter de frauder par omission (on cite les clauses en petits caractères concernant le prix ou le mode de paiement).

Une dernière page est consacrée à des dimensions de la publicité qui de-

vaient moins intéresser les commanditaires du rapport, mais qu'on aimerait voir plus développées: la publicité politique, la publicité idéologique et les manchettes des journaux à sensation. Et on termine en disant que ce n'est là qu'un premier pas dans une recherche à continuer.

Pour continuer...

Mais ne prend-on pas la mauvaise route dès le départ en considérant la publicité comme une réalité sociale *bonne*, sans faire la distinction entre la dimension *information* (susceptible d'être toujours bonne si elle est véridique) et la dimension *pression* (susceptible d'être viciée dès le départ) de l'activité publicitaire? Plus loin dans le rapport, les auteurs devront implicitement contredire cette option de base pour la publicité *bonne en soi* sous ses deux dimensions. En effet, ils recommandent que les abus de la publicité soient réglementés *par la législation* plus que par le jugement des tribunaux. Les raisons qu'ils en donnent sont les suivantes: le tribunal ne juge que des faits isolés, si bien qu'un abus peut aussitôt être repris sous une forme légèrement modifiée; et la sentence rendue n'est jamais aussi largement connue du public qu'une législation. On peut donner comme exemple la législation récente concernant la publicité

auprès des enfants; et on peut ajouter le projet actuel du Ministère des Institutions financières du Québec concernant un code de la publicité. Je suis d'accord avec cette perspective. Mais je vois toujours mal comment les auteurs du mémoire torontois la justifient, si la véracité est la seule exigence à laquelle doive se conformer la publicité pour être bonne. Malgré son caractère général, je préfère la déclaration de base du projet québécois: « La publicité basée uniquement ou principalement sur l'idée que la possession ou l'utilisation d'un bien matériel constitue le meilleur moyen d'atteindre le bonheur, celle qui tente de transformer des rêveries, des fantasmes ou des fantaisies inaccessibles en besoins pressants peut créer des frustrations inutiles et est contraire à l'éthique. » Dans cette perspective, on comprend mieux que la législation peut limiter la pression à laquelle nous sommes soumis, en plus de requérir la véracité de l'information transmise.

Des dimensions absentes

Le rapport torontois me déçoit cependant plus encore dans ce qu'il oublie ou ne traite que de façon allusive. Je voudrais souligner quelques-unes de ces dimensions absentes:

1. Les conséquences d'une publicité effrénée sur l'endettement d'une partie importante de la population. La publicité dans les *mass media* produit un effet neuf: celui de détruire la régulation des dépenses et du style de vie par le voisinage et le cercle des parents et amis. Elle a aussi comme caractéristique de peser toujours dans un seul sens, par l'absence de rappels en sens contraire: à côté des invitations constantes à dépenser, à emprunter pour dépenser, à voyager aujourd'hui en ne payant que demain, où trouve-t-on des rappels publicitaires de la modération, de l'épargne, des intérêts non-commercialisés de la vie? Seul l'Etat ou quelques organismes sociaux peuvent commander de tels messages. On aurait aimé trouver, dans le rapport, un para-

graphe explicite sur la moralité de la publicité des compagnies de prêts à court terme et des banques qui les suivent maintenant sur ce terrain. L'étude de l'endettement populaire est déjà avancée chez nous; il faut se demander si les résultats de ces études ne devraient pas influencer une législation éventuelle concernant la publicité de luxe (vacances, voyages, véhicules de sport, etc.).

2. Les conséquences de la publicité sur la hausse des prix, surtout lorsqu'il s'agit d'objets ou de services nécessaires. Les spécialistes du marketing admettent avec raison que la fabrication en grande série abaisse les prix; mais elle exige tant de publicité, si quelque mécanisme n'arrête l'escalade, que le consommateur ne bénéficie en rien de cette réduction. Le rapport québécois en vue d'un code de la publicité estime que chaque famille paie annuellement, au Québec, \$240 de publicité, incluse dans le prix de ce qu'elle achète. On

aurait aimé que le rapport torontois tienne compte de ce fait et qu'il en tire les conséquences. En particulier lorsqu'il s'agit de nécessités: aliments de base, instruments ménagers et produits pharmaceutiques.

3. L'écrasement du petit producteur, incapable de s'assurer une publicité adéquate, en particulier en ce qui concerne la publicité superficielle de l'emballage. Face à la montée rapide des prix dans le secteur de l'alimentation, il serait heureux qu'on examine ce que coûte le remplacement accéléré des procédés d'emballage (lait, fromages, viandes) et l'escalade, liée elle aussi à la publicité, dans l'élimination coûteuse de la plus petite défectuosité dans un produit naturel (fruits, légumes). Le rapport torontois est également silencieux sur un autre phénomène publicitaire pourtant bien connu: l'abus et la fraude dans les « garanties ». Alors que le petit producteur ne peut que se quereller avec le client qui rapporte un objet défectueux, la grande entreprise s'appuie sur la garantie, qui attire avec raison le client, mais elle le fait avec tant de ruses publicitaires, dans la grande majorité des cas, que cette garantie n'offre aucune protection réelle.

4. Le peu d'attention de la publicité pour le pauvre. C'est pourtant lui, en général, qui achète le plus au détail, lui qui n'a ni congélateur, ni locaux de réserve, ni budget mensuel suffisant pour acheter à l'avance. C'est lui qui paie le plus de jolis emballages coûteux. C'est également lui qui n'a que la TV pour se distraire et qui ne peut se payer une heure de sport ou de film sans devoir absorber sa dose massive de publicité créant des besoins artificiels qu'il n'a pas les moyens de satisfaire. Nous touchons ici le problème de l'invasion du domicile par la publicité, un problème très différent de celui de la publicité dans la rue. Bien sûr, nos rues commerciales et le métro seraient moins distrayants sans l'arc-en-ciel des affiches; mais nos programmes de TV en sont-ils améliorés? Ici encore, nous aurions aimé trouver dans le rapport torontois une section sur le dosage publicitaire de la TV, qu'elle soit commerciale ou régie par l'Etat.

5. L'usage commercial de la femme comme objet publicitaire, en particulier comme symbole accompagnant le produit ou le service dont on veut promouvoir la vente. On doit se demander si l'une des causes majeures du mécontentement féminin à l'égard de

la société actuelle ne se situe pas à ce point précis. L'an dernier, à Montréal, des personnes collaient sur l'affichage utilisant la femme comme objet de petits billets libellés « Ceci insulte la femme »; à défaut de régie précise sur ce point, on en vient à croire qu'une telle campagne devrait continuer, même si elle est en marge de la loi. Le rap-

port torontois remarque avec raison que la publicité ne doit pas faire de discrimination, en utilisant ironiquement les vieillards, les minorités raciales, les personnes âgées, les instituteurs; il aurait dû ajouter une section ferme concernant la femme comme objet publicitaire.

En conclusion

On aura vu que je considère le rapport de mes collègues de Toronto comme un document trop sommaire et, somme toute, trop bienveillant. On comprend aisément que les grandes organisations de publicitaires (Association canadienne des annonceurs, Institut de la publicité canadienne, Publicité-Club), qui se sentent actuellement menacées par les gouvernements, l'aient diffusé sans grande hésitation. Par contre, une des intuitions justes du rapport est de préférer le contrôle par la législation au recours judiciaire; sans être dirigiste, il faut reconnaître, en effet, que *la publicité, de par sa nature même, ne peut se donner adéquatement à elle-même sa régulation éthique.* Elle est trop naturellement soumise à l'escalade. Macauley disait, en 1850, que « la publicité est aux affaires ce que la vapeur est aux machines »; tout comme aux machines à vapeur, pour éviter qu'elles ne s'emballent, il lui faut un régulateur. Ce régulateur, ce ne peut être la conscience morale des grandes agences, où la responsabilité est trop dispersée pour être exercée. Ce peut être la conscience morale des publicitaires eux-mêmes; c'est aussi la lucidité de l'Etat, qui n'a

pas à contrôler l'information, sinon pour assurer sa véracité, mais qui doit contrôler la pression à laquelle chacun de nous est soumis.

Enfin, et surtout, le rapport offre une recommandation brève, mais qui mériterait plus d'élaboration: « La publicité ne devrait pas être la seule source d'information du consommateur. En fait, il ne faut pas qu'elle le soit. Il faudrait consacrer des ressources plus considérables pour fournir des renseignements désintéressés aux consommateurs. » C'est sans doute une référence aux « Raiders » de Ralph Nader, au « Consumers' Report »; chez nous, ce sera une référence à l'Office des droits du consommateur, qui peut faire beaucoup depuis le bill 45, de 1971. C'est surtout une invitation à appuyer le travail de protection du consommateur qu'accomplissent les Associations coopératives d'économie familiales (ACEF), des organismes souvent plus susceptibles que tout autre de protéger leur liberté en face du géant publicitaire.

19.6.73.

1. J'utilise surtout ici deux études de M. Peytel et J.-M. Lenormand, dans *Humanisme et Entreprise*, nn. 32, 24 et 25.

à la
bonne
heure
on est là

du lundi au vendredi de 10am à 6 pm



LA BANQUE
D'ÉPARGNE



Les prisonniers politiques au Sud-Vietnam

document

rapport de la commission d'observation déléguée par la section québécoise du comité pour la libération des prisonniers politiques sud-vietnamiens

Lors de son récent passage à Rome, en R.F.A. et plus particulièrement aux U.S.A., M. le Président de la République du Viet-Nam, le Général Nguyen Van Thieu, s'élevait contre ceux qui prétendaient que son gouvernement détenait des prisonniers politiques, déclarait qu'il n'y avait pas de prisonniers politiques chez lui, et invitait quiconque le désirait à venir s'en rendre compte par lui-même sur place¹.

Fort de cette assurance, le Comité International pour la Libération des prisonniers politiques sud-vietnamiens (section québécoise) mandatait une mission d'observation qui aurait été heureuse de constater sur place l'inexistence des prisonniers politiques. Cette mission était composée de Mgr Guy Bélanger, évêque catholique de Valleyfield au Québec, et de Me Georges LeBel, avocat, docteur en Droit et professeur de droit à l'Université du Québec. A ce groupe de canadiens devaient se joindre, à Saïgon, Monseigneur Thomas Gumbleton, évêque de Détroit, USA, et le Rév. P. Robert Manning, S.J., des USA.

I — L'existence des prisonniers politiques au Sud Viet-Nam

Pendant notre séjour de près de deux semaines au Sud Viet-Nam, il nous a cependant été possible de rencontrer un certain nombre d'anciens prisonniers récemment libérés, ainsi que plusieurs familles de personnes actuellement détenues par le Gouvernement du Sud Viet-Nam. A la suite de cette enquête, il nous est possible d'affirmer de façon formelle et avec des documents à l'appui que le Gouvernement de la République du Viet-Nam détient actuellement un très grand nombre de prisonniers politiques.

Nous considérons comme prisonnier politique, toute personne actuellement détenue pour des raisons autres qu'une action positive de nature criminelle pour laquelle elle aurait été régulièrement condamnée suivant une procédure régulière par un tribunal légalement constitué selon la constitution et les lois de la République du Viet-Nam. D'une façon positive, nous considérons comme prisonnier politique toute personne actuellement détenue pour les seules idées qu'elle a pu exprimer, ou qui lui sont imputées par les autorités. L'expression d'idées comprend, dans notre esprit, la communication de ces idées par quelque moyen que ce soit, et la partici-

Nous avons demandé à être reçus par M. le Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, qui n'a pu nous recevoir. Son Chef du protocole nous a référés au Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur qui nous a reçus et auquel nous avons remis une demande écrite, originellement adressée à M. le Premier Ministre, afin « d'obtenir les permissions nécessaires pour nous rendre visiter un certain nombre de prisons et certains prisonniers que nous connaissons ».

Nous possédions une liste de cent vingt neuf (129) prisonniers politiques sur le sort desquels nous souhaitions obtenir des informations et que nous aurions aimé pouvoir rencontrer personnellement. Après plus d'une semaine d'attente et de vaines démarches, et malgré les assurances données par le Président Thieu aux USA, le groupe québécois à dû quitter le Viet-Nam, puisque les visas de séjour qu'on leur avait accordés expiraient le 1er mai 1973, et cela sans avoir obtenu aucune réponse du Premier Ministre ni les permissions officielles sollicitées.

pation à toute organisation pacifique et démocratique ayant pour but la diffusion de ces idées. Nous considérons ces deux critères, positif et négatif, comme complémentaires.

Nous nous objectons, par ailleurs, à cette réduction simplificatrice et à ce manichéisme primaire du Gouvernement du Sud Viet-Nam qui prétend que toute idée non conforme aux vues du présent Gouvernement soit taxée de communisme ou de neutralisme pro-communiste et justifie l'emprisonnement d'innocents². Nous connaissons le cas de plusieurs personnes emprisonnées pour avoir seulement soutenu qu'il était possible d'en arriver à une paix négociée au Sud Viet-Nam.

A partir de cette définition, il nous a été possible de constater et de réunir des preuves formelles qu'il y a, au Sud Viet-Nam, des milliers de prisonniers politiques et nous exposons à la suite les constatations qui nous amènent à une telle conclusion.

Les médias ont rendu compte du rapport de la commission d'observation québécoise déléguée au Sud-Vietnam. RELATIONS a cependant jugé bon d'en faire connaître le texte à ses lecteurs. La publication de ce document ne doit pas être interprétée comme une prise de position pour le Nord et contre le Sud. Les délégués auraient souhaité pouvoir enquêter au Nord comme au Sud. On les a cependant informés qu'ils pourraient difficilement obtenir les visas nécessaires et que, en outre, ils ne pourraient pas visiter librement les lieux de détention du Nord-Vietnam. De toute façon, ils ont jugé que le Canada, à cause de sa participation indirecte dans la guerre du Vietnam avec les USA, avait davantage de responsabilité vis-à-vis le Sud-Vietnam que vis-à-vis le Nord-Vietnam. Le Canada, membre de la C.I.C.S., pourra-t-il faire quelque chose en faveur des prisonniers politiques sud-vietnamiens ?

A. Les prisonniers détenus en vertu de condamnation du « Tribunal militaire de Campagne »

Nous avons pu vérifier le cas de plusieurs dizaines de prisonniers qui séjournent actuellement en prison après avoir été condamnés par le « Tribunal militaire de Campagne »³, tribunal d'exception qui s'appelait auparavant Tribunal militaire spécial. Techniquement, ce tribunal ne devrait être saisi que des affaires militaires, mais une série de décrets-lois⁴ stipulent que toutes les offenses politiques sont de sa compétence. Au vu des textes législatifs, ces prisonniers sont des prisonniers politiques, et l'administration même les considère comme tels. En effet, les permis de visite accordés aux familles de ces prisonniers que nous avons rencontrés portaient la mention: « condamné MTCT » — c'est-à-dire Mat Tran (au front), Chinh Tri (politique). Ces prisonniers sont classés par l'administration pénitenciaire même comme des prisonniers politiques.

Or la Cour Suprême de la République du Viet-Nam, dans un jugement rendu le 5 mai 1970 dans l'affaire du député Tran Ngoc Chau, déclarait « inconstitutionnels les articles 3, 4, 5, 9, 12 et 13 (paragraphe 1) du décret-loi no 11/62, daté du 21 mai 1962, organisant le Tribunal militaire de Campagne, parce qu'ils contredisaient les articles 3, 76, 77, 78 et 7 (paragraphe 6) de la Constitution de la deuxième République du Viet-Nam, du 1er avril 1967. Cette décision reposait sur le fait que les juges de ce tribunal n'appartenaient pas à la magistrature et n'étaient pas désignés conformément à la Constitution, que la procédure permettait la citation directe même en dehors des cas de flagrant délit et ne garantissait pas le droit d'être assisté

1. Entrevue accordée par M. le Président à la CBS-TV, le 8 avril 1973.

2. M. Hoang Duc NHA, commissaire général à l'information de la masse, déclarait, selon le journal *Chinh Tuan* du 28 avril 1973: « On est nationaliste ou communiste; si on n'est pas l'un, on est donc l'autre, car il n'y a pas de troisième voie. »

3. « Toa-An Quan Su Mat Tran » — une traduction littérale donnerait: « Tribunal militaire au front ».

4. Voir plus particulièrement le décret-loi no 004/65, du 19 juillet 1965, en son article 24, qui confère juridiction au « Tribunal militaire de Campagne » pour toute une série d'offenses politiques.

par un avocat, contrairement à la Constitution, et que, enfin, aucun appel n'était possible des décisions de ce tribunal, ce qui le plaçait en dehors du contrôle constitutionnel de la Cour Suprême.

Après ce jugement, le législateur sud-vietnamien a corrigé le premier motif d'inconstitutionnalité en modifiant le mode de désignation des juges; mais les trois autres aspects concernant la procédure, le droit aux conseils d'un avocat et le droit d'appel n'ayant pas été corrigés, nous pouvons affirmer que ce tribunal militaire de campagne viole toujours la Constitution vietnamienne, et que les décisions qu'il continue de rendre sont toutes illégales et anti-constitutionnelles.

Nous avons pu consulter et possédons un dossier déposé depuis plus de deux ans devant la Cour Suprême contestant de nouveau la constitutionnalité de ce tribunal militaire. Malgré la loi sud-vietnamienne, qui impose à la Cour Suprême l'obligation de se prononcer dans les trente jours du dépôt d'une requête, cette haute Cour hésite toujours entre contredire son jugement du 5 mai 1970 ou déplaire au Gouvernement.

Nous considérons donc, pour cette raison et dans la mesure où l'inconstitutionnalité de ce tribunal n'a pas été corrigée par le législateur sud-vietnamien, que tous les prisonniers détenus en vertu de condamnations rendues par ce Tribunal militaire de Campagne, le sont illégalement au regard de la Constitution vietnamienne et sont par conséquent des prisonniers politiques. Ils sont d'ailleurs reconnus comme tels dans les documents émanant de l'administration pénitentiaire (MTCT).

Nous n'avons pu vérifier le chiffre de vingt-sept mille (27,000) détenus condamnés par ce Tribunal militaire de Campagne, mais il nous a été fourni par un membre important d'une organisation religieuse digne de la plus haute confiance, à savoir: le vénérable Thiek Huyen Quang, secrétaire général de l'Eglise bouddhiste sud-vietnamienne.

B. Les prisonniers en détention préventive

Nous avons pu aussi constater l'existence d'une multitude de prisonniers en détention préventive qui, arrêtés par une des dix organisations policières différentes qui sévissent au Sud Viet-Nam, n'ont fait l'objet, jusqu'à maintenant, d'aucune inculpation, d'aucun procès, d'aucun jugement ni d'aucune condamnation.

La législation sud-vietnamienne fixait à un maximum de 48 heures la période de détention préventive, mais des amendements récents ont porté ce maximum à

5. Le vénérable Thiek Huyen Quang, secrétaire général de l'Eglise bouddhiste sud-vietnamienne.

6. Selon le témoignage du Militaire U.S., K. Barton Osborn, devant le sous-comité du Congrès Américain sur « U.S. Assistance Programs in Viet-Nam », le 2 août 1971.

cent vingt jours, renouvelable sur décision du juge d'instruction. Malgré ce délai exorbitant et anormal, qui constitue en lui-même une source d'injustices graves, nous avons pu constater de nombreux cas où ces détentions préventives se prolongeaient illégalement depuis plus d'un an.

Nous ne connaissons pas le nombre exact des prisonniers actuellement en détention préventive, et sans pouvoir affirmer que tous ces détenus constituent des prisonniers politiques, nous avons cependant pu constater que plusieurs d'entre eux étaient détenus pour des motifs uniquement politiques.

C. Les prisonniers frappés d'internement administratif

Nous avons aussi pu constater l'existence d'une autre catégorie de prisonniers détenus officiellement et spécifiquement pour des raisons politiques. En effet, le décret-loi 004/66, du 15 février 1966, article 19, prévoit que « sur arrêté du Premier Ministre, toute personne considérée comme dangereuse pour la défense nationale et la sécurité publique peut être internée dans une prison ou dans un camp de détention pour une période maximum de deux ans, renouvelable ».

Cet internement administratif, spécifiquement prévu pour des raisons politiques de « défense nationale et de sécurité publique », échappe à toute procédure ou contrôle judiciaire. L'emprisonnement ne s'accompagne d'aucun procès ni d'aucun jugement, il s'agit d'une décision unilatérale du Gouvernement qui n'a pas à s'expliquer ni à se justifier. Dans les faits, ce sont les comités de sécurité locaux ou provinciaux qui, en vertu du décret 1763 ND/AN du 24 septembre 1966, prennent la décision d'expédier quiconque en prison pour une période de deux ans, renouvelable.

II — La situation des prisonniers politiques

Face aux pressions de l'opinion internationale sur la question des prisonniers politiques, le Gouvernement de la République du Viet-Nam procède actuellement à une reclassification des prisonniers qu'il détient, en transformant le statut des prisonniers politiques en prisonniers de droit commun.

A. Changement de statut

Nous avons été informés, par exemple, que dans la semaine qui a précédé la signature des accords de Paris, le Tribunal militaire de Campagne a siégé sans discontinuer dans l'enceinte même de la prison de Tan Hiep, en l'absence des accusés et sans même que leurs avocats, s'ils en avaient un, aient été prévenus, et cela afin de procéder rapidement à la condamnation, pour des crimes de droit commun, des milliers de prisonniers politiques qui se trouvaient encore en détention préventive.

De par la nature même de cet internement administratif, toutes les personnes qui en sont victimes répondent exactement à la définition de prisonniers politiques, et nous avons pu constater qu'ils étaient très nombreux. La même organisation religieuse⁵ évalue, à partir des sommes consacrées à nourrir ces gens, à trente mille (30,000) au minimum le nombre de ces détenus dépendant de la seule administration centrale. Ce nombre minimum ne comprend pas les prisonniers en détention préventive dépendant des autorités provinciales ou locales.

Sur la base de ces trois constatations de caractère juridique, nous croyons pouvoir affirmer avec force qu'il existe, contrairement aux affirmations du Gouvernement Thieu, de très nombreux prisonniers politiques au Sud Viet-Nam.

Nous possédons par ailleurs une liste de trois mille six cent vingt-sept (3,627) prisonniers politiques se trouvant dans l'une des trois catégories mentionnées plus haut. Cette liste, qui nous a été remise par le vénérable Huyen Quang, secrétaire général de l'Eglise bouddhiste, et qui a été constituée à partir des milliers de dossiers que tient à jour la Pagode An Quang, comporte pour chaque prisonnier politique son nom, sa date de naissance, la date et le lieu de son arrestation, le régime juridique en vertu duquel il est détenu, et le lieu de sa détention. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de ce travail de constitution de dossiers sur chaque prisonnier, car c'est le seul moyen disponible actuellement pour prévenir les disparitions soudaines et inexplicables de détenus. La crainte d'avoir à rendre des comptes peut retenir un peu les activités répressives d'un gouvernement qui aimerait bien peut-être, un jour, faire disparaître les preuves vivantes de ses actes. Sur ce point, l'opinion internationale peut être d'un grand secours pour améliorer le sort fait à ces prisonniers politiques.

On nous a parlé du désarroi du procureur général qui devait se creuser la tête pour trouver des inculpations de droit commun plausibles pour chacun de ces prisonniers, qu'on accusait de vagabondage ou d'association avec des malfaiteurs.

Dans la semaine du 15 avril, environ dix mille (10,000) femmes ont été transportées de la prison de Thù Duc à la prison de Tan Hiep, présumément pour être soumises aux mêmes procédures expéditives. Vers le 15 février, tous les dossiers des prisonniers de l'île pénitentiaire de Con Son (Poulo Condor) ont été repris afin de transformer les prisonniers politiques en prisonniers de droit commun, selon le secrétaire général d'un parti d'opposition de Saigon.

Nous avons pu vérifier sur des documents émanant des administrations pénitentiaires (permis de visite aux familles) que des prisonniers qualifiés de politiques

par le gouvernement, avant les accords de Paris, sont maintenant classés parmi les prisonniers de droit commun. Cette procédure n'est cependant pas possible pour les prisonniers trop célèbres et qui ont joué un rôle sur la scène politique comme les députés, les professeurs d'universités, les responsables d'organisations démocratiques ou les étudiants. Ces gens connus sont accusés alors de communisme et placés sur la liste des prisonniers à échanger avec le G.R.P.

Mais pour les quelque cinq mille (5,000) prisonniers connus, combien de milliers de gens obscurs seront désormais considérés par les autorités comme des prisonniers de droit commun et continueront de croupir dans des geôles moyen-âgeuses ou dans des camps de concentration !

B. Le fouillis juridique

Dans cette opération de transformation des prisonniers politiques en prisonniers de droit commun, le gouvernement voit sa tâche facilitée par le fouillis inextricable des juridictions. Ainsi le Tribunal militaire de Campagne est habilité à juger aussi bien des affaires politiques que des affaires de droit commun.

Nous avons rapporté une copie d'un télégramme officiel, daté du 5 avril 1973, qui, en plus d'établir que l'opération Phoenix se continue toujours, se sert de cette ambiguïté des juridictions en ordonnant aux responsables provinciaux de ne plus accuser les personnes arrêtées d'être « communistes ou agents des communistes, mais d'écrire seulement: troubler l'ordre public ». Or, selon la discrétion des autorités, ce crime vague et élastique d'avoir « troublé l'ordre public » peut être jugé soit comme un crime politique, soit comme un crime de droit commun. L'administration a donc là ses coudées franches.

C. Des acquittés sont toujours détenus

Cette inculpation d'avoir troublé l'ordre public est encore plus large quand on sait qu'elle peut aussi justifier une mesure d'internement administratif. C'est ainsi que nous avons constaté le cas de nombreux détenus qui, après avoir été acquittés par le tribunal militaire, sont toujours détenus en vertu d'une mesure d'internement administratif prise par le gouvernement. Cet état de fait nous donne une idée du caractère plus que relatif du respect accordé aux procédures judiciaires.

D. Des libérations tactiques

Nous avons par ailleurs été informés de l'existence — et nous en possédons la liste — de plus de quatre cents (400) prisonniers détenus à la prison de Nha-Trang, qui se sont vu présenter, le 15 février 1973, et ont effectivement signé une formule portant leurs empreintes digitales et qui attestait qu'ils avaient été libérés par les autorités. Or, le 16 février, ces quatre cents prisonniers, administrativement et officiellement libérés, étaient déportés dans l'île pénitentiaire de Con

Son. Nous sommes informés que de pareilles formules ont circulé dans de nombreuses prisons sud-vietnamiennes. Il y a tout lieu de croire, que lorsque la présente administration aura à rendre des comptes, elle tentera de décliner toute responsabilité en produisant ces documents frauduleux.

E. Des conditions de détention atroces

La presse internationale a insisté sur les conséquences graves, physiques et psychologiques des séjours dans les geôles

Nous avons pu rencontrer dans la campagne saïgonaise quatre personnes récemment libérées des cages à tigres de Con Son (Poulo Condor), où ils avaient séjourné six longues années. L'un d'eux, âgé de 26 ans, avait été arrêté à 19 ans pour activité syndicale. Tous quatre avaient été libérés le 4 mars 1973, dans ce village, sans papiers ni médicaments. Ils avaient été recueillis par la mère de l'un d'eux qui avait des problèmes énormes pour réussir à leur procurer de la nourriture, étant, elle et ses voisins, constamment en butte aux tracasseries policières du fait de son action charitable.

Tous quatre, gravement malades, ne pouvaient et ne pourront plus jamais marcher du fait des mauvais traitements subis. Ils nous ont affirmé souffrir tous de graves maladies de foie et des poumons. L'un d'eux fut victime devant nous d'un début de crise de convulsions qui faisait penser à une crise d'épilepsie. Ils nous ont tous assurés qu'ils étaient en pleine santé lors de leur arrestation.

Sans papiers, il leur était impossible de se déplacer ni même de rejoindre, pour deux d'entre eux, leur famille à Saïgon. Ils nous ont suppliés de faire quelque chose pour eux afin qu'ils puissent être soignés, soit en les transportant à l'hôpital, soit en demandant qu'ils soient remis aux autorités du G.R.P.

Nos amis vietnamiens nous ont assurés qu'il y avait des centaines de cas comme ceux-là. Nous nous sommes rendus dans un autre village où nous devons rencontrer cinq autres anciens prisonniers de Con Son. Trois de ceux-ci avaient disparu, la nuit précédente, enlevés, aux dires des villageois, par les autorités sud-vietnamiennes. Les villageois nous ont suppliés de partir afin de ne pas compromettre le sort des deux autres, en nous prévenant que l'armée plaçait des mines explosives autour de la maison où ils séjournaient.

Nos amis vietnamiens craignaient que plusieurs des détenus ainsi relâchés ne disparaissent définitivement du fait des autorités de Saïgon. Ils interprétaient des libérations comme étant des mesures pour faire disparaître des prisons les preuves trop flagrantes des tortures et des mauvais traitements, au cas où des observateurs internationaux pourraient être amenés à visiter ces prisons.

Il importe d'alerter l'opinion publique internationale sur ces manœuvres qui visent à « liquider » les preuves vivantes qui accusent le Gouvernement Thieu et ses tortionnaires.

F. Des tortures

Ces anciens détenus nous ont affirmé avoir été torturés lors de leur arrestation, et avoir été battus par les gardiens et les prisonniers de droit commun dans les prisons. D'autres anciens prisonniers politiques et des gens qui ont été autorisés à rencontrer leurs proches en prison nous ont décrit des scènes de tortures atroces et les terribles séquelles de pareils traitements.

OPÉRATION « PHOENIX »

le télégramme du 5 avril 1973

— Lieu d'envoi: VPTT/UBQG/PHUNG HOANG (Opération Phoenix)

— Lieu de réception:

Communiqué: Texte numéro:
7167 / N 2 / B, le 05-4-1973

Vu le télégramme officiel numéro 497 - BNV / ANCT / I/B/M le 29-03-1973 du Ministère de l'Intérieur:

PRIMO: Vis à vis des gens qui troublent l'ordre public / à part la mesure d'assignation à résidence / on peut encore appliquer la mesure de concentration suivant le décret numéro 020 - TT / SLU le 25-11-1972 / si on n'a pas d'éléments pour les traduire au Tribunal Militaire du Front /

SECUNDO: Le Conseil de Sécurité doit être aussi convoqué pour décider la concentration des gens cités ci-dessus et il faut aussi envoyer leur dossier au Ministère de l'Intérieur comme de coutume. Ne pas employer le mot Inculpé communiste ou agent des communistes / Ecrire seulement: Troubler l'ordre public.

TERTIO: Pour exécuter rigoureusement cet ordre cité plus haut / nous demandons le Conseil de Sécurité:

A — Continuer les efforts pour neutraliser les gens qui troublent l'ordre public pour atteindre les buts contenus dans le programme de la protection du peuple, publié sous la fiche envoyée le 03-4-1973, numéro 0258/UBQG/PH/VPTT/B.

B — Harmoniser rigoureusement avec le Conseil de Sécurité locale pour convoquer promptement des sessions dans le but de traduire au Tribunal Militaire du Front, assigner à résidence ou concentrer les éléments qui troublent l'ordre public arrêtés/Fin/

Suivant l'ordre du Commandant en chef de la Police Nationale

Secrétaire général du Conseil National de l'Opération Phoenix
Chef de Cabinet
Colonel Nguyen van Giau
(sceau)

du gouvernement Thieu. Nous ne pouvons que confirmer l'existence de mauvais traitements et de tortures.

III — La répression continue

Il ne faudrait pas croire que la signature des accords de Paris, en janvier 1973, a mis fin à la répression, aux arrestations et à la torture. Nous rapportons des témoignages que l'horreur fait toujours partie du quotidien sous l'autorité de Thieu.

C'est le cas, par exemple, de la jeune Nguyen Thi Phuong Thao, née le 12 décembre 1959, qui a donc à peine quatorze ans, arrêtée, dans la nuit du 26 février 1973, à cause d'un livre de chansons appartenant à son frère lui-même déporté à Con Son il y a un an. Elle est actuellement détenue au Centre d'interrogatoire de la police de Saigon, et sa famille a la certitude qu'elle est actuellement torturée.

Mais, sur un plan plus large, nous avons obtenu la copie d'un télégramme officiel envoyé et signé par le Secrétaire général du Conseil national de l'Opération Phoenix (Phung Hoang). Cette opération, alternativement désignée aussi sous les noms de « programme F.6 » ou « d'opération Aube », a été mise sur pied par les conseillers américains et a pour objectif avoué de liquider physiquement les cadres et les sympathisants du G.R.P. au Sud Viet-Nam.

Ce télégramme, daté du 5 avril 1973, prouve que cette opération, que l'on croyait terminée, se poursuit toujours dans le but de « rendre inefficaces (lire: de supprimer

physiquement)⁶ les gens qui troublent l'ordre public ».

Ce télégramme donne aussi une idée précise du caractère artificiel des procédures légales et judiciaires suivies au Viet-Nam. Il explique que, pour laisser toute latitude aux autorités centrales, il suffit d'écrire sur les dossiers, à titre d'inculpation: « troubler l'ordre public ». Une personne ainsi inculpée peut être aussi bien envoyée devant le Tribunal militaire de Campagne ou le Conseil local de Sécurité pour être condamnée en vertu du droit commun ou comme prisonnier politique, ou être envoyée dans un camp de concentration par le Conseil de Sécurité en vertu d'une mesure d'internement administratif.

Ce télégramme précise explicitement que, si l'on n'a pas de preuve pour traduire le suspect devant le tribunal militaire, on peut quand même le faire interner administrativement dans un camp de concentration.

Nous croyons tenir là la preuve que la répression continue au mépris du plus élémentaire respect de la dignité humaine et des législations existantes du Sud Viet-Nam. Nous y voyons que ce sont des motifs politiques qui fondent l'arrestation et la détention de la majorité des détenus au Sud Viet-Nam.

Conclusion

Nous rapportons du Viet-Nam la preuve qu'il existe des prisonniers politiques actuellement détenus par le Gouvernement Thieu, que ces prisonniers sont maltraités et torturés, que les procédés actuels de libération de quelques-uns signifient souvent pour ceux-ci un arrêt de mort, que les arrestations et les emprisonnements politiques continuent et que, sans une intervention énergique de l'opinion publique internationale et une mobilisation des forces démocratiques, plusieurs, après tant d'autres, y laisseront leur vie.

Nous voulons nous faire l'écho du désarroi des Vietnamiens qui luttent pour la sauvegarde de la dignité humaine et s'opposent à ces marchandages infects qui font de la liberté d'êtres humains un argument de politique intérieure ou une monnaie d'échange internationale. Ce qu'ils demandent, c'est tout simplement la plus élémentaire justice qui consiste à libérer tous ces innocents injustement détenus pour des motifs politiques. Ils exigent, conformément aux accords de Paris, la libération immédiate et non l'échange des prisonniers politiques. Ils s'opposent au chantage effectué par le Gouvernement, qui exige la signature d'une formule de ralliement contre la promesse d'une libération rapide.

Nous rapportons du Sud Viet-Nam une déclaration du Mouvement pour l'autodétermination sur laquelle des Vietnamiens nous ont demandé d'attirer l'attention de l'opinion internationale.

Nous rapportons du Viet-Nam cette impression très forte qu'une mobilisation de l'opinion internationale fondée sur la fraternité humaine reste le seul recours de ces prisonniers politiques et de ce peuple qui souffre parce que les armes semblent y avoir étouffé la justice et même la raison.

Montréal, le 10 mai 1973.

La Mission d'Observation Québécoise au Sud Viet-Nam:

Guy BELANGER,
Evêque de Valleyfield.

Georges A. LEBEL,
Avocat, professeur à l'UQAM.

P.S. Nous avons l'intention de produire à la suite de ce rapport une analyse plus technique des accords de Paris de janvier 1973 en ce qui concerne les prisonniers politiques et les diverses interprétations données aussi bien par les parties à l'accord que par les membres de la C.I.C.S.

RELATIONS reçoit régulièrement une abondante correspondance, dont il est malheureusement impossible de rendre compte adéquatement. En voici toutefois quelques échos...

— *Dossier Canada-Haïti.* Très instructif. Mais vocabulaire et schèmes « petit-révolutionnaires », et de lourdes répétitions. Je crois qu'il ne faut pas verser dans l'« intellectualisme de gauche »...

M. J.-Y.
(Sainte-Anne-de-la-Pérade).

— *Dossier Vietnam.* Je suppose que ceux qui ont écrit les articles sur le Viet-Nam (octobre 1972) n'y ont pas vécu très longtemps. Je trouve le « Cease-fire » du P. Patrick O'Connor beaucoup plus objectif et malheureusement trop réaliste.

B.G. (Taipei, Taiwan).

N.D.L.R. Ce correspondant de Taipei joint à sa lettre une copie de l'article de Patrick O'Connor, S.S.C., « Vietnam Cease-fire to bring just peace? » publié dans le *National Catholic Register* du 24 décembre 1972. L'a. y signale comment le cessez-le-feu signifiera la fin de la guerre pour les USA, mais non pour le Vietnam. Pour des raisons d'ordre économique tout autant qu'idéologique, le Nord tient et tiendra à la réunification du Vietnam. Les « élections libres et démocratiques » n'auront pas lieu, et les engagements pris en ce sens ne signifient pas grand-chose...

— *Dossier Vietnam.* Si la liberté religieuse au Nord était un fait, je serais le premier à m'en réjouir. Mais des lettres venues du Nord, confirmant les dires de quelques évêques venus nous visiter, révèlent que les étudiants catholiques ne sont pas admis à l'Université de Hanoi, que toutes les maisons d'éducation chrétienne ont été fermées, que deux évêques nommés n'ont pu assumer leur charge... Tout cela est-il faux? — On risque, toujours, en condamnant l'agression militaire du Nord contre le Sud, de passer pour pro-américain et de paraître approuver la corruption, le marché noir, etc. Domage!

L.L. (Dalat, Vietnam).

— J'ai lu l'article de M. Despland sur la *relation entre la foi chrétienne et l'action politique*... Je préfère à cette ligne de pensée celle qui se dégage globalement du Rapport Dumont: le chrétien québécois vit dans une société où le problème numéro un est un problème politique. En effet, ... le pouvoir de décision économique et politique, pour une grande part, n'appartient pas aux Québécois; et il en est ainsi depuis cent ans... Le Rapport Dumont suggère que le chrétien s'engage pour que le pouvoir de décision soit là où il doit être... Je suis chrétien, et je m'engage politiquement pour faire évoluer ma société dans un sens plus chrétien, plus humain, plus authentiquement québécois...

L.M. (Alma).

— *Relations*, un facteur merveilleux de conscientisation des Québécois. Une grande bouffée d'air frais, dans un monde qui n'a plus le temps d'aimer et de réfléchir. Ne lâchez pas!

M.R. (Lobinière).

Jacques et Raïssa Maritain au Québec

par Roland Houde*

II — Éléments de bibliographie critique

Dans sa « Lettre à Joseph Ouvrard sur saint Thomas et son cousin d'Amérique » (*Revue Dominicaine*, mars 1943, p. 135), Berthelot Brunet remarquait que « les lecteurs plus que les autres suivent la mode, et, lorsque j'entendis Maritain, dans un style qui faisait grincer mes dents, et Gilson, dans un style plus honnête, chanter le los de saint Thomas, ma curiosité voulut aller voir ». Six ans plus tard, les *Projections libérantes* de Borduas consigneront pour la postérité les jeux d'influence relative ou la prépondérance de Gilson à Montréal (p. 15): le Père Couturier, o.p. « est mis au courant de la galère où il s'est embarqué: il me croit à peine. Je lutte contre l'influence de Gilson, de Madame Thibaudeau, qui le pistonnent aux Beaux-Arts, chez l'architecte Cormier ».

Voir et entendre, lecture et écriture, style et influence, grincement ou tiraillement: éternels conflits pour l'humain dans ces rapports entre le temporel et le spirituel! Entre l'immédiat et la durée, entre le personnel et le communautaire. Savoir et pouvoir, individuel et collectif, qui impliquent toujours un retour à la question première de savoir ce que c'est que savoir.

L'histoire intellectuelle d'une nation peut justement se mesurer ou s'apprécier à la qualité et à la quantité des instruments de recherche qui l'encerclent. A leur tour, ces outils de travail orientent et déterminent le développement de l'histoire des idées elle-même. Cercle bien portant. Mais, au Québec, en philosophie, ce cercle se porte mal; il ne se porte ou se supporte presque pas. Pourtant, il ne saurait être question de philosophie nationale que dans le cadre d'une production et exploitation normale et constante des genres littéraires que sont les biographies, bibliographies, index, répertoires et catalogues, procès-verbaux d'institutions et d'associations philosophiques,

archives, etc. Sornettes ou balivernes que d'espérer comprendre notre monde en général sans le support et la maîtrise de ces instruments scientifiques particuliers. Autrement l'histoire sera mensonge ou hypocrisie, et la philosophie continuera d'être anonyme ici. Et si ce n'est que simple erreur que de maintenir qu'il existe dans la production de tous les pays peu d'ouvrages de consultation en philosophie, cette discipline ne se prêtant guère à ce genre de publication (Bibliothèque Nationale, *Les Ouvrages de référence du Québec*, 1969, p. 13), le problème est alors beaucoup plus grave.

Dans ce travail nous n'avons pas tenté d'évaluer ou de préciser la portée de l'influence des Maritain au Québec ou au Canada. De fait, nous avons voulu signaler, dans un regroupement limité par l'espace, quelques jalons qui pourront toujours servir à une analyse définitive. Pour ce faire, nous suivons l'exemple de *Hegelianism*, par Croce dans *Ce qui est Vivant et ce qui est Mort de la Philosophie de Hegel* (traduction Buriot, 1910; Wm. C. Brown Reprint Library, 1969), et nous donnons à quiconque le « jus utendi et abutendi ». Certains de nos collègues, nouveaux-venus dans l'histoire de notre cité universitaire et des institutions philosophiques nord-américaines, continueront peut-être à juger notre effort « naïf » (O. Reboul, *Forum*, U. de Montréal, 25 mai 1973, p. 11). Mais au moins nous pouvons établir que c'est notre travail. Le sigle *Bbg. G* qui s'y rencontre sert à renvoyer au répertoire des œuvres des Maritain compilé par nos anciens collègues de Villanova University, les professeurs Donald et Idella Gallagher. Nous remercions la Direction de *Relations* d'avoir bien voulu accueillir notre « Hommage » aux Maritain, et G. Joly de nous avoir secondé dans cette mise en ordre des notes et documents accumulés depuis vingt ans.

Faisons maintenant place à Jacques et Raïssa Maritain ainsi qu'à ceux qui se sont réellement préoccupés d'eux alors qu'ils étaient vivants. Chose certaine, aucun des amis ou disciples de Jacques Maritain à Montréal, Toronto ou Ottawa, n'aurait commis la maladresse d'enregistrer sa mort en 1963, comme l'ont fait ses propres compatriotes G. Deledalle et D. Huisman dans leur dictionnaire autobiographique des philosophes: *Les Philosophes français d'aujourd'hui* (Paris). Moins radicale peut-être, mais tout aussi insultante, à notre avis, cette unique mention de l'œuvre littéraire et philosophique de Maritain en Amérique faite par G. Deledalle dans son *Histoire de la philosophie américaine* (Presses Universitaires de France, 1954), p. 178:

... car aussi importante que puisse être la place à réserver au thomisme en Amérique, nous ne pouvons pas tenir compte du thomisme qui n'est pas une philosophie américaine, mais la philosophie catholique romaine, parfaite philosophie de la culture théologique du Moyen Age dans laquelle sont nés les dogmes que professe l'Eglise catholique, mais très éloignée de la science moderne en son esprit, quoi qu'en pense J. Maritain.

S'il peut être vrai que la philosophie se passe bien d'épithètes comme le prétend M. Reboul, il se pourrait alors que certains professeurs ou historiens de la philosophie n'aient jamais entendu parler du *Know-Nothing Movement* et en fassent partie sans le savoir. Ou encore qu'ils croient que l'histoire de Maria Monk soit pure vérité romaine et québécoise¹.

1. Quoi qu'il en soit, le lecteur ferait bien de relire le texte de M. reproduit dans notre premier essai, *Relations*, n. 383, p. 167.

* Professeur au Département de philosophie de la FAS, Université de Montréal.

1929

Hermas BASTIEN. *Itinéraires philosophiques* (Documents Philosophiques I. Contribution de la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal). Montréal. Librairie d'Action canadienne-française. P. 119-36; « Jacques Maritain ». [Item absent de la Bbg. G.]

1932

Gérald B. PHELAN. « Maritain's 'Art and Scholasticism' ». *The Philosophical Review* (Cornell), XII, November, p. 638-40. — Un des premiers diplômés canadiens à Louvain, alors professeur au St. Michael College de Toronto, l'abbé Phelan était l'ami d'Eric Gill, l'artiste-sculpteur-imprimeur anglais qui publia sur ses presses (St. Dominic's Press) en 1923 *The Philosophy of Art* (Being 'Art et Scolastique' by Jacques Maritain, translated by Eric Gill and two wood-engravings). Vingt-sept ans après cet essai de Phelan dans une revue américaine dirigée par un autre canadien, J. G. Schurman, Maritain rendra hommage à ce « très cher ami » doué d'une grande finesse esthétique. En effet, de Princeton, le 31 mars 1959, Maritain écrira: «... for you have a keen sense of beauty, even in philosophical language, and you think, as Bergson did, that philosophers should bien écrire... » Il serait peut-être également bon de remarquer que l'abbé Phelan fut membre fondateur de l'Académie Canadienne S. Thomas d'Aquin de Québec en 1930.

1933

Le DEVOIR, lundi 3 avril, p. 3: « Jacques Maritain viendra l'an prochain ». — M. était alors professeur invité au St. Michael College de Toronto. [Item absent de la Bbg. G.]

René GIRARD. « Lettre sur Maritain », *Le Devoir*, mercredi 24 mai, p. 1-2. [Datée de Toronto, 6 mai, cette lettre est une réponse à une demande faite par O. Héroux à un étudiant-jésuite de Montréal qui suivait les cours de M. à Toronto. Elle récapitule les trois mois que M. vient de passer à l'Institut d'Etudes Médiévales du Collège Saint-Michel à partir du 13 janvier. « Il ne faut pas s'attendre à trois mois de tapage étourdissant ou d'activité extérieure; M. Maritain est un philosophe, pour qui la vie de l'esprit est tout. »... « L'abbé Phelan qui note, note et notera sans répit, car le cours fini, il tient à le répéter en anglais aux auditeurs. » « Maritain parle en français. » « A Toronto, il lisait *Le Devoir* et *Le Droit*. » Item non consigné dans Bbg. G.]

J. MARITAIN. « De la Philosophie morale adéquatement prise ». *Revue de l'Université d'Ottawa*, III, avril-juin, p. 105*-34*.

R. MARITAIN. *The Prince of this World*. Translation by Gerald B. Phelan from the French. Toronto. The Institute of Mediaeval Studies. [Traduction de l'original, *Le Prince de ce monde*, publié à Paris chez Desclée de Brouwer en 1932. Une deuxième édition de cette traduction parut en Angleterre en 1936 à la St-Dominic's Press. Complément à la Bbg. G.]

1934

J. MARITAIN. « Personality, Property and Communism ». *The University of Toronto Quarterly*, III, January, p. 167-84.

J. MARITAIN. « Le Thomisme et le sens du mystère ». *Revue de l'Université d'Ottawa*, IV, juillet-septembre, p. 149*-61*. [Reproduction de l'introduction aux *Sept Leçons sur l'être*...]

J. MARITAIN. « Tragédie de l'humanisme », *Le Devoir*, mardi 16 octobre, p. 2 et 3. [Texte de la première d'une série de quatre conférences sur le thème général: Les Problèmes spirituels et temporels d'une nouvelle chrétienté. Ce thème est celui qui prolonge le titre de l'ouvrage *Humanisme intégral* publié chez Aubier en 1936. Cette conférence et les suivantes, remaniées pour l'édition française, en constitueront les ch. I et suivants. En négligeant de signaler et de répertorier ces conférences d'automne à Montréal, la Bbg. G. pourra maintenir que les *Problemas Espirituales y Temporales de Una Nueva Cristiandad* (Madrid, El Signo, 1935) représentent la « première édition et impression » d'*Humanisme intégral* qui serait le résultat de cette série de cours donnés à l'Université espagnole de Santander durant l'été de 1934.]

M.-A. LAMARCHE. « L'Hommage à Maritain » (Allocution). *Le Devoir*, mercredi 17 octobre, p. 4. [Item non consigné dans la Bbg. G.]

J. MARITAIN. « Le Rôle de la science dans la synthèse du savoir », *Le Devoir*, 18 octobre, p. 8. [Texte de la conférence sous les auspices de l'Association Canadienne Française pour l'Avancement des Sciences (ACFAS). Absent de la Bbg. G.]

J. MARITAIN. « Léon Bloy, ou le pèlerin de l'absolu ». [Conférence à l'Alliance Française de Montréal le 19 octobre, signalée par E. Tétréau, « Monsieur Jacques Maritain », *Esquisses biographiques des Conférenciers de l'Alliance Française*,

Ire série. Comité de Montréal, Ecole Industrielle des Sourds-Muets, 1949, p. 74-6. Items non signalés dans la Bbg. G.]

J. MARITAIN. « Les Problèmes spirituels et temporels d'une nouvelle chrétienté » (La conférence de M. Jacques Maritain, hier soir), *Le Devoir*, vendredi 19 octobre, p. 6.

René GIRARD. « L'Oeuvre de Maritain. Pour le présenter au public », *Le Devoir*, samedi 20 octobre, p. 1 et 2. [Absent de la Bbg. G.]

J. MARITAIN. « Bergson et saint Thomas », *Le Devoir*, lundi 22 octobre, p. 2 et 8. [Conférence du samedi précédent au Cercle Universitaire, non répertoriée par la Bbg. G.]

J. MARITAIN. « L'Idéal historique d'une nouvelle chrétienté » (Dernière conférence), *Le Devoir*, mardi 23 octobre, p. 8 (à suivre); *Le Devoir*, mercredi 24, p. 10 et p. 7 (fin). [Items absents de la Bbg. G., ch. IV et V d'*Humanisme intégral*.]

J. MARITAIN. « Le Rôle temporel du chrétien », *La Relève*, Ire série, n. 5 (30 octobre), p. 93-7. [La distinction entre état religieux et état séculier ne doit pas être entendue comme la distinction entre le parfait et l'imparfait. Voir également, p. 118-22 et 101: « Les notes qui vont suivre ne sont pas une synthèse des conférences de monsieur Jacques Maritain... » (p. 118); La Direction, *La Relève*, Ire série, n. 7, 30 janvier 1935, p. 153-6; « Positions, la notion de personne ». Absent de la Bbg. G.]

R.-M. VOYER. « Remerciements à M. Jacques Maritain », *Revue Dominicaine*, décembre, p. 380-4. [Discours d'occasion du 19 oct., à l'issue du dîner-causerie au Cercle Universitaire où M. parla de Bergson et saint Thomas. Absent de la Bbg. G.]

1935

Robert ELIE. « Le Sens poétique », *La Relève*, Ire série, n. 8, mars, p. 205-7. — « Jacques Maritain eut le grand mérite de recueillir, même avant la guerre, le témoignage des œuvres qui annonçaient une révolution nécessaire. La poésie faisait appel à d'autres valeurs, mais peu l'écouterent. » (P. 205.)

J. MARITAIN. « A Propos de la Question juive », *Revue Dominicaine*, juin, p. 401-10. [Note infrapaginale: « M. Jacques Maritain se trouve empêché, par la maladie de sa mère et sa propre indisposition, de nous envoyer sa contribution à notre étude d'ensemble sur la Question juive. Pour ne pas frustrer (sic) nos lecteurs, nous reproduisons cet article de la Vie Spirituelle qui contient en substance la pensée du distingué philosophe sur le sujet. » La Bbg. G. ne relève pas cette reproduction mais nous donne le signalement de *La Vie Spirituelle*, IV (July 1921), 305-10.]

Claude HURTUBISE. « De la Révolution spirituelle, préliminaires », *La Relève*, 2e série, n. 3, novembre, p. 78-83. — « La révolution sera accompagnée, vivifiée par la sainteté, une sainteté de type nouveau tel que l'a esquissé Maritain ici même... et dont il est question dans son livre *Du Régime temporel de la liberté*. »

Robert ELIE. « L'Art dans la cité », *La Relève*, novembre, p. 84-8. — Discussion fondée sur *Art et scolastique* et *Réponse à Jean Cocteau*.

Robert CHARBONNEAU. « Notes sur la jeunesse / jeunesse et régime », *La Relève*, 2e série, n. 4, décembre, p. 99-103. [Acceptation de la distinction de M. entre agir « en chrétien » et « en tant que chrétien » avec renvoi à la « Lettre sur le monde bourgeois » dans *Esprit* (mars 1933), p. 897-908.]

1936

J. MARITAIN. « Nature de la politique », *La Relève*, 2e série, n. 5, janvier, p. 131-9. [Prolongement du politique à longue portée qui tablait sur la durée telle que proposée dans la *Lettre sur l'indépendance* (p. 61). « Les esprits dont je parle ne savent pas distinguer 'agir en chrétien' et 'agir en tant que chrétien en engageant l'Eglise'. » (p. 132) «... Mais ce qui me semble possible et utile, ce sont des rencontres permettant à des esprits divisés entre eux, ou même adversaires, de se reconnaître et de se comprendre dans leurs oppositions même, d'une façon plus juste et plus humaine. »]

Louis DESPRES. « Cette aventure divine: l'amitié », *La Relève*, 2e série, n. 7, mars, p. 215-21. [Analyse de la relation amicale entre M. et Psychari.]

Robert ELIE. « Rupture », *La Relève*, 2e série, n. 6, février, p. 172-7. [Les in-titres de l'article sont contradiction, rupture, valeurs trahies et refus total. Ne préfigurent-ils pas déjà le *Refus Global* de Bordenas? Les citations de fond sont tirées *Du Régime temporel et de la liberté*. La conclusion formule le *paradoxe du système*: reprendre les notions d'un monde à rejeter c'est se condamner à travailler pour lui.]

Robert CHARBONNEAU. « Lettre sur l'indépendance », *La Relève*, 2e série, n. 9-10, mai-juin, p. 261-2. [Compte rendu de cette lettre de M. expliquant la gratuité de sa collaboration au nouvel hebdomadaire de gauche *Vendredi* (Ire livraison, 8 novembre 1935: « Humanisme et héroïsme ». L'expérience de *Vendredi* est relatée dans la *Lettre sur...*, p. 26-31, et elle servira à M. pour relancer

le programme distinct des deux collections, *Le Courrier des Iles et Les Iles*. Les nn. 4148, 4149, 1028 de la Bbg. G. demandent revisions.]

L.-M. REGIS. « Un livre... *La Philosophie de la nature* », *Etudes et Recherches* (Ottawa), I, Philosophie, Cahier 1, p. 127-56. [La première et peut-être la seule analyse canadienne en profondeur d'un des ouvrages de Maritain. L'ancien doyen de la Faculté de philosophie de l'U. de M., alors professeur au Collège philosophique et théologique des Dominicains à Ottawa, signera également un compte rendu du livre de M. publié l'année précédente dans la *Revue Dominicaine*, 1936, p. 283-9. Un item Régis seulement est signalé au n. 6390 de la Bbg. G. mais incorrectement.]

R.C. [Robert CHARBONNEAU]. « Le Cas de monsieur Harvey », *La Relève*, 3e série, n. 7, p. 185-6. [P. 186: « Nous examinerons, dans quelque temps, à la lumière de deux grands écrivains catholiques, Jacques Maritain et François Mauriac, le problème de la liberté de l'artiste dans la création. »]

GILMAR [Pseud. de Gérard PETIT]. « Jacques Maritain », *La Relève*, 3e série, n. 8, p. 200-8. [En profitant pour s'élever contre l'interprétation faite de M. par l'artiste Henri Charlier, celui qui sera professeur de philosophie à l'U. de M. jusqu'en décembre 1948 rend compte de *La Philosophie bergsonnienne*, d'*Antimoderne*, des *Trois Réformateurs*, des *Réflexions sur l'intelligence*, des *Degrés du Savoir* et d'*Humanisme intégral*. Ce texte sera repris, précédé d'un très beau bois gravé portrait de M. — œuvre de Marcel Plamondon —, dans *La Vraie France* par Gilmar (sic) chez Fides (1941, p. 102-16). Supplément additif et correctif au n. 6168 de la Bbg. G. Pourquoi ne pas voir dans la composition du pseudonyme une alliance de Gilson et Maritain? Au sujet d'un des nombreux travaux philosophiques de Petit, Berthelot Brunet se demandera plus tard (*La Nouvelle Relève*, vol. V, n. 2, juin 1946, p. 180): « Qui sait si un parallèle entre l'Art vivant et nous et Art et scolastique de Jacques Maritain ne sera pas un jour inscrit sur nos programmes? ». Ironie ou optimisme?]

Gérald B. PHELAN. *Jacques Maritain*, New York, Sheed and Ward. [Texte remanié pour publication d'une conférence prononcée à New York le 21 janvier 1936. Complément à l'item 5043 de la Bbg. G.]

1938

Léo PRESSE. « Les Juifs parmi les nations », *Les Carnets du théologien* (Joliette), IIIe année, n. 3, juin, p. 121-2. [L'a. rend compte de « l'excellent exposé du problème juif dans toute son ampleur humaine et supra-terrestre par J. Maritain dans la *Vie Intellectuelle* du 25 février 1938 ». Complément au n. 1033 et 4037 de la Bbg. G. et voir 4185.]

Pierre SABY. « Le Chrétien et le monde », *Les Carnets du théologien*, IIIe année, n. 3, juin, p. 122-3. — «... Sur ce thème familier, Jacques Maritain écrit, dans la *Vie Intellectuelle* du 10 avril, quelques réflexions pénétrantes pour adapter à notre monde actuel, l'éternel réponse de l'Évangile. »

Robert ELIE. « Acte de présence », *La Relève*, 4e série, n. 7, novembre-décembre, p. 197-8. [Présence effective d'une longue citation de M. tirée de son *Humanisme intégral*: Problèmes temporels et spirituels... publié en 1936.]

1939

« Entretien avec Jacques Maritain », *LA RELEVÉ*, 4e série, n. 8, mars, p. 227-30. [« Au mois de novembre dernier, deux membres de *La Relève*, Paul Beaulieu et Claude Hurtubise, se sont rendus à Toronto pour y rencontrer M. Maritain... Ils ont tenu à le questionner surtout sur l'état de ces problèmes (religion et culture, régime temporel, de la démocratie) en Amérique. M. Maritain ayant accepté de donner une interview à *La Relève* sur ces sujets, un questionnaire lui fut envoyé avant son départ pour Paris. Nous avons aujourd'hui le plaisir de publier cette interview. » (p. 227) Cette initiative pourrait se comparer au geste posé par les éditeurs de *Commonweal* (New York) qui, de leur côté, reproduisaient les réponses de M. à leur propre questionnaire dans le n. XXIX, 3 février 1939, p. 398-402. Complément à la Bbg. G.]

J. MARITAIN. « L'Évangile et l'empire païen », *La Relève*, 4e série, n. 9, juillet, p. 257-64. [Fragment d'une conférence donnée à Paris le 8 février sous le titre « Crépuscule de la civilisation », le texte complet « à paraître » aux Editions des Nouvelles Lettres en juin 1939 à Paris et en 1941 à Montréal. Comme *addenda* à la Bbg. G. nous tenons à faire remarquer que la revue de courte durée, *Les Lettres Nouvelles*, fondée en 1938 par le sur-réaliste Jean Le Louët, publia dans sa première livraison « L'Expérience du poète » de M. (1er juin, p. 1-12). C'était une critique de l'ontologie de la poésie de Marcel de Corte. De Corte y répondra dans le n. 2 (1er août, p. 81-90). Également dans ce numéro, Oliver Lacombe rendra compte (p. 197-200) de « Sens et non sens en poésie », par Raïssa M. (communication présentée au Congrès International d'Esthétique et de Science de l'Art de Paris en août 1937). Nous jugeons ces travaux importants pour la fonction poétique chez Maritain ou pour établir la distinction entre pouvoir dire et

vouloir dire. Ou pour mieux comprendre que le poète n'aime pas le bruit. Parmi les autres collaborateurs à cette revue, nous relevons les noms entre autres d'Étienne Borne, Jean Wahl, Pierre Klossowski, Audiberti, Joë Bousquet.]

1940

R. MARITAIN. « Poèmes; Nocturne, Louange de l'épouse, De Profundis », *La Relève*, 5e série, n. 1, avril, p. 20-2. [Reproduction avec la permission de l'a. des poèmes tirés de *Lettre de nuit* et *La Vie donnée*.]

La RELEVÉ, 5e série, n. 1, avril p. 30; « Dans les prochains cahiers, nous publierons le texte des deux conférences prononcées à la radio, récemment, par M. Jacques Maritain: 'Justice et société', 'L'Égalité chrétienne.' » Dans le numéro suivant, mai-juin, une note de gérance (p. 64) avertit le lecteur que « M. Maritain n'a pu nous envoyer le texte de ses deux causeries... ». Il nous enverra un autre article pour le numéro de septembre. » [Rappelons-nous que c'est le 18 juin 1940 que fut entendue la déclaration historique du Général de Gaulle et que Maritain était alors aux États-Unis se refusant de reconnaître le Gouvernement de Vichy et passant à la Résistance.]

1941

J. MARITAIN. *Le Crépuscule de la civilisation*. Montréal, Editions de l'Arbre. Pp. 93. (3e éd., 1944). (Ed. ordinaire, \$0.60; de luxe \$1.75). [Daté de Chicago, 11 janvier 1941, l'avant-propos de cette édition canadienne refait l'histoire du texte. Dans ce plaidoyer pour un humanisme de l'incarnation, M. enregistre son désaccord avec l'étude de Pierre Klossowski sur les forces de haine ainsi qu'avec Carl Schmitt sur l'essence du politique. Au verso d'un feuillet publicitaire de *La Relève* nous remarquons l'avis que Les Editions de l'Arbre « ont l'honneur d'éditer comme leur premier livre *Crépuscule*... » Traduit en anglais par Lionel Landry, *The Twilight of Civilization* fut publié à New York chez Sheed and Ward en 1943 et à Londres en 1946. Compte rendu par Jacques Cousineau dans *Relations*, n. 3, mars 1941, p. 83 et par G. P. dans *Les Carnets Viatoriens* (Joliette), VIIe année, n. 3, juillet 1942, p. 231-2: «... c'est artistique et alléchant, mais le prix est quelque peu indigeste. »]

Guy SYLVESTRE. *Situation de la poésie canadienne*. Préf. de Raïssa Maritain. Ottawa, Le Droit.

Jacques et R. MARITAIN. « Notre Maître perdu et retrouvé », *Revue Dominicaine*, XLVII, février, p. 61-8. — Henri Bergson est mort, « C'est notre passé vivant frappé au cœur ».

Raïssa MARITAIN. « Henri Bergson, souvenirs », *La Relève*, 5e série, n. 6, mars, p. 161-7. [Selon une note terminale datée le 7 janvier, l'a. nous avise que le texte est paru en anglais dans *Commonweal*, livraison du 17 janvier. Complément et correction des nn. 7209 et 7210 de la *Bbg. G.*]

L.-Ph. ROY. « A Travers le Désastre », *L'Action Catholique* (Québec), lundi 24 mars. [L'éditorialiste analyse le travail de M. du même titre ainsi que l'attitude de Maritain vis-à-vis Pétain. Item absent de la *Bbg. G.*]

Le SCRUTATEUR. « Pétain ou Maritain », *Les Carnets Viatoriens*, VIe année, n. 2, avril, p. 129-30. Se référant à l'article de M. dans la *Revue Dominicaine* (janvier 1941, p. 6-18): « Le Peuple de France », ce scrutateur anonyme prétend qu'il s'agit de choisir entre « le grand homme de guerre, restaurateur de son pays, et le grand philosophe. » !!! Notons immédiatement que l'essai de M. formera le ch. III d'*A Travers le Désastre*, publié à la Maison Française de New York avec un Avant-Propos daté du 21 novembre 1940: « J'ai quitté la France en janvier 1940 pour les cours que je fais depuis plusieurs années au Pontifical Institute of Mediaeval Studies de Toronto, et pour une série de conférences aux États-Unis. Je pensais rentrer à Paris à la fin de juin... » Et la publication de Maritain devint une pièce de résistance utile à la France avec un historique quelque peu extraordinaire. En effet, après avoir été imprimée en brochure par les soins de Paul Hartmann pour distribution en zone libre, les Editions de Minuit décidèrent d'en produire une réédition clandestine à Paris. Dans *Les Editions de Minuit* (Historique et Bibliographie) — imprimé par le même Aulard « l'imprimeur clandestin » en 1945 — on retrouve consignées pour la postérité les aventures de ce texte (p. 45-6): «... à Marseille, Vercors commit l'imprudence de confier l'exemplaire à un ami, sans lui dire naturellement ce qu'il comptait en faire à son retour: l'ami ne put résister au plaisir de le faire lire à d'autres, lesquels s'empressèrent de le communiquer à des camarades... si bien qu'à l'heure de prendre le train (les délais étaient expirés), Vercors se trouvait les mains vides de ce qu'il était venu chercher!

Ce n'était heureusement qu'un retard, car les contacts étant pris, d'une façon ou d'une autre, la brochure lui parviendrait.

Vercors trouva bien Aveline au rendez-vous sur le quai de la gare, recueillit sa promesse d'un texte pour les Editions, et le nom et l'adresse d'Yves Farge, le futur Commissaire de la République à

Lyon, qui acceptait de se charger de la diffusion de ce côté de la ligne.

Quant à l'exemplaire d'*A Travers le Désastre*, ce fut Yvonne, venue à son tour en zone sud, qui le récupéra et le rapporta, dans le courant du mois d'août. La brochure franchit la ligne de démarcation dans la doublure de sa trousse de voyage, et la grosse Allemande chargée de la fouille, au passage de la ligne, éplucha pendant dix minutes la note d'hôtel et traita Yvonne de capitaliste parce qu'elle avait pris un bain (8 francs!), mais elle ne regarda pas du côté du nécessaire de voyage.

Imprimé en novembre 1942, le Maritain fut broché par Yvonne dans son appartement de la rue Vineuse, avec son amie, Mme Massé, qui sera la brochure la plus assidue des Editions de Minuit, et Vercors qui, dans la cuisine, collait les couvertures.

[Ce volume « publié aux dépens d'un patriote » et « achevé d'imprimer sous l'occupation nazie le 12 novembre 1942 » reçut une édition définitive après la guerre (Editions des Deux-Rives en 1946) suivant le texte de la deuxième édition américaine de 1944. Ces données complètent et corrigent le n. 1042 de la *Bbg. G.*]

R. MARITAIN. « A l'Aube de nouvelles amitiés », *La Nouvelle Relève*, n. 2, octobre, p. 65-70. [Quelques pages sur Rouault tirées des *Grandes Amitiés* que venait de publier La Maison Française de New York. *Les Grandes Amitiés* furent recensées entre autres par Luigi d'Apollonia dans *Relations*, n. 15, mars 1942, p. 83-4.]

[Pierre LIMAGNE. *Témoignage sur la situation actuelle en France*, par un dirigeant français d'action catholique. Préf. de Jacques Maritain. Montréal, Editions de l'Arbre.

Jean LE MOYNE. « La Pensée de Saint-Paul », *La Nouvelle Relève*, n. 3, décembre, p. 164-75. [Études sur les Textes choisis et présentés par J. M., publiés aux Editions de La Maison Française en avril.]

1942

The Divine Ways: A Little Work of Saint Thomas Aquinas. Translated by Raïssa Maritain and Margaret Summer. Windsor, Ont., Assumption College. [Traduction anglaise *Des Mœurs Divines*: Opuscule LXII de St. Thomas d'Aquin que R. avait traduit du latin pour publication à Paris, chez Louis Rouart et fils, en 1921.]

Charles JOURNET. *Vues chrétiennes sur la politique*, Beauchemin. Avec dédicace: « A Jacques Maritain, au merveilleux ami ».

Paul BEAULIEU. « Le Pèlerinage vers l'absolu », *La Nouvelle Relève*, n. 5, février, p. 273-84. [Compte-rendu des *Grandes Amitiés*. Voir également Marcel Raymond, *o.c.*, n. 3, décembre, p. 179-82.]

Charles DE KONINCK. « La Notion de bien commun », *L'Académie Canadienne Saint Thomas d'Aquin* (12e session, les 14 et 15 octobre 1942), Québec, Imp. Franciscaine Missionnaire, 1945, p. 51-108; ou *De la Primauté du bien commun contre les personnalistes*, Québec, s.e., 1942, 24 pp. ou *Semaine Religieuse de Québec*, 1942, 55e année, nn. 12, 13, 14 et 15; ou *De la Primauté du bien commun contre les personnalistes*, Le principe de l'ordre nouveau, préf. du Card. Villeneuve, Québec-Montréal, Ed. de l'U. Laval-Fides, 1943. Pp. xxiii + 79 — 81 à 168 + notes p. 169-95 (avec erratum à la p. 93). [La section « Principe de l'ordre nouveau » est constituée par une traduction révisée du travail communiqué par le Doyen de la Faculté de philosophie de Laval au congrès de 1940 à Philadelphie de l'American Catholic Philosophical Association et publié dans les *Proceedings* (ACPA) sous le titre « Metaphysics and International Order ». Et c'est ainsi que débuta la controverse De Koninck-Maritain, controverse qui ébranla beaucoup plus le cercle des amis ou disciples de Maritain que Maritain lui-même.]

« HOMMAGE à JACQUES MARITAIN », *La Nouvelle Relève*, vol. II, n. 2, décembre. Numéro spécial à l'occasion du 60e anniversaire de M. Y. contributeur: Robert CHARBONNEAU. « Hommage »; R. Charbonneau et Claude HURTUBISE. « Ce que nous devons à Jacques Maritain »; Yves R. SIMON. « Pour le soixantième... »; A.-J. DURRELLI. « L'Exemple humain de Jacques Maritain »; Emile BAAS. « Jacques Maritain et la charité »; Marcel RAYMOND. « La Jeunesse de Jacques Maritain ».

François HERTEL. *Pour un Ordre personnaliste*, Editions de l'Arbre. Pp. 333. [Qu'il nous suffise de relever les renvois suivants: « Demandons-nous ce qu'est la civilisation. M. Jacques Maritain décrit ainsi... » (p. 89); « Écoutez ici M. Maritain » (p. 121); « M. Maritain, dans *Humanisme Intégral*... » (p. 113). Item absent de la *Bbg. G.*]

1943

Sir Robert FALCONER. *Jacques Maritain: A Prophet for Our Time*. Reprint from *The University of Toronto Quarterly*, vol. XII, n. 2, January, p. 133-45. [Texte d'une conférence prononcée à l'Assumption College de Windsor, le 15 novembre 1942.]

Guy SYLVESTRE. « Raïssa Maritain », *Poètes catholiques de la France contemporaine*, Fides, p. 95-105.

J. MARITAIN. « Les Laïques catholiques et le monde d'après-guerre », *Le Catholique devant la guerre*, Montréal, s.e., p. 125-42. [Texte lu sur les ondes de Radio-Canada le 2 mai. Complément à la *Bbg. G.*]

Dom Albert JAMET. « M. Maritain. Un penseur ? Oui. Mais un chef ? » *Le Devoir*, samedi 15 mai, p. 1 et 2. [«... s'il est vrai comme il vient de le dire à la radio qu'il y a en France un 'mythe du Maréchal Pétain', il est plus vrai encore qu'à l'étranger, et au Canada surtout, il y a le mythe de M. Maritain. » Début d'une autre controverse non consigné par la *Bbg. G.*]

Jean LE MOYNE. « Dom Jamet à côté de M. Maritain », *La Nouvelle Relève*, vol. II, n. 7, juin, p. 385-90. [P. 386: « Faisons sortir le chat du sac sans plus tarder: Maritain n'a pas gobé le maréchal Pétain. Cela blesse la ferveur de Dom Jamet... »]

J. MARITAIN. « Lettre de nuit. La Vie donnée. Par Raïssa Maritain », *La Nouvelle Relève*, vol. II, n. 8, juillet-août, p. 499-501. — « La seconde édition paraît maintenant au Canada, comme témoignage de l'amitié qu'unit l'auteur aux écrivains et poètes du Canada Français, et aux fondateurs des Editions de l'Arbre. »

J. MARITAIN. « Sur le Jugement artistique », *Revue Dominicaine*, vol. XLIX, septembre, p. 65-8.

J. MARITAIN. « La Conquête de la liberté », *Gants du Ciel*, n. 1, p. 85-109. [Par ailleurs, dans les « Chroniques » de cette première livraison, le directeur-fondateur Guy Sylvestre rend compte du *Marc Chagall* de Raïssa publié à La Maison Française de N.Y. pour saluer l'arrivée de Chagall en Amérique.]

R. MARITAIN. « Souvenirs », *Gants du Ciel*, n. 2, p. 61-79. [Il est juste de dire que tous les amis des Maritain seront accueillis dans cette nouvelle et très belle revue du Québec: Alexandre Koyré, Wallace Fowlie, Gustave Cohen, Yves Simon, Waldemar Gurian, etc.]

M. BELANGER. « Monsieur Maritain », *Revue de l'Université d'Ottawa*, XIII, octobre, p. 444-7.

J. MARITAIN. « L'Immortalité de l'âme », *La Nouvelle Relève*, vol. III, n. 1, décembre, p. 1-8. [Texte de la conférence de M. à l'ACFAS le 11 novembre. Si on respecte la note infra-paginale, le n. 4297 de la *Bbg. G.* ne peut aller de soi.]

J. MARITAIN. « Machiavel ou l'illusion du succès immédiat », *La Nouvelle Relève*, vol. III, n. 2, janvier-février, p. 65-85. [Encore ici une note de l'a. nous aide à corriger et à compléter l'item 4301 de la *Bbg. G.*]

1944

Frédéric SAINTONGE. *Relations*, n. 46, octobre, p. 277-8. [Rendant compte des *Principes d'une politique humaniste* publiés à N.Y., l'a. souligne qu'ils devraient être médités par les « sages de notre Institut Démocratique québécois. »]

R. MARITAIN. « Pierre et Christine », *Revue Dominicaine*, L, octobre, p. 129-38. [Manquant à la *Bbg. G.*, l'article évoque les souvenirs des Van der Meer der Walcheren.]

Richard PIRQUET. « La Grande Tâche du Président Roosevelt », *La Nouvelle Relève*, vol. 3, n. 8, novembre, p. 498-508. [«... Dans un bref récit de quinze pages qui, bien qu'en anglais, comptent parmi les pages les plus claires et les plus belles qu'il ait écrites, Maritain nous conte dans *Foreign Affairs*, (déc. 1942), l'histoire émouvante de cette petite et courageuse avant-garde des catholiques de France. » Selon la *Bbg. G.* 4259, *Foreign Affairs*, XX (January), 266-81 serait « Religion and Politics » repris dans *Pour la Justice*, ch. IX.]

« Lettre de RAÏSSA MARITAIN », *La Nouvelle Relève*, vol. 3, n. 9, décembre, p. 522. [Lettre occasionnée par la nouvelle de la mort de Saint-Denis Garneau. A revoir ce fragment du *Journal* (Oeuvres, éd. Brault et Lacroix, 1971, p. 520): « Il faut que je relise Art et scolastique. »]

1945

R. MARITAIN. « Deus Excelsus Terribilis », *La Nouvelle Relève*, vol. 3, n. 10, janvier, p. 581-6. [Corrige *Bbg. G.* 7225.]

J. MARITAIN. *Ambassadeur de France auprès du Vatican*. « Le Peuple de France », *France-Canada*, Ottawa, vol. III, n. 3, mars, p. 10.

I. Th. ESCHMANN. « In Defense of Jacques Maritain », *The Modern Schoolman* (St. Louis), vol. XXII, May, p. 183-208. [L'érudit dominicain de Toronto défend la position de M. au sujet de la personne contre celle de Charles De Koninck telle que présentée dans *De la Primauté du bien commun*...]

Les Carnets VIATORIENS (Joliette), Xe année, n. 3, juillet, p. 161-7: « M. Maritain, la France et nous ». [Un hebdomadaire de Montréal a signalé à ses lecteurs... la façon dont M. Jacques Maritain s'en est pris à notre publication... » M. aurait écrit « La France vue d'Amérique » en

réponse à un article des *Carnets...*, «La France est contre Dieu».]

Charles DE KONINCK. «In Defense of St. Thomas», *Laval Théologique et Philosophique*, vol. I, n. 1, p. 9-109. [Réplique à l'article d'Eschmann et début d'une controverse internationale. Pour sa part M. avec une extraordinaire gentillesse y met un terme au début de *La Personne et le bien commun* dans une note datée de Rome le 5 février 1946: «... les malentendus, involontaires, on aime à le croire, n'ont pas manqué.» (Le souligné est de M.)]

1946

Gustave COHEN. *Ceux que j'ai connus*, Editions de l'Arbre. P. 201-9: «La Personne et l'œuvre de Jacques Maritain».

1947

J. MARITAIN. «Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice». [Fascicule publicitaire de *La Nouvelle Relève* et des Editions de l'Arbre (20 pp. avec couverture) qui reproduit l'essai du vol. V, n. 6, janvier p. 481-93, sur la justice céleste et terrestre, «Beati qui persecutionem patientur propter justitiam».]

1948

René GIRARD. *Relations*, n. 88, avril, p. 127: [c.r. de *Correspondance avec le R.P. Garrigou-Lagrange à propos de Lamennais et Maritain*. Par Jules Meinville, traduit de l'espagnol, Buenos Aires, 1947.]

J. MARITAIN. *Existence and the Existent*, N.Y., Pantheon Books; réimpression Doubleday and Co., 1957. [Traduction anglaise par Lewis Galantière et Gerald B. Phelan du *Court Traité de l'existence et de l'existant* écrit à Rome et publié à Paris chez Paul Hartmann en 1947.]

1949

John B. O'REILLY. «The Wisdom of Catholicism», *The Canadian Messenger of the Sacred Heart* (Toronto), vol. 59, n. 12, December, p. 779-87. [En plus des informations historiques précieuses que contient cette critique (... Dr. Phelan, now of Notre Dame U., librarian of the Toronto Institute from 1929-32; Dr. Pegis is a United States professor who views *The Wisdom of Catholicism* from the windows of a Pontifical Institute and a Canadian U...), l'a. maintient que «I believe in Europe» n'est pas le substitut du «Nicene Creed».]

1951

Gerald B. PHELAN. «First Award of the Cardinal Spellman-Aquinas Medal to M. Jacques Maritain: Citation», *Proceedings* (ACPA), XXV, p. 1-4.

1953

Marshall H. MC LUHAN. «Maritain on Art», *Renaissance*, VI, p. 40-4.

1954

Jean-Marc THIVIERGE. «Le Conflit individu-personne», *Les Carnets Viatariens*, XIXe année, janvier, p. 16-21.

Jacques BRAULT. «Réflexions sur la poésie», *Les Carnets Viatariens*, XIXe année, avril, p. 123-8.

Etienne GILSON. *L'Ecole à la croisée des chemins*, Montréal, Collège Jean-De-Brébeuf. Pp. 32. [Conférence datée du 25 avril, elle offre un contraste intéressant avec le travail plus étendu de M. *L'Education à la croisée des chemins* (Paris, Egloff, 1947. Pp. 239) qui est la traduction de *Education at the Crossroads* publié à Yale U. Press en août 1943.]

Antoine PAPLAUSKAS-RAMUNAS. *L'Education physique dans l'Humanisme Intégral*. Préf. R. Normandin. Ottawa, Ed. de l'Université d'Ottawa. Pp. 110 avec bbg. et notes. [Item absent de la *Bbg. G.*]

1955

Venat CAUCHY. «A Defense of Natural Ethics», *Proceedings* (ACPA), XXIX, p. 206-18. [Une critique de la philosophie morale chrétienne telle que développée par M. alors que l'a. était professeur à Fordham U.]

Roméo ARBOUR. *Henri Bergson et les lettres françaises*. Paris, José Corti.

Jacques CROTEAU. *Les Fondements thomistes du personnalisme de Maritain*. Ottawa, Ed. de l'Université. Pp. 267.

Norah Willis MICHENER [Mrs. Daniel Roland Michener]. *Maritain on the Nature of Man in a Christian Democracy*. Pref. A. C. Pegis. Hull, E. L'Éclair, 1955. Pp. xiii-149 avec port. [Une analyse de ce travail fut faite par Joseph W. Evans dans *The Review of Politics* (Notre Dame U.), XIX January 1957, p. 132-3: «A Word on Maritain».]

1957

Michel AMBACHER. «L'Influence de la pensée de Maritain sur la renaissance de la philosophie naturelle», *Recherches et Débats*, Cahier 19, p. 119-35. [On se souviendra peut-être que l'a. était alors professeur à la Faculté de philosophie de l'U. de M.]

1958

Luigi d'APOLLONIA. «L'Amérique de Jacques Maritain», *Relations*, n. 211, p. 171-4.

J. MARITAIN. «Vers l'Humanisation du régime économique», *Relations*, n. 214, octobre, p. 255-8. [Reproduction autorisée, sous un autre titre, de presque l'entier du ch. XIII de *Reflections on America* dans la traduction française par Ph. Lecomte du Noüy.]

1959

Jacques CROTEAU. *Maritain's Personalism and Few Controversies*. Ottawa, Faculty of Philosophy. Pp. 9 (miméographié). [N'ayant pas encore vu cet item Maritain, nous reproduisons l'information consignée par Gaston Carrière (p. 21) dans sa *Bibliographie des professeurs oblat*... (1932-61).]

Distinguish to Unite or The Degrees of Knowledge. Translated form the 4th French ed. of Jacques Maritain under the supervision of Gerald B. Phelan. N.Y., Charles Scribner's Sons and London, Godfrey Bles. Pp. XIX + 476. [Une traduction anglaise incomplète, toujours désavouée par M., avait été faite en 1937 des *Degrés du Savoir*. Grâce à Phelan et à ses collaborateurs de Toronto (Ralph MacDonald, Prof. et Mrs. Lawrence E. Lynch, Mrs. Alfred Byrne), cette «somme» est maintenant accessible au public anglais.]

1960

André NAUD. «Le Problème de la philosophie chrétienne», *Studia Montis Regii*, III, n. 2, p. 221-45; IV, n. 1, 1961, p. 3-76.

1961

Joseph d'ANJOU. «Philosophie du temps présent», *Relations*, n. 247, juillet, p. 192-4.

1964

Luigi d'APOLLONIA. «Lettre à Jacques Maritain», *Relations*, n. 277, janvier, p. 5-7.

Jacques MADAULE. «Jacques Maritain», *Lectures* (Fides), n.s., vol. 10, n. 5, janvier, p. 134-5. [Reproduction du texte paru dans le *Figaro* littéraire du 21 nov. 1963.]

Fondation Jacques et Raïssa Maritain. BIBLIOGRAPHIE. 1ère édition. Séminaire de Sainte-Thérèse, 1964. Pp. 68 avec intro. par Jean-Rémi Brault. [Liste sommaire de cette «collection Maritain» (pas moins de 575 pièces), logée à Sainte-Thérèse pour y former le noyau d'un Centre Canadien de documentation et de recherches sur la pensée des Maritain selon les intentions du «professeur de philosophie de New York» qui le constitua pendant plus de dix ans. Malheureusement, «les efforts du Séminaire... pour saisir au vol cette collection unique», louables qu'ils furent dans la décision même du Conseil du vendredi 7 février 1964, n'allèrent pas plus loin que cette production d'une description superficielle. De toute façon, cette collection est maintenant «au service de toute la collectivité».]

1965

Luigi d'APOLLONIA. «'Carnets de notes' de Jacques Maritain», *Relations*, n. 295, juillet, p. 205-7.

1966

GUIDE du CHOIX des livres en philosophie pour bibliothèques de collèges. Par Alois Gutzwiller. Préf. E. Simard, M.S.R.C., doyen de la Faculté de philosophie de l'U. Laval. Fédération des Collèges Classiques. Avril. Pp. xii + 372. [Thèse de M.S. en bibliothéconomie déposée à la Catholic University of America de Washington en janvier 1966. Elle se voulait un instrument de base pouvant assurer un bon rayon de philosophie. L'a. recommande la présence des ouvrages suivants de Maritain: *La Phi-*

losophie morale (1960), *Le Philosophe dans la cité* (1960), *Éléments de philosophie, I: Introduction* (30e éd. 1963), *Art et scolastique* (3e éd. 1935), *De la Philosophie chrétienne* (1933), *Trois Réformateurs...* (1947), *Court Traité...* de 1947, *Creative Intuition in Art and Poetry* de 1953, *Le Docteur angélique* de 1934, *Antimoderne* (2e éd. 1922), *Le Songe de Descartes* de 1932. Mais pourquoi ne pas faire «rayonner» également *La Lettre sur l'Indépendance*, *Les Degrés du savoir* ou *l'Humanisme intégral* qui est pourtant bien l'intégral de la philosophie de Maritain? Livre un peu québécois, non?]

1967

Luigi d'APOLLONIA. «Le Paysan de la Garonne», *Relations*, n. 312, janvier, p. 10-2.

Jean-Charles FALARDEAU. *Notre Société et son roman*. Editions HMH. P. 101-13: «La génération de 'La Relève'». [P. 105, ... «La référence à Jacques Maritain, dès le point de départ, est une sorte de Manifeste. *La Relève* se situera largement dans le courant néo-thomiste dont Maritain a été l'un des vigoureux artisans. Elle fera entièrement sienne la philosophie 'personnaliste' d'Emmanuel Mounier.»]

1972

Bibliothèque Nationale du Québec. *Le Livre québécois 1764-1972*. Ministère des Affaires Culturelles. Pp. 168 avec index. [Nous tenons à souligner que dans ce premier Catalogue-Exposition de notre BN la philosophie, dans les meilleurs ou les plus connus de ses représentants — auteurs comme éditeurs — est singulièrement et symptomatiquement absente. Sous ce regard et dans cette mémoire collective où sont les Régis, Petit, Lachance, Dagenais, Simard, Bastien, Otis, Lavigne, Dumont, le philosophe-éditeur Albert Lévesque, les maisons Fides et Bellarmin, les publications de l'Institut? Pourquoi ne se retrouvent-ils pas parmi «ces témoins par excellence de l'évolution d'un peuple qui constituent l'expression multiple de son identité profonde»? Soyons justes! Reconnaissons que l'index renvoie Fernand Dumont (p. 152) à l'item 448; *De Gaulle au Québec*, que Charles de Koninck est retenu par sa plaquette sur *La Sobriété* (n. 308). Qu'est-ce qu'un livre québécois?]

1973

Bertrand RIOUX. «Grandeur et sagesse de Maritain», *Le Devoir*, 12 mai, p. 16. [Hommage du professeur de philosophie de l'U. de M. qui développe entre autres le thème de l'homme animal métaphysique et animal politique un peu comme il l'avait fait jadis dans son travail: *Qualités qu'exige l'enseignement de la doctrine sociale de l'Eglise* (Institut Social Populaire, n. 486, 1956), «L'homme est un être enseignable» (p. 6).]

Les francophones dans les maritimes

par Richard Arès

La Loi sur les langues officielles au Canada, adoptée par Ottawa le 7 juillet 1969, envisageait la création de districts bilingues là où une minorité d'au moins 10% de la population aurait reconnu pour sa langue maternelle soit l'anglais soit le français. Cette même loi faisait une obligation au Bureau fédéral de la Statistique de préparer une liste des divisions de recensement, circonscriptions, comtés, municipalités, villes et villages, liste où seraient indiqués le nombre et le pourcentage des anglophones et des francophones. Ledit Bureau s'est acquitté, une première fois, de cette tâche en 1971, mais en utilisant les données du recensement de 1961. Aujourd'hui, devenu Statistique Canada, il nous présente une deuxième liste, fondée, cette fois, sur celles de 1971.

Quel que soit l'avenir des districts bilingues au Canada — avenir auquel le Commissaire aux Langues officielles, M. Keith Spicer, ne semble guère croire, ainsi qu'il le laisse entendre dans son dernier rapport —, cette liste de 1971 contient des renseignements très intéressants sur la situation et l'évolution de la population francophone dans chacune des provinces canadiennes. Je voudrais en faire connaître quelques-uns ici, me réservant de revenir sur le sujet quand Statistique Canada aura publié les renseignements concernant l'origine ethnique des citoyens canadiens ainsi que la langue parlée par les membres des groupes ethniques formant la mosaïque canadienne.

Je commence par donner un aperçu de la situation des francophones dans les quatre provinces maritimes. Par francophones, on entend ici les citoyens qui ont déclaré que leur langue maternelle, c'est-à-dire la première langue qu'ils avaient apprise et comprenaient encore, était le français.

TABLEAU 1
Situation et évolution de la population francophone aux Maritimes, de 1941 à 1971

1941	209,890	18.6%
1951	234,853	14.5
1961	261,606	13.7
1971	266,065	12.9

De dix ans en dix ans, le nombre des francophones augmente légèrement, très peu dans les dix dernières années, mais leur pourcentage dans l'ensemble des quatre provinces n'a cessé de diminuer: de 18.6 qu'il était en 1941, il est passé à 12.9 en 1971. Sans doute, faut-il tenir compte du fait de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération en 1949, ce qui eut pour résultat de faire tomber le pourcentage francophone de 18.6 à 14.5, mais, depuis lors, en dépit de tous les efforts, la baisse du pourcentage se continue, lentement mais sûrement.

À Terre-Neuve

Un coup d'œil tout d'abord sur la situation à Terre-Neuve.

TABLEAU 2
Situation linguistique à Terre-Neuve en 1971

L'anglais	514,515	98.5%
Le français	3,640	0.7
Les autres	3,950	0.8
	522,105	100.0

L'anglais, comme on le voit, occupe presque toute la place, laissant peu d'espace vital aux autres langues. Situation qui, d'ailleurs, n'est pas nouvelle.

TABLEAU 3
Évolution des positions francophones à Terre-Neuve, de 1951 à 1971

1951	2,321	0.6%
1961	3,150	0.7
1971	3,950	0.7

Les parlants français augmentent leur nombre et maintiennent leur pourcentage, mais c'est grâce surtout à leur présence au Labrador, où ils sont plus nombreux que dans toute l'île de Terre-Neuve: 1590 contre 1560. Sur

les dix divisions de recensement, il y en a deux: la 4 et la 10, renfermant chacune deux centres où la population francophone compte pour plus de 10%: Cape Saint George-Petit Jardin: 29.5%, Port au Port Peninsula: 11.9%, Labrador City: 11.3% et West Ladrador: 16.3%.

L'Île-du-Prince-Édouard

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, la situation des francophones est un peu meilleure.

TABLEAU 4
Situation linguistique dans l'Île-du-Prince-Édouard en 1971

L'anglais	103,100	92.4%
Le français	7,365	6.6
Les autres	1,180	1.1
	111,640	100.0

N.B. Dans ce tableau, ainsi que dans certains autres qui suivent, les chiffres ont été arrondis par Statistique Canada et ne correspondent pas toujours au total.

En dehors de l'anglais et du français, les autres langues ont de la difficulté à s'installer et à se maintenir. Ici encore, l'anglais l'emporte partout et fait la vie dure au français.

TABLEAU 5
Évolution des positions francophones dans l'Île-du-Prince-Édouard, de 1941 à 1971

1941	10,678	11.2%
1951	8,477	8.6
1961	7,958	7.6
1971	7,365	6.6

Les positions francophones n'ont cessé, depuis trente ans, de se détériorer au double plan du nombre et du pourcentage dans cette petite province, laquelle ne compte que trois divisions de recensement: Kings, Prince et Queens. Dans Kings, les francophones ne sont que 260 et ne forment nulle part 10% de la population. Dans Prince, ils sont 6,005 et forment plus de 10% de la population dans quatre townships et quatre villages, ces derniers étant: Wellington: 69.6%, Saint Louis: 42.4%, Mascouche: 34.0% et

Tignish: 25.5%. Dans Queens enfin, leur nombre s'élève à 1,100 et ils forment 11.8% de la population du petit village North Rustico.

En Nouvelle-Écosse

En Nouvelle-Ecosse, la situation linguistique se présente comme suit.

TABLEAU 6

Situation linguistique en Nouvelle-Écosse en 1971

L'anglais	733,555	93.0%
Le français	39,335	5.0
Les autres	16,075	2.0
	788,960	100.0

La situation des langues est à peu près la même que dans l'Île-du-Prince-Édouard, c'est-à-dire que l'anglais occupe plus de 90% de la place. Bien qu'ils y soient cinq fois plus nombreux, les francophones y détiennent un pourcentage un peu moins élevé: 5 contre 6.6. Là aussi il n'est pas facile de demeurer français.

TABLEAU 7

Évolution des positions francophones en Nouvelle-Écosse, de 1941 à 1971

1941	41,350	7.2%
1951	38,945	6.1
1961	39,568	5.4
1971	39,335	5.0

En l'espace de trente ans, le nombre des francophones a diminué d'environ 2,000 et leur pourcentage dans la province, de 2.2. La diminution s'est faite surtout de 1941 à 1951 et, depuis, il semble y avoir eu une légère amélioration. Sur les 18 divisions de recensement, quatre présentent une minorité francophone de plus de 10%: Richmond: 40.5%, Digby: 38.0%, Yarmouth: 31.5% et Inverness: 18.7%. Dans la ville d'Halifax, les francophones sont au nombre de 4,325 mais ne forment que 3.5% de la population; dans celle de Yarmouth, ces chiffres s'élèvent respectivement à 1,040 et à 12.2%. Le territoire de l'île Madame compte 3,145 francophones, lesquels forment 63.3% de la population; dans le district municipal d'Argyle, division de Yarmouth, ces chiffres sont respectivement de 5,970 et de 70.1%; ils sont de 7,155 et de 79.7% dans le district municipal de Clare, division de Digby.

Au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick la situation des francophones se révèle plus intéressante.

TABLEAU 8

Situation linguistique au Nouveau-Brunswick en 1971

L'anglais	410,400	64.7%
Le français	215,725	34.0
Les autres	8,430	1.3
	634,560	100.0

Contrairement à ce qu'ils sont dans les trois autres provinces que nous venons de voir, les francophones occupent ici une position de force, et par leur nombre et par leur pourcentage. Malheureusement, cette position semble vouloir cesser de croître.

TABLEAU 9

Évolution des positions francophones au Nouveau-Brunswick, de 1941 à 1971

1941	157,862	34.5%
1951	185,110	35.9
1961	210,530	35.2
1971	215,725	34.0

Depuis 1961, la montée numérique s'est considérablement ralentie et elle s'est accompagnée d'une baisse dans le pourcentage par rapport à l'ensemble de la population de la province. C'est en 1951 que les francophones y ont obtenu leur plus haut pourcentage:

35.9, pourcentage qui, depuis cette date, décroît légèrement au lieu d'augmenter.

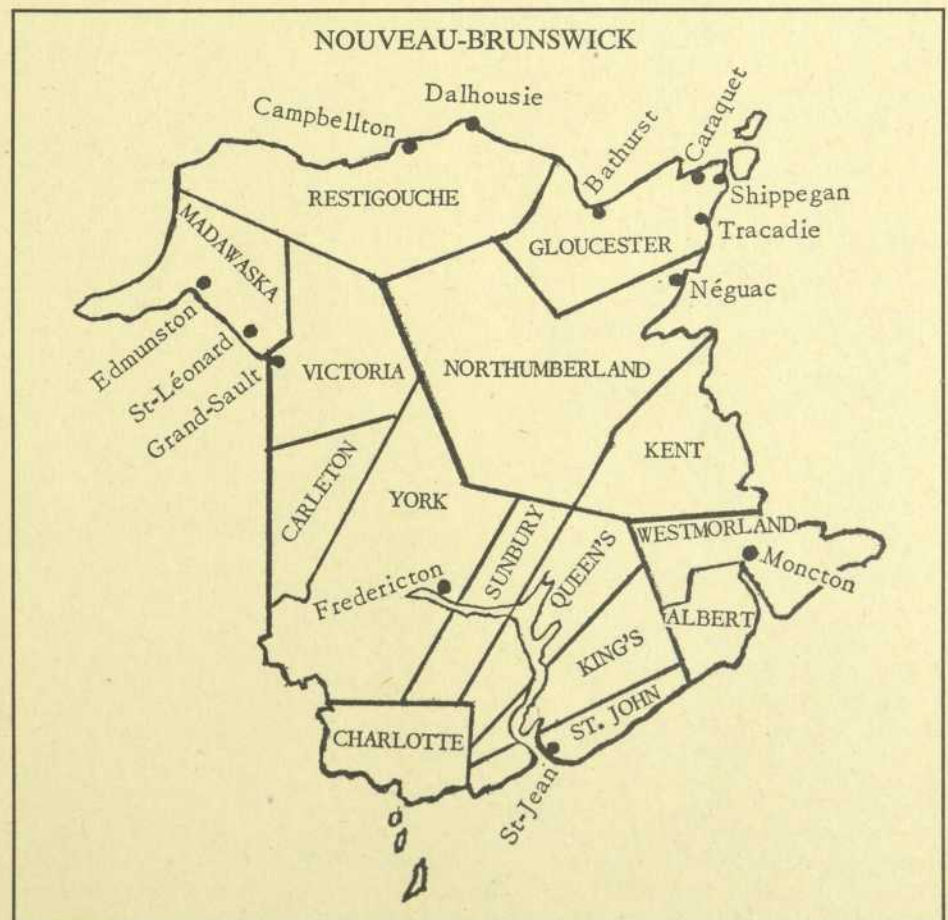
Le Nouveau-Brunswick compte 15 divisions de recensement ou comtés. Voici, en nombre et en pourcentage, les positions que les francophones détiennent dans chacun de ces comtés.

TABLEAU 10

Positions détenues par les francophones dans les 15 comtés du Nouveau-Brunswick

Comté	Nombre	Pourcentage
Madawaska	33,070	94.6%
Gloucester	61,875	82.8
Kent	20,265	81.4
Restigouche	24,680	59.8
Westmorland	39,735	40.3
Victoria	7,700	38.9
Northumberland	13,280	25.8
Queens	1,070	8.6
Saint John	7,015	7.5
Sunbury	1,065	5.0
York	3,155	4.9
Charlotte	1,080	4.4
Kings	840	2.5
Albert	385	2.4
Carleton	500	2.0

On peut partager ces comtés en quatre catégories: 1. ceux, au nombre de trois, où la majorité francophone est très forte: Madawaska: 94.6%, Glou-



cester: 82.8% et Kent: 81.4%; 2. celui, c'est-à-dire Restigouche, où la majorité francophone est plutôt faible, soit 59.8%; 3. ceux, aussi au nombre de trois, où les francophones forment une forte minorité: Westmorland: 40.5%, Victoria: 37.5% et Northumberland: 26.7%; 4. enfin, les huit autres comtés à faible minorité francophone, dont le pourcentage va de 8.6 dans Queens à 2.0 dans Carleton.

On peut aussi classer ces comtés d'après le nombre plus ou moins grand qu'ils présentent de municipalités, villes et villages ayant une population francophone d'au moins 10%. Voici ce que cela donne: 1. dans quatre comtés: Madawaska, Gloucester, Kent et Restigouche, toutes les municipalités ont au moins ce 10% de francophones; 2. dans deux comtés: Westmorland et Victoria, la majorité des municipalités ont ce pourcentage; 3. dans un comté: Northumberland, les municipalités ayant au moins 10% de francophones sont en minorité; 4. dans cinq comtés: Carleton, Queens, Charlotte, Sunbury et York, il n'existe qu'une seule municipalité ayant ce 10% requis; 5. enfin, dans trois comtés: Albert, Kings, Saint John, il n'existe aucune municipalité où les francophones forment au moins 10% de la population.

Un dernier tableau nous aidera à nous faire une idée plus précise de la situation des francophones dans la plupart des villes du Nouveau-Brunswick.

TABLEAU 11

Pourcentage détenu par les francophones dans quelques villes du Nouveau-Brunswick

Ville	1971	1961
Caraquet	96.7%	—
Shippegan	96.3	98.1%
St-Léonard	95.3	94.7
Edmunston	89.2	88.8
Shediac	85.0	84.0
Grand Falls	78.4	79.9
Dieppe	68.5	67.4
Bathurst	52.1	40.8
Dalhousie	50.5	53.3
Campbellton	49.1	47.1
Moncton	34.0	32.2
St. John	7.8	7.0
Fredericton	6.0	3.8

A première vue, pareil tableau devrait nous donner un coup d'optimisme quant à l'avenir des francophones au Nouveau-Brunswick: sur les 13 villes sus-mentionnées, ne détiennent-ils pas la majorité dans neuf? C'est vrai, mais il s'agit de petites villes et la vérité est que, dans les trois principales villes du Nouveau-Brunswick: St. John, Moncton et Fredericton, les francophones sont en minorité, minorité forte à Moncton: 16,260 sur un total de

47,890, très faible à Saint John: 6,925 sur un total de 89,040, et à Fredericton, la capitale: 1,445 sur un total de 24,255.

A la lumière de ces statistiques sur la situation des francophones dans les quatre provinces maritimes, une conclusion s'impose: tant à cause de leur nombre que de leurs positions géographiques et de leur organisation interne, c'est au Nouveau-Brunswick que les francophones possèdent le plus de chances de survivre et de se bâtir un avenir propre. Ici même, l'an dernier, le P. Pierre Poulin a exposé clairement les grands problèmes que doit affronter le peuple acadien (cf. *Relations*, mai 1972). L'Acadien, écrivait-il alors, est à la recherche d'une Acadie; la centralisation le menace, il est à

Il y a quantités de voies pour aborder en Acadie...; mais il n'y a qu'une façon d'aborder un Acadien...

En fait, c'est compliqué un Acadien. Ça a des nerfs, figurez-vous, et du ventre, et du cœur, et un petit brin d'esprit à l'occasion. Ça crie quand on le pince; ça rit quand on le chatouille; et quand on lui met un violon dans les mains, ça chante et tape du pied... Il aime boire, manger, dormir... Un curieux de personnage. Il vaut la peine qu'on aille le visiter chez lui. Parce qu'il n'est pas le même chez lui et à l'étranger...

Serrez vos caméras et vos calepins. Vos magnétophones, surtout. Il a horreur de faire parler de lui dans les livres d'anthropologie. On s'en est assez servi, comme c'est là, pour compiler des statistiques: X% de sapins + Y% de morues + Z% d'Acadiens = 100%. Souvenez-vous qu'il a des nerfs, du ventre et de la mémoire... Beaucoup de mémoire.

Antoine Maillet et Rita Scalabrini, *L'Acadie pour quasiment rien* (Leméac), p. 60.

l'heure des options définitives, la prochaine décennie pourra lui redonner un coin de pays bien à lui ou l'étrangler à tout jamais.

C'est ce coin de pays bien à lui — tellement à lui qu'il pourra y vivre dans sa langue — qu'il convient de souhaiter à ce peuple acadien si sympathique et si méritant. Et pour qu'un tel souhait se réalise, il faut que l'action l'accompagne, l'action de tous les Canadiens français, en particulier de ceux qui œuvrent à Québec ou exercent quelque pouvoir à Ottawa. Tous doivent s'intéresser à l'avenir de ce peuple et l'aider dans la lutte qu'il a entreprise, non seulement pour survivre, mais encore pour vivre le plus possible par lui-même dans cette nouvelle Acadie qu'il est en train de bâtir.

— La lecture de votre revue m'est précieuse dans mon cheminement de chrétien et de Québécois.

G.G. (Trois-Rivières).

— On écrit que votre revue est publiée par un groupe de membres de la Compagnie de Jésus. Je me demande pourquoi on a peur d'inscrire S.J. après les signatures, comme cela se faisait à une époque malgré tout pas si lointaine. La peur de porter un habit religieux, la peur de montrer ce qu'on est véritablement, la peur de mettre les initiales qui identifient... Tout cela est de la poltronnerie qui ne porte guère à accepter toutes vos déclarations.

M.C. (Montréal).

— Avec bien d'autres, je souhaite que vous gardiez toujours votre revue vraiment catholique, avec tout ce que cela comporte. C'est ce à quoi s'attendent vos fidèles abonnés et lecteurs.

R.G. (Montréal).

— Que les auteurs des articles s'identifient! Les jésuites qui écrivent dans *Relations*, s'il y en a encore, ne devraient pourtant pas avoir honte de s'identifier comme tels.

M.P. (Pierrefonds).

N.D.L.R. La page 2 de la couverture présente toujours la liste des membres du comité de la rédaction, nettement identifiés comme « membres de la Compagnie de Jésus ». Deux chroniqueurs réguliers sont également jésuites: Georges-H. d'Auteuil (chr. théâtre) et Yves Lever (chr. cinéma). Les autres auteurs d'articles sont généralement identifiés par une note spéciale, au début des articles en question. — Pourquoi ne pas toujours accoler le S.J. aux signatures jésuites? Parce que le sigle n'est pas, par lui-même, garantie de qualité ou d'orthodoxie; et qu'il appartient donc au lecteur de juger... et de la qualité et de l'orthodoxie des textes publiés.

— « *Relations* peut vous rendre service, même s'il vous arrive de ne pas partager toutes ses idées. » Il est regrettable que l'équipe chargée de la publicité écrive de pareilles choses pour vendre la revue. On ne fait pas une publicité en s'excusant presque de ne pas être d'accord avec les lecteurs ou vice versa. On n'achète pas *Relations* pour lire des potins mondains. *Relations*, c'est la vie du Québec et des problèmes actuels vus par des Jésuites d'abord. Ça, on le sait; on l'accepte et on l'achète, ou on ne l'achète pas. En tant que professeur, *Relations* me fournit une documentation sérieuse. Entre autres, les analyses d'événements politiques sont éclairées et objectives. On ne fait pas d'interprétation partisane, on expose d'abord les faits. — Le comité de rédaction est identifié. Sa présentation m'indique l'état civil des journalistes de la revue, et je m'attends à l'orientation « religieuse » de certains articles. Le fait que je ne sois pas toujours d'accord me permet de réaliser que j'ai un sens critique à développer; ce que je ne manque pas de faire, en regrettant que tant d'hommes de qualité en soient encore à se donner un Dieu législateur.

G.-H. L. (Montréal).

Un festival qui n'a dérangé personne...

par Yves Lever

Du 1^{er} au 10 juin dernier, se déroulait à Montréal le *Premier Festival international du film sur l'Environnement humain*. L'idée de ce festival était de présenter au public (qui ne s'est pas dérangé) un inventaire de ce que le cinéma a produit de meilleur au cours des dernières années sur ce problème. Je ne sais dans quelles conditions l'inventaire a été dressé, mais celui que nous avons pu voir a déçu à plus d'un titre.

La plus grande partie des documents projetés se rangeaient sous la catégorie « musée des horreurs ». Poissons morts plus ou moins mystérieusement, flottant à la dérive sur une eau sale; atmosphère presque opaque au dessus des grandes villes; sorties d'égoûts dans les rivières avec des mousses peu appétissantes; forêts anéanties, terres brûlées ou saccagées; maladies nouvelles, etc. composaient la plus grande partie du menu. Un ton généralement angoissé, et parfois du spectaculaire avec, par exemple, *La Bombe (War Game)* de Peter Watkins, cet extraordinaire document sur la guerre atomique réalisé pour la BBC et qu'aucune télévision n'a encore eu le courage de présenter. La question posée: pouvons-nous continuer à vivre avec ça longtemps ?

Une autre partie voulait contrebalancer l'horreur par la beauté, (parfois à l'intérieur du même film): couchers de soleil fort colorés, sources d'eau pure et cristalline, fleurs sauvages de l'Afrique du Sud, corail et poissons de l'Australie, toutes ces beautés naturelles qu'on ne finira jamais d'explorer. L'exotisme y faisait bon ménage avec l'éloge du rousseauisme et la louange démagogique de certains gouvernements. La question: pouvons-nous nous résoudre à perdre tout cela ? (Mme Chose, de la rue Drolet, qui ne connaît pas les arbres du Mont Royal et ne voit du poisson que les filets congelés, ne pose pas le problème de la même façon...)

Mais si ces images saisissantes, pathétiques et même parfois amusantes font appel à la sensibilité, elles ne posent jamais les questions pertinentes. Elles montrent bien la destruction de l'environnement et les diverses formes de pollution, mais n'en dégagent jamais les vraies causes et ne vont pas jusqu'à identifier clairement les ennemis du milieu humain. Aucun film ne fait le procès de telle grande compagnie, identifiée clairement, qui, pour maximiser ses profits, exploite et saccage des régions entières sans se préoccuper de sauvegarder l'environnement ni de prévoir la régénération des organismes vivants. Les habitants de ces régions entrent encore moins en ligne de compte. Les financiers et les actionnaires de ces compagnies n'auront jamais à vivre dans ces régions dévastées, surtout si elles se trouvent dans un autre pays. (Les Américains qui s'engraissent avec les protéines fournies par les pêcheurs péruviens se fichent bien de la destruction de l'écologie maritime des côtes du Pérou et tout autant

du fait que les Péruviens sont au deuxième rang dans le monde quant au manque de protéines; cf. *All the Fish in the Sea*.) Toujours loin de cette saloperie, ils profitent des dernières enclaves d'air pur et d'eau limpide dans leurs chalets près d'un lac privé. Là, ils peuvent même s'apitoyer sur les dangers de la pollution ou encore contribuer au financement d'un festival de films sur l'environnement, comme certaines de nos plus « polluantes » compagnies l'ont fait...

Toute solution à ces problèmes ne peut venir que des gouvernements, tout le monde sait ça. Mais que peuvent les gouvernements qui n'obéissent qu'aux ordres des grandes compagnies et refusent de prendre toute mesure qui les dérangerait en limitant leurs marges de profits ? Dans leurs bureaux climatisés, « air-conditionnés » et aseptisés, politiciens et hauts fonctionnaires n'entendent que d'une oreille distraite les cris d'alarme des hommes de science et du monde ordinaire. Aucun film n'allait jusqu'à poser clairement ce problème. Les quelques petites mises en accusation des politiciens ressemblaient plutôt, par leur timidité, à des coups d'épingle dans du marshmallow.

Dans le choix des documents, les envoyeurs et le comité de sélection ont manifesté une conception assez étroite de l'environnement humain. Presque tous les films ne parlaient que de l'environnement physique et de son influence sur l'homme. Ceci m'apparaît trop limitatif. Parler d'environnement ou de milieu humain, c'est moins parler des « bêtes à patates » ou de poissons exotiques que de styles d'habitation, de culture de masse et des « élites », de vêtements, de réseaux de communications, de questions linguistiques, de dominations politiques, de participation à la chose publique, de systèmes de valeurs, d'échanges économiques, de propagande idéologique et culturelle, etc. C'est cela surtout qui donne une dimension humaine à l'environnement. Mais c'est là aussi que se concentrent les vrais problèmes collectifs. Sans une transformation de cet environnement-là, il apparaît illusoire de penser résoudre les problèmes de l'autre.

Une petite partie des films ont touché une ou l'autre de ces questions. Certains tiraient un peu trop vers le kétaïne, comme *It's a 2 ft 6" Above the ground World* (Ralph Thomas). Quant aux autres, noyés dans la masse, ils passèrent pratiquement inaperçus.

Il me semble aussi que ce n'est pas dans une salle de cinéma (surtout retirée du trafic comme l'Expo Théâtre) qu'un tel festival doit être présenté, mais à la télévision. En plus d'en être un élément important, la télévision constitue une sorte de carrefour de l'environnement humain. Présenté sur le petit écran, le festival n'aurait pas seulement réuni quelques observateurs, mais aurait pu devenir un membre participant dans la création d'un meilleur milieu humain.

RICHESSSE DES AUTRES

— un film de Maurice Bulbulian et Michel Gauthier

Le hasard a voulu que *Richesse des autres* soit présenté à la presse au moment du Festival. Certaines comparaisons étaient inévitables. Mieux que l'ensemble des films du Festival, *Richesse des autres* nous parle des problèmes de l'environnement humain.

Il y est question avant tout de l'industrie minière au Québec. Industrie apparemment en santé (pensez à la campagne publicitaire télévisée de Noranda). Mais, là plus qu'ailleurs, « le travail, c'est la santé... des capitalistes » ! Pas celle des mineurs, ni celle de l'environnement. Car la mine bouffe l'énergie humaine à une vitesse essoufflante et rejette, de manière plus ou moins subtile, les travailleurs dès que leurs forces diminuent (quand elle ne les tue pas à demi avec des maladies pulmonaires ou complètement dans des accidents). Quand les difficultés d'exploitation diminuent la marge des profits, les compagnies démenagent leurs pénates, abandonnent leurs employés à leurs problèmes de survie et vont recommencer ailleurs.

Scandale du contrôle étranger sur cette industrie: le Québec minier est depuis longtemps un fief des compagnies multi-nationales avec sièges sociaux aux USA surtout. Scandale du débalancement des secteurs économiques: 95% du minerai extrait au Québec s'en va à l'étranger à l'état brut pour y être transformé, nous privant ainsi du secteur le plus générateur d'emplois. Scandale des redevances ridicules payées à l'Etat du Québec par les exploitants: trois cents la tonne, alors que les autres pays obtiennent au moins soixante et quinze cents. Nos « richesses naturelles » n'apportent que la *richesse des autres*, pas celle des Québécois. Nous avons là une bonne démonstration de la destruction globale d'un environnement humain. On n'en escamote aucune dimension.

Richesse des autres n'en reste pas à ce constat, cependant. Timidement, trop peut-être, mais assez clairement, il montre, à travers des témoignages personnalisés de mineurs ou à travers des démonstrations collectives (jetés à la rue par des compagnies, certains prennent la rue pour manifester), que la solution à notre problème minier ne se trouve que dans une organisation socialiste du travail. Comme au Chili, où le film nous montre quelques mineurs québécois célébrer avec le président Allende et les Chiliens le premier anniversaire de la nationalisation des mines, ce « jour de la dignité nationale ».

Un film très chaleureux, serein, sympathique. A voir absolument. On peut en obtenir gratuitement une copie aux bureaux de l'ONF.

Y.L.

Des siècles et des heures...

par
Georges-Henri d'Auteuil

Quatre siècles en deux heures

Tous, nous savons que la plupart des chanteurs, qui font se pâmer d'aise leurs fans enthousiastes, n'ont de voix que celle du micro qu'ils suçent avec délices. Grâce à ce joujou providentiel, des aphones peuvent parler et même se faire entendre. Est-ce que l'inverse serait vrai: que l'usage trop fréquent du micro puisse étouffer, éteindre une belle voix par manque d'exercice? L'expérience récente de Madeleine Robinson pourrait presque nous le faire croire.

En effet, pour clore sa saison en beauté, le Rideau Vert a invité une célébrité de la scène et du cinéma, Madeleine Robinson, à se faire valoir dans un arrangement de Gabriel Arout qui, par quelques scènes spécialement choisies, nous a fait parcourir, en deux heures, quatre siècles de théâtre français. Malheureusement, si vous n'étiez pas aux toutes premières rangées du théâtre de la Rue Saint-Denis, vous n'avez pas pu vous rassasier à votre goût de ce menu plantureux et sans aucun doute exquis. Madame Robinson se croyait peut-être dans un studio de cinéma, chargé d'une flotte de micros ultrasensibles capables de capter ses moindres chuchotements ou murmures. Il n'y en avait aucun sur la scène et nous perdions ces chuchotements et murmures, sûrement divins!

Ces moments difficiles, Gabriel Arout en a été la principale victime, car c'est son texte de transition qui a le plus souffert des baisses immodérées de voix de Robinson. Et c'est presque normal. Après avoir crié ses dégoûts, ses tristesses ou ses rancœurs d'amoureuse délaissée, elle sentait le besoin de reposer sa voix et reprendre un ton plus naturel, au détriment de nos pauvres oreilles et des trouvailles d'Arout.

Deux heures morbides... et après?

J'ai plutôt hâte — et je ne suis pas seul — que nos dramaturges et nos jeunes écrivains en général en arrivent à jeter leur gourme, quittent leur adolescence attardée, finissent de se défouler en public et deviennent enfin adultes. En effet, nous le savons: à ce qu'il paraît, la famille québécoise est un nid de vipères. Les pères sont des soulauds ou des flancs-mous, les mères, oppressives ou bêtement bigotes, les garçons, des voyous et les filles, des coureuses. Nous savons encore que la religion n'est qu'un ramassis de dévotionnettes ridicules et de superstitions, que jurer à tour de bras par tous les objets sacrés du culte prouve notre virilité, que les tabous sur le mariage, le sexe, l'amour sont périmés et remplacés. Nous reconnaissons aussi, volontiers, que le jodel est bien notre langue nationale, que

D'Amour et de Théâtre, tel était le titre de ce spectacle-montage composé de huit textes anciens et modernes, allant de Molière à Cocteau, en passant par Racine, Marivaux, Victor Hugo, Henry Becque, Jules Renard. Textes au thème unique: l'amour. Plus proprement: les cruelles déceptions de l'amour. Terme fréquent, du moins au théâtre, des jeux de cette passion éternelle qui, semble-t-il, pour s'exprimer, n'a pas tellement de variété de moyens, que ce soit par la bouche d'Elvire, de Bérénice ou la déchirante « voix humaine » de Cocteau. Belle unité de ligne, mais aussi une certaine monotonie.

Il devient alors intéressant de constater comment Madeleine Robinson a surmonté l'épreuve pour justifier sa célébrité de « monstre sacré », pour employer le mot à la mode. Disons tout de suite que le monologue téléphonique de *la Voix humaine* m'a toujours paru un tour de force, mais un tour de force très long, larmoyant, superficiel, comme un tas de choses de Cocteau, et agaçant. Et cela, malgré l'épuisante performance de Madeleine Robinson, en fin de spectacle. Par contre, j'ai aimé les violentes clameurs de la reine outragée dans *Marie Tudor*, de Hugo, et plus encore le naturel, la désinvolture l'éclatant brio de Blanche dans *le Plaisir de rompre*, de Renard. Elle peut donc être grande et dans la tragédie et dans la comédie, ce qui n'est le lot de tous les artistes. Comme dans un pas de deux, Hubert Noël lui a donné la réplique avec discrétion et justesse de ton. Mise en scène ingénieuse, variée et efficace de Daniel Roussel.

nous devons vénérer et propager dans le monde entier comme exemple de notre haute civilisation, puisque c'est la seule que parle Ildephonse Pommerleau de la rue Dufour, étant acquis, chez nous, le dogme, pour l'écrivain, de s'exprimer dans la langue du peuple la plus vulgaire, la plus abâtardie possible.

Mais après? Et maintenant? Maintenant qu'elle est vidée, la poubelle de nos rancœurs, l'imagination créatrice de nos auteurs ne pourrait-elle inventer d'autres thèmes, découvrir d'autres traits, moins morbides, plus vrais, de notre figure nationale? Autre chose, en tout cas que les rêves ridicules, insensés, lubriques d'un pauvre malade, d'un obsédé, d'un impuissant, comme le *Julien* de Marcel Godin, joué en fin de saison au Théâtre du Nouveau Monde?

Le projet de Godin était-il trop ambitieux: évoquer, en une seule nuit freudienne, tous les avatars imaginaires de son héros? Sans doute, car cela nous a donné une invraisemblable série de fantasmes disparates, souvent burlesques, incohérents, mais tous marqués de la sempiternelle libido. Après une heure, à l'entracte, nous étions rassasiés. Il a fallu pourtant en ingurgiter encore pendant une autre heure. Effort plutôt pénible, souffrant. En dépit d'une mise en scène brillante, enrichie de nombreuses diapositives, d'une musique suggestive, d'une chorégraphie savante et on ne peut plus aguichante. En dépit, surtout, de Jean Besré, exubérant à souhait, qui commande vraiment toute l'action dramatique. Son jeu, par moments, nous a fait croire que c'était peut-être vrai, cette machine-là. Je pense, par exemple, à la séquence de son suicide manqué, un moment vraiment drôle. Toujours en scène, il a mené le bal de ses rêves, ou plutôt de ses élucubrations, avec une verve, un entrain, un mouvement endiablés qui lui ont mérité, à bon droit, l'ovation enthousiaste des spectateurs. Une fleur de plus à son bonnet!

Quant à la parade pulpeuse de ces dames — seulement quatre maîtresses, plus une épouse, — cela ressemblait assez à un de ces concours de beauté tant honnis par le Mouvement de libération de la femme, ou mieux encore à une exhibition de bikinis de luxe. Je n'insiste pas sur le ballet « humoristique » des apprentis ecclésiastiques, non plus sur les propos hilarants d'un certain évêque tout à fait dans le vent. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que cette image fofolle du clergé n'encouragera pas beaucoup les vocations sacerdotales! Il est vrai que cela n'est pas précisément le premier but d'une pièce de théâtre. Or *Julien-Julien* (son titre officiel) veut être une pièce de théâtre, la première, dit le programme, de Marcel Godin. Donc, attendons les autres, avec espoir... lointain!

L'atelier
qui donnera
à vos imprimés
un caractère
de distinction



IMPRIMEURS - LITHOGRAPHES - STUDIO D'ART

8125, BOUL. SAINT-LAURENT
MONTREAL (351^e), QUÉBEC
388-5781

AIDEZ-VOUS EN AIDANT **RELATIONS**

Une excellente façon de vous aider
tout en aidant **Relations** :

Occuper vos loisirs à solliciter des abonnements pour la revue. Vous pourrez ainsi vous faire des revenus intéressants et **Relations** vous saura gré de votre collaboration.

Des commissions supplémentaires seront versées aux trois personnes qui auront recueilli le plus d'abonnements du 1er juin au 30 septembre.

Écrivez, pour connaître les conditions, à :

Mlle Carmen Turcotte
Relations
8100, boulevard Saint-Laurent
Montréal 351

REVUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,

RELATIONS publie régulièrement dossiers, articles et chroniques concernant

- l'éducation et la famille,
- l'animation sociale et les problèmes sociaux,
- l'activité syndicale et les problèmes du monde du travail,
- la vie politique au Québec et au Canada, les questions nationales et constitutionnelles,
- la vie artistique (théâtre-cinéma) et littéraire du Canada français,
- la vie religieuse au Québec et les problèmes théologiques posés dans toute l'Église par le renouveau postconciliaire.

POUR
ASSISTER
AUX
EMISSIONS PUBLIQUES

**RADIO-CANADA DE
A MONTREAL
COMPOSEZ
285-2690**

Le studio 42
de la nouvelle maison
de Radio-Canada

